



# Le Val de Durance

## “Dire” de l’État

### Orientation des politiques publiques

Novembre 2009



# Introduction

Dans une lettre de mission en date du 29 juin 2005, le Premier ministre a confié au Préfet de Région la mission "d'accueillir dans les meilleures conditions le grand projet ITER dans la région PACA". Cette mission impliquait la coordination de l'ensemble des procédures administratives dans le strict respect du calendrier opérationnel, tout en veillant à ce que ce projet scientifique international devienne un vecteur de développement économique et d'aménagement du territoire pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La lettre légitime la mission ITER pour organiser le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales de la région.

C'est dans cette perspective de développement maîtrisé qu'a été lancé à l'initiative conjointe de l'État et du Conseil Régional, un partenariat avec les acteurs locaux concernés à la fois par l'arrivée d'ITER et par l'expansion de l'aire métropolitaine marseillaise dans la vallée de la Durance. Ce partenariat s'est concrétisé par la mise en place de l'atelier technique "ITER et les Territoires" le 30 janvier 2007, qui vise à définir les orientations stratégiques et un programme d'actions, dans une perspective de développement durable, avec les partenaires locaux réunis dans une démarche participative.

Les différents services de l'État, dans leurs domaines de compétence respectifs, ont largement contribué à cette démarche. Toutefois, il est apparu nécessaire d'harmoniser les positions sur certains aspects, et de disposer d'une vision globale. A cette fin, la Mission ITER placée auprès du Préfet de Région, a demandé à la Direction Régionale de l'Équipement (devenue depuis la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de rassembler des éléments coordonnés et harmonisés à l'échelle du territoire du Val de Durance. Ce travail, piloté par la Mission ITER, constitue un préalable indispensable au dialogue avec les collectivités voulu par le Premier ministre.



Le Projet ITER à Cadarache



L'agriculture en moyenne Durance

L'ensemble des services de l'État de la région ont participé à cette construction collective, en identifiant les positions des services et en dégagant les enjeux stratégiques, permettant ainsi d'élaborer un rapport unifié, validé en Comité de l'Administration Régionale le 10 novembre 2009, qui constitue le présent "DIRE de l'État".

En préambule, il a semblé opportun de présenter le projet ITER dans ses dimensions économiques et territoriales, dans un chapitre liminaire.

Le reste du document est divisé en deux grands chapitres.

Le premier, selon une approche thématique, présente cinq sujets transversaux identifiés comme essentiels sur le territoire du Val de Durance : développement urbain et économique, accessibilité, vallée des énergies nouvelles, agriculture et espaces naturels, eau.

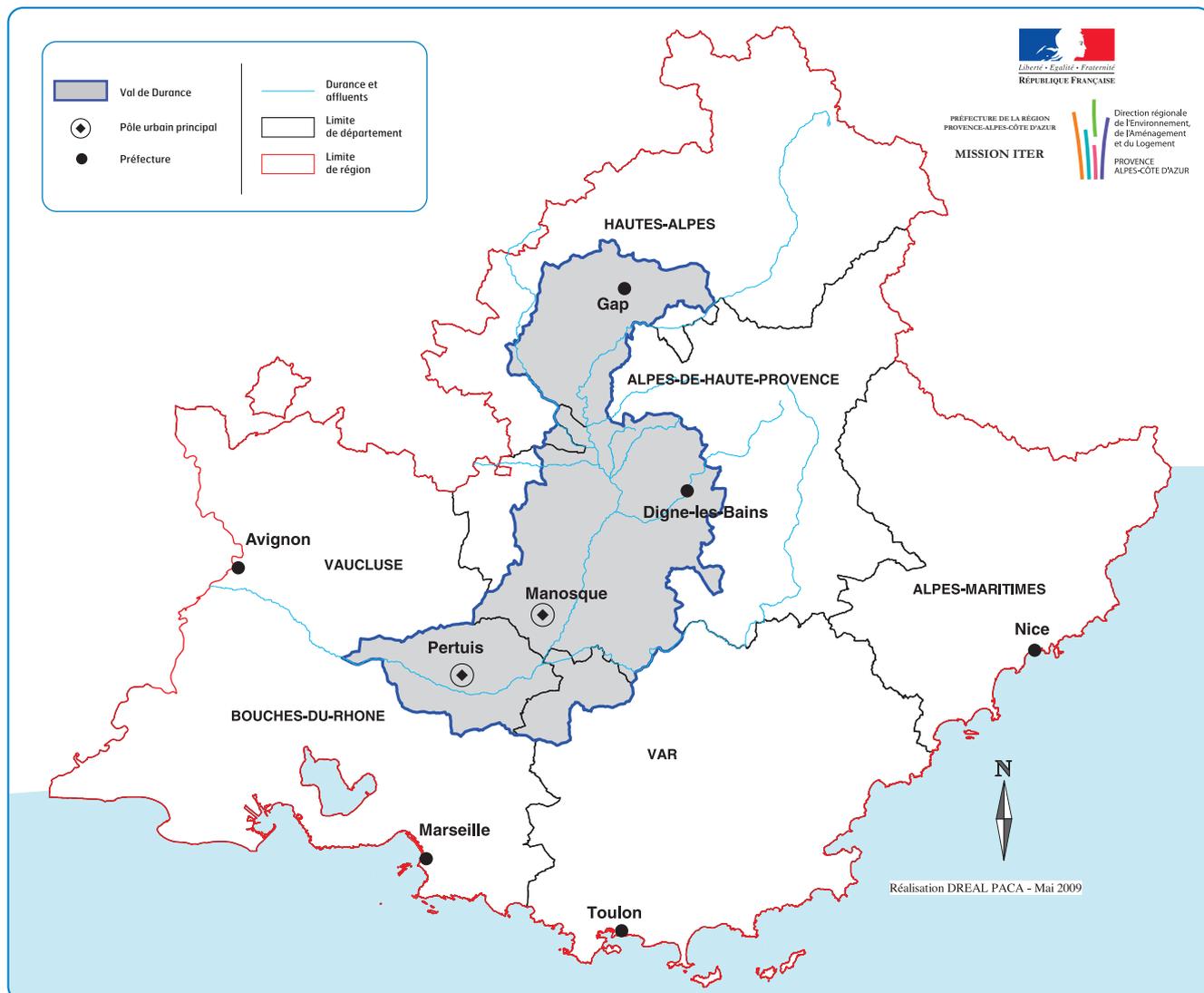
Le second, dans une approche plus géographique, prend en compte trois sous-territoires aux dynamiques contrastées : autour des communes de Pertuis et Manosque, autour de la confluence Bléone-Durance, et autour de Gap.

Pour chacun de ces thèmes, le document présente un constat partagé (issu de la synthèse des points de vue des services) qui permet de dégager les objectifs globaux visés par l'État, à partir desquels sont identifiées des orientations et des préconisations.

Ce document a donc pour ambition de constituer un référentiel commun et des éléments de langage partagés au sein de l'État, utilisable notamment dans toutes les réflexions d'aménagement portant sur le secteur, telles que l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et des contrats territoriaux.

Utile aux services de l'État comme aux aménageurs locaux, cette vision harmonisée et consolidée au sein de l'État ne saurait être figée. Elle est inévitablement appelée à s'adapter aux évolutions constatées localement, mais aussi à intégrer les inflexions des stratégies des pouvoirs publics.

## Le Val de Durance en PACA



## Liste des communes incluses dans le périmètre

### Département des Alpes-de-Hautes-Provence

Aiglun, Allemagne-en-Provence, Aubenas-les-Alpes, Aubignosc, Authon, Barras, Bevons, Beynes, Bras-d'Asse, La Brillanne, Brunet, Le Castellard-Melan, Le Castellet, Céreste, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Champtercier, Château-Arnoux-Saint-Auban, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Châteauredon, Claret, Corbières, Cruis, Curbans, Dauphin, Digne-les-Bains, Entrages, Entrepierres, Entrevennes, L'Escalé, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Fontienne, Forcalquier, Ganagobie, Gréoux-les-Bains, Lardiers, Limans, Lurs, Majastres, Malijai, Mallefougasse-Augès, Mallemoisson, Mane, Manosque, Marcoux, Les Mées, Melve, Mézel, Mirabeau, Mison, Montagnac-Montpezat, Montfort, Montfuron, Montjustin, Montlaur, Niozelles, Noyers-sur-Jabron, Ongles, Oraison, Peipin, Peyruis, Pierrerue, Pierrevert, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Reillanne, Revest-Saint-Martin, Riez, La Robine-sur-Galabre, Roumoules, Sainte-Croix-de-Verdon, Hautes-Duyes, Saint-Étienne-les-Orgues, Saint-Geniez, Saint-Jeannet, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Brômes, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Sainte-Tulle, Salignac, Sigonce, Sigoyer, Sisteron, Sourribes, Thèze, Thoard, Valbelle, Valensole, Valernes, Vaumeilh, Villemus, Villeneuve, Volonne, Volx.

### Département des Hautes-Alpes

Avançon, Barillonnette, La Bâtie-Montsaléon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Le Bersac, Chabestan, Châteauneuf-d'Oze, Châteauvieux, Chorges, Esparron, Eyguians, Fouillouse, La Freissinouse, Furmeyer, Gap, Jarjayes, Lardagne-Montéglin, Lardier-et-Valença, Lazer, Lettret, Manteyer, Méreuil, Monétier-Allemont, Montgardin, Montmaur, Montrond, Neffes, Oze, Pelleautier, Le Poët, Rabou, Rambaud, Ribiers, La Roche-des-Arnauds, La Rochette, Saint-Auban-d'Oze, Saint-Étienne-le-Laus, Saint-Genis, Le Saix, La Saulce, Savournon, Serres, Sigoyer, Tallard, Upaix, Valserrès, Ventavon, Veynes, Vitrolles.

### Département des Bouches-du-Rhône

Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles.

### Département du Var

Artigues, Ginasservis, Rians, Saint-Julien, La Verdière, Vinon-sur-Verdon.

### Département du Vaucluse

Ansouis, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, Beaumont-de-Pertuis, Cabrières-d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Lauris, Lourmarin, Méridol, Mirabeau, La Motte-d'Aigues, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Puget, Puyvert, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes, La Tour-d'Aigues, Vaugines, Villelaure, Vitrolles-en-Lubéron.



# Sommaire

<b>Introduction</b>	3
<b>La dimension économique et territoriale du projet ITER</b>	8
<b>I - LES APPROCHES À L'ÉCHELLE DU VAL DE DURANCE</b>	11
<b>Des choix nécessaires en matière de développement urbain et économique</b>	12
<b>UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS EN FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE</b>	
<b>LES OBJECTIFS</b>	13
1 - Mettre en œuvre des dispositifs de gouvernance aux bonnes échelles	16
2 - Répondre durablement aux besoins en logement	18
3 - S'inscrire dans un développement urbain et économique durable	21
<b>Des conditions d'accessibilité à améliorer</b>	27
<b>UN ACCÈS AU TERRITOIRE PRESQUE EXCLUSIVEMENT CONFÉ AU MODE ROUTIER</b>	28
<b>LES OBJECTIFS</b>	29
1 - Améliorer l'accessibilité au Val de Durance sans encourager l'étalement urbain	32
2 - Organiser les déplacements internes au Val de Durance	35
3 - Développer la couverture numérique haut débit et très haut débit	38
<b>Un axe de développement : la vallée des énergies nouvelles</b>	41
<b>UN CONCEPT NÉ DE L'ARRIVÉE D'ITER ET DES ENGAGEMENTS LIÉS À LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE</b>	42
<b>LES OBJECTIFS</b>	43
1 - Positionner le territoire dans le domaine des énergies nouvelles	44
2 - Encadrer le développement des implantations photovoltaïques	47
<b>Une identité fondée sur l'agriculture et les espaces naturels gage d'attractivité</b>	49
<b>UNE RICHESSE QUI FAIT L'OBJET DE PROTECTIONS INÉGALES</b>	50
<b>LES OBJECTIFS</b>	51
1 - Maintenir la richesse écologique du Val de Durance	53
2 - Maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels, en particulier à proximité des principaux axes routiers	56
<b>Une ressource en eau d'intérêt régional</b>	61
<b>UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LA RÉGION PACA</b>	62
<b>LES OBJECTIFS</b>	63
1 - Assurer un partage équitable et durable entre les différents usages de l'eau	65
2 - Préserver et restaurer le milieu aquatique	68
3 - Tenir compte du risque d'inondation	71

<b>II- DES TERRITOIRES AUX DYNAMIQUES DIVERSES</b>	73
<b>Le sud du Val de Durance</b>	74
<b>UN TERRITOIRE SOUS DOUBLE INFLUENCE : LE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN ET L'ARRIVÉE D'ITER</b>	
<b>LES OBJECTIFS</b>	77
1 - Préserver des coupures d'urbanisation avec la partie plus dense de l'aire métropolitaine marseillaise et internes au territoire	78
2 - Organiser le développement pour maîtriser la consommation de l'espace et faciliter l'accès aux emplois et aux services	80
3 - Diversifier l'offre de logements	84
4 - Répondre aux besoins immédiats d'ITER	86
<b>Bléone-Durance : des pôles industriels et de services à relier et à développer</b>	91
<b>LA PORTE D'ENTRÉE DES TERRITOIRES ALPINS</b>	92
<b>LES OBJECTIFS</b>	93
1 - Affirmer la centralité de Digne et conforter le pôle industriel de Sisteron / Château-Arnoux	94
2 - Faciliter les déplacements entre le pôle de services et le pôle industriel	96
3 - Maîtriser l'évolution des espaces naturels, agricoles et urbains	97
<b>Le pays Gapençais</b>	101
<b>UN TERRITOIRE DE MONTAGNE EN COURS D'ORGANISATION</b>	102
<b>LES OBJECTIFS</b>	103
1 - Conforter, organiser et confirmer pour le long terme le pôle de Gap	104
2 - Organiser le développement économique de l'aire Gapençaise tout en respectant la qualité du cadre de vie	105
3 - Respecter l'outil agricole et forestier, valoriser son rôle économique, paysager et environnemental	106
<b>Bibliographie</b>	109
<b>Lexique</b>	110

# La dimension économique et territoriale du projet ITER : situation en juin 2009 et perspectives

Le site de Cadarache à Saint-Paul-lez-Durance accueille depuis 2006 l'équipe d'ITER Organisation qui est en charge de la réalisation du projet ITER, à proximité immédiate du centre du CEA. 34 pays sont associés, dans le cadre d'un accord international, à la construction et à l'exploitation de cette très grande infrastructure de recherche dédiée à la maîtrise de la fusion thermonucléaire à des fins de production d'électricité, qui devra mobiliser plus de 10 milliards d'euros (valeur 1999). L'ampleur de ce projet appelle une forte coordination des services de l'État et des collectivités territoriales pour réunir les conditions d'accueil indispensables à sa bonne exécution. Lors de la phase de présentation de la candidature de la région, des études socio-économiques ont mis en évidence les retombées potentielles à moyen-long terme du projet sur le territoire, dès lors que les conditions d'implantation durable des entreprises mobilisées dans un premier temps par le projet ITER sont réunies.

Une première étape a été l'engagement des travaux de préparation du site, et des travaux d'aménagement de l'itinéraire routier allant du port de Berre à Cadarache pour le transport des charges lourdes ainsi que la construction de l'école internationale à Manosque, sous différentes maîtrises d'ouvrage (État et collectivités territoriales). Dans le même temps, un dispositif d'accompagnement emploi formation a été mis en place dans le cadre de la coordination de type grand chantier.

Une seconde étape est représentée par l'accueil des personnels de l'Organisation ITER (près de 700 à terme), des agences domestiques des 7 grands partenaires internationaux et des entreprises contractantes, pendant la phase de construction qui s'étendra de 2009 à 2018.

Dans cette perspective, il importe de cerner autant que possible l'expression des besoins prévisibles, bien qu'elle dépende pour une large part de décisions multiples qui incomberont aux entreprises retenues dans le cadre des appels d'offres lancés par l'Organisation ITER, et que sa fiabilité soit rendue délicate par les incertitudes inhérentes à un projet international de cette envergure. Actuellement, le niveau français est dans une posture d'anticipation, de façon à pouvoir lancer au plus tôt les démarches qui s'imposent.

## 1 - Besoins liés à la phase de construction

Ils concernent principalement le logement des personnels de chantier et l'accueil des entreprises, ainsi que l'entreposage et les ateliers à l'extérieur du site ITER.

### Logement des personnels de chantier et accueil des entreprises

Le chantier de construction d'ITER a commencé début 2007 avec les premières opérations de viabilisation du site. Lors de l'aménagement de la plate-forme principale, on a pu voir jusqu'à 350 ouvriers simultanément sur le chantier. Cet afflux n'a pas posé de problème particulier en ce qui concerne leur logement dans la région (logements hôteliers, logements mobiles, élasticité du marché de la location, ...). Ce niveau d'activité devrait décroître quelque peu en 2009 et 2010. Toutefois, le chantier devrait s'intensifier à partir de 2012 avec les opérations de génie civil des bâtiments expérimentaux, puis la phase d'assemblage de la machine. Entre 2012 et 2018, le chantier connaîtra un pic d'activité vers 2014 - 2015 conduisant à un emploi temporaire sur site évalué à plus de 4 000 personnes simultanément. La construction comprend la fourniture, par les Agences domestiques ITER à l'Organisation internationale, d'équipements et de services correspondant à plusieurs centaines de lots, dont certains de très grande taille. Par conséquent, plusieurs centaines d'entreprises vont devoir interagir avec le site en terme d'installation des équipements ou des fournitures.

Il convient d'anticiper les modalités de logement de ces personnels de chantier (logement provisoire en particulier). Un schéma de logement est en cours de réalisation avec les communes concernées, et un recensement des capacités en campings autour d'ITER a été réalisé par le CETE en mars 2009, qui a permis d'identifier une capacité de 140 à 160 places dans un rayon de moins d'une heure. Des projets d'extension des aires d'accueil sont envisagés par les propriétaires exploitants, en fonction de la demande réelle exprimée par les entreprises.

Pour la satisfaction de la demande en hébergements plus pérennes, il faudra envisager l'accès aux logements sociaux pour les ouvriers appelés à rester longtemps sur le chantier, et procéder aux éventuelles démarches administratives nécessaires.

À noter que la question du logement des personnels ITER n'a pas posé de problème à ce jour. A mi-2009, plus de 350 familles s'étaient déjà installées dans la région sans difficulté particulière, mais sans réelle maîtrise de leur localisation. La croissance jusqu'à 700 familles environ (personnel d'ITER), voire 1000 (avec les chercheurs visiteurs, pour des durées variables), ne posera probablement pas plus de difficulté, si elle est correctement encadrée et anticipée.



La future école internationale à Manosque

### **Entrepôts et ateliers à l'extérieur du site ITER**

Il s'agit des capacités d'entreposage de composants de taille classique et de matériel, ou d'ateliers de montage, ou de plate-forme logistique à l'extérieur du site ITER.

Au sein du site ITER, d'une surface de 180 ha dont 110 aménagés, la plate forme principale représente 40 ha et il est probable que cette surface suffise à la totalité des besoins du chantier, sous réserve de précisions ultérieures de la part de l'Organisation ITER. Il convient de traiter la demande des entreprises liées à ITER de manière globale, en lien avec les autres projets du val de Durance. Au-delà de ces besoins d'entreposage et d'atelier, il semble difficile d'envisager un besoin inférieur à une centaine d'installations commerciales et de service.

### **Bureaux à l'extérieur du site ITER**

Dans le futur, on peut s'attendre à ce que le besoin de bureaux pour les sous-traitants d'ITER Organisation se concentre majoritairement sur le site ITER, et non à l'extérieur. Cependant, il ne faut pas exclure le cas où ce besoin pourrait de nouveau émerger avec une certaine ampleur. Il pourrait alors être traité par le biais d'une offre de type hôtel d'entreprise, dont l'utilité générale dépasse le seul projet ITER pour augmenter l'attractivité de Cadarache et la vallée de la Durance pour les entreprises. En effet, l'offre de ce type existante, notamment à Manosque, semble trop limitée.

## **2 - Besoins liés à la phase d'exploitation d'une très grande infrastructure de recherche**

En régime d'exploitation de la machine, trois types de besoins devront être satisfaits : l'accueil des personnels de l'Organisation ITER responsables du fonctionnement de l'installation (environ 400), recrutés sur des contrats de 5 ans renouvelables, l'accueil des chercheurs du monde entier qui viendront pour des campagnes d'expérience de quelques semaines à plusieurs mois (flux moyen permanent de 300, avec possibilité de fluctuations marquées), l'accueil des entreprises de maintenance et de service en contrat avec l'Organisation ITER avec leurs personnels (de l'ordre de la centaine d'entreprises avec globalement quelque 250 personnes présentes en moyenne). La part qui sera localisée sur site ITER, dans une logique d'exclusivité, et celle localisée à l'extérieur dans une logique commerciale élargie restent à définir, mais on peut faire une première hypothèse d'un partage à parts égales. Les besoins nouveaux seront fortement dépendants de la part attribuée aux entreprises déjà établies régionalement.

Pour les chercheurs/visiteurs, on peut s'attendre à un besoin de développement des capacités de l'hôtellerie locale ou du marché locatif de proximité (une ou deux centaines de personnes concernées). Déjà l'offre privée est en cours de constitution (Saint-Paul-lez-Durance en particulier) pour satisfaire les premières demandes.



La Durance

### 3 - Besoins d'aménagements indirectement liés à ITER

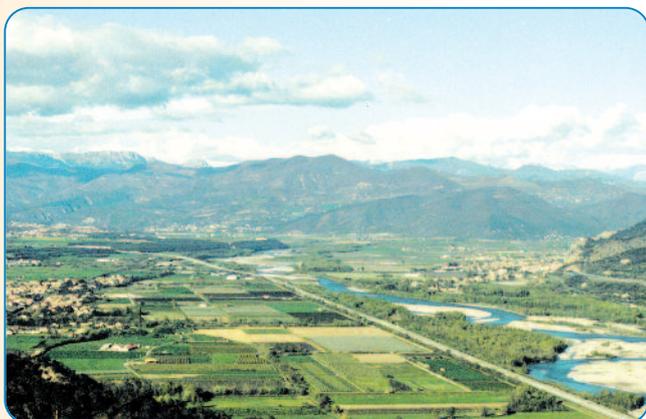
Il convient également de prendre en compte les besoins qui ne sont pas directement liés au bon déroulement du projet ITER, mais qui conditionnent le développement économique durable de la région. Il peut s'agir par exemple de projets industriels autour des énergies nouvelles, ou bien les projets du CEA Cadarache déjà engagés ou à venir comme le réacteur Jules Horowitz (RJH) ou les démonstrateurs solaires. En effet, ITER apparaît comme une opportunité de générer dans son sillage un développement durable autour de Cadarache. La capacité d'investissements d'innovation du centre CEA de Cadarache lui-même est estimée à plus de 2 milliards d'euros dans les années à venir. La superposition de ces projets et d'ITER peut être source de tensions si une vision coordonnée n'est pas partagée par les différents acteurs.

#### Zones d'activités

Des entreprises en lien avec le projet ITER, ou bien avec les autres projets du CEA Cadarache (comme le RJH), sont dès à présent à la recherche de locaux et de surfaces d'implantation dans un périmètre rapproché de Cadarache. Toutefois, on constate que l'offre existante est limitée et qu'il semble délicat de la développer dans d'importantes proportions, du fait de disponibilités foncières restreintes et de fortes contraintes environnementales.

Or sans une offre d'accueil de bonne qualité et quantitativement suffisante, il sera difficile de générer sous la bannière ITER un effet de levier permettant l'implantation durable de nouvelles activités économiques autour de Cadarache, et d'optimiser le développement économique induit escompté pour la région, avec l'innovation et les emplois associés.

Par conséquent, à la fois pour des besoins qui peuvent déjà s'exprimer avec l'avancement du projet ITER, mais aussi pour amorcer un effet d'entraînement débouchant sur un développement économique significatif, il importe de développer dans la mesure du possible une offre de zones d'activité de qualité (tant en ce qui



La vallée de la Durance

concerne l'efficacité de la desserte de ces zones, par réseau routier ou ferré, que les connexions à Internet avec des débits suffisants). Cette offre doit comprendre les premières capacités disponibles à court terme et intégrer progressivement des réserves permettant une adaptation à la demande. Il faut noter qu'une centaine d'hectares de ZAD ITER à vocation économique ont été identifiées, principalement sur Vinon-sur-Verdon et sur Jouques. Ces zones font l'objet d'études et ne sont pas encore disponibles pour l'implantation d'activités (sur les ZAD ITER, voir la carte 8 bis jointe).

Pour définir ces zones d'activités économiques dont une partie serait réservée aux entreprises travaillant pour ITER, ou plus largement à Cadarache et aux démonstrateurs "énergies nouvelles", des choix seront nécessaires, ainsi que probablement des moyens d'accompagnement.

En terme de surfaces, il conviendrait de prévoir une centaine d'hectares au total, dont une partie seulement serait aménagée initialement, le reste permettant de s'adapter à l'évolution de la demande.

A cet égard, on peut distinguer quatre zones distinctes, selon l'intérêt pour les entreprises d'être situées à distance plus ou moins proche du site :

#### → Le site ITER proprement dit

Sur les 180 hectares clôturés du site ITER, une dizaine est prévue pour l'assemblage des éléments et dix autres hectares pour les entreprises du chantier de construction des bâtiments ("zone d'entreprises").

#### → Les zones mitoyennes du site ITER

En premier lieu, le territoire du C.E.A. (1 600 hectares), dans et hors clôture, pourrait accueillir, provisoirement ou définitivement, quelques implantations liées à ITER. Une réflexion sur ce point est engagée avec la direction du C.E.A. Il doit intégrer le projet de la Cité de l'Énergie porté par le CEA.

#### → Les zones prévues sur les communes à proximité immédiate du site ITER

La réflexion pourrait s'appuyer sur Saint-Paul-Lez-Durance (13) et Vinon-sur-Verdon (83), dont les zones d'activité existantes sont globalement saturées mais qui ont engagé des projets d'extension limitée.

#### → Les communes plus éloignées

Les zones plus éloignées du site pourront répondre aux besoins suscités par le projet ITER mais sans exclusive. Des Z.A.D. à vocation économique ont été créées à Manosque et Jouques, permettant d'envisager des réserves foncières au profit d'entreprises liées à ITER. Pertuis, sous réserve des contraintes liées au risque inondation, pourrait répondre pour partie à certains de ces besoins.

Au-delà d'une vingtaine de kilomètres de part et d'autre de Cadarache, les zones d'activités pourraient satisfaire les implantations diversifiées, liées notamment à "la vallée des énergies nouvelles".



# I – LES APPROCHES À L'ÉCHELLE DU VAL DE DURANCE

## Des choix nécessaires en matière de développement urbain et économique

### LE CONSTAT : UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS EN FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- Un tissu économique qui connaît des évolutions majeures
- Une banalisation des formes urbaines
- Des conflits d'usages localisés

### LES OBJECTIFS

#### 1 - Mettre en œuvre des dispositifs de gouvernance aux bonnes échelles

- Favoriser les démarches de planification à l'échelle intercommunale
- Œuvrer pour la mise en place d'EPCI plus intégrés sur des territoires plus cohérents

#### 2 - Répondre durablement aux besoins en logement

- Sortir d'une production presque entièrement consacrée à l'habitat individuel
- Anticiper le changement d'échelle des besoins futurs en logement

#### 3 - S'inscrire dans un développement urbain et économique durable

- Organiser les extensions urbaines autour des pôles historiques
- Susciter et encourager les démarches de développement durable
- Organiser un développement économique durable
- Préserver la qualité de l'air

12  
12  
12  
13  
13  
16  
16  
16  
18  
18  
18  
21  
21  
21  
22  
22

# Des choix nécessaires en matière de développement urbain et économique

## LE CONSTAT : UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS EN FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Globalement, le périmètre considéré présente une faible densité, par rapport aux moyennes régionales, comme l'illustre la carte n°3. En effet, il accueille environ 297 000 habitants, soit un peu moins de 7% de la population régionale sur un territoire qui représente 16% de la superficie de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'armature urbaine a fait preuve de stabilité pendant de longues années, avec la présence de seulement quatre villes de plus de 10 000 habitants, Gap, Manosque, Pertuis et Digne, qui regroupent aujourd'hui le tiers de la population. Plus de la moitié des communes, dont beaucoup de très petites, comptent moins de 500 habitants. L'occupation du sol confirme ces caractéristiques. Les dominantes sont très largement agricoles et naturelles, dans des proportions variables selon les territoires. Globalement, ces usages occupent encore 94% du territoire. La vallée de la Durance reste à ce jour l'axe le plus dense du périmètre, contrastant avec les pays montagnards qui l'entourent. Ainsi, le Val de Durance concentre à la fois les ressources et certaines vulnérabilités, notamment du point de vue du risque inondation.

Le Val de Durance peut cependant être identifié comme un des territoires les plus attractifs de la région. Sa population a en effet augmenté de plus de 8% entre 1999 et 2006, pour une moyenne régionale légèrement supérieure à 5% durant la même période.

Ce dynamisme démographique est d'ampleur variable à l'intérieur du territoire, et il représente des flux de volume inférieur à ceux générés par les espaces plus fortement urbanisés proches du littoral. Mais il traduit bien un phénomène d'attractivité, le gain démographique étant essentiellement généré par des migrations qui concerne majoritairement des actifs et des familles.

La partie sud du territoire, en particulier les secteurs de Pertuis et de Manosque, a été progressivement gagnée par l'influence croissante de la métropole Aix-Marseille, qui peut se traduire de diverses manières : accueil d'actifs travaillant dans les pôles d'activités de l'agglomération d'Aix-Marseille, développement d'activités économiques plus ou moins directement générées par cette proximité...

Les évolutions autour de Digne et de Gap paraissent moins brutales, et semblent moins liées au phénomène de métropolisation.

### Un tissu économique qui connaît des évolutions majeures

Le projet ITER arrive au moment où le territoire connaît une évolution démographique particulièrement forte. Il est également accueilli comme un générateur de développement dans un contexte fortement dominé par l'économie résidentielle, de manière croissante du sud au nord.

A la faible présence des activités industrielles s'ajoutent les difficultés de certaines d'entre elles, qui font partie de l'histoire du Val de Durance. La diminution progressive de l'activité d'ARKEMA à Château-Arnoux, et les difficultés rencontrées pour la reconversion du site, font craindre un déclin de ce type d'activités.

Pour autant, d'autres filières font preuve d'une stabilité voire d'un développement significatif comme le secteur de la "pharmacie, parfumerie et entretien", secteur pour lequel les emplois créés sur

la zone représentent la moitié de ceux gagnés en PACA. Les industries agricoles et alimentaires, également très présentes, se montrent moins dynamiques en matière d'emplois dans la période de 1993 à 2005.

En dehors de quelques grands établissements phares (Sanofi, l'Occitane...), le tissu économique est largement dominé par les petites et très petites entreprises, de moins de 20 salariés.

Mais le territoire est également marqué par l'importance du secteur public pour les zones de Digne, où celui-ci représente plus de 40% des emplois, et de Gap avec plus de 30% des effectifs.

La sphère résidentielle représente quant à elle une part plus importante des emplois sur les zones de Gap et de Manosque (avec près de 50%) que sur celles de Pertuis et de Digne.

Sur le plan du développement économique, et même si celles-ci ne génèrent pas, et de loin, la majorité des emplois, la question des projets de création de zones d'activités devient sensible sur le territoire.



Un lotissement à Oraison

En effet, l'arrivée du projet ITER a encouragé l'éclosion de projets d'échelles très diverses portés par la plupart du temps par les acteurs locaux. Ainsi, la volonté de "gagner une part du gâteau" que représentent les retombées du chantier puis de la maintenance du site ITER risque-t-elle de déboucher sur la multiplication de petites zones, dont l'implantation comme le schéma d'aménagement ne correspondront pas forcément aux attentes des entreprises ni aux besoins d'ITER.

Les études conduites au cours de la définition des zones d'aménagement différé (ZAD) dans un périmètre proche du site d'implantation n'ont pas pour l'instant permis de donner des orientations claires d'aménagement pour répondre aux besoins générés par ITER en matière d'accueil d'activités comme de logement.

### Une banalisation des formes urbaines par la domination de l'habitat individuel, au détriment de la satisfaction d'une partie des besoins en logement

La dynamique du Val de Durance en matière de logement a connu elle aussi depuis quelques années des évolutions majeures, d'ampleur et de nature différente selon les secteurs.

Si l'attractivité résidentielle du sud Luberon est plus ancienne, et orientée vers des populations plutôt aisées financièrement, les communes du nord du pays d'Aix, et surtout du sud des Alpes-de-Haute-Provence et du sud Verdon ont connu une forte accélération de la construction depuis la fin des années 90.

Globalement, le nombre moyen de logements autorisés est passé de 1 442 par an de 90 à 98 à 2 105 logements de 99 à 2005, soit une augmentation de 46%. Mais cette augmentation atteint +73% pour le secteur de Manosque.

Cette croissance forte se fait essentiellement sous forme d'habitat individuel pur ou groupé sur l'ensemble du territoire, à plus de 76% en moyenne de 1999 à 2004, avec sur ce point également un maximum pour la zone de Manosque, à plus de 85%. En outre, la prédominance de l'habitat individuel s'accroît, à l'exception d'une progression du logement collectif à Pertuis et quelques communes environnantes et dans le Pays d'Aix.

Ainsi, à quelques exceptions près, l'habitat collectif, tout comme le logement social, est particulièrement concentré dans les villes principales.

Outre la tendance à la banalisation des espaces urbains qui en résulte, la prolifération de ce type d'extensions urbaines conduit à certains endroits à une désorganisation complète de l'espace urbain en construction, incompatible avec la mise en place de transports en commun efficaces et la création de services accessibles.

De plus, malgré un foncier plus abordable qu'à proximité immédiate de l'agglomération Marseille-Aix, la production actuelle ne permet pas de répondre aux besoins exprimés, notamment pour les populations résidentes qui disposent souvent de revenus inférieurs à ceux des ménages désirant s'installer sur ce territoire.

### Des conflits d'usages localisés

Ces évolutions, très rapides par endroit, viennent impacter un territoire au sein duquel les reliefs et la Durance ont une dimension très structurante et très contraignante.

De ce fait, la grande majorité des fonctions du territoire se localise au sein de vallées parfois étroites. Les infrastructures, les développements urbains et économiques sollicitent ce même espace. Antérieurement, l'activité agricole a suivi la même logique portée par la qualité des sols et la possibilité de développement des réseaux d'irrigation à partir des cours d'eau majeurs. Les contraintes qu'apportent à l'aménagement les espaces au relief trop prononcé parachèvent de réunir les conditions idéales de déclenchement de conflits d'usage sur les espaces les plus soumis à pression, à proximité de la métropole marseillaise ou autour des pôles les plus importants du territoire.

A ces phénomènes s'ajoutent aujourd'hui des pressions liées à de nouveaux usages. L'explosion récente du nombre de projets de champs photovoltaïques se concentre en effet très nettement dans le Val de Durance, et particulièrement au sein des espaces agricoles de la vallée et des plateaux.

Le secteur de Manosque, la confluence Durance-Bléone et le sud de Gap sont les espaces qui connaissent aujourd'hui les évolutions les plus intenses. Il est donc souhaitable que se mettent en place des outils de gouvernance et de planification permettant au territoire de mieux maîtriser les phénomènes à l'œuvre.

**Les deux enjeux essentiels pour ce territoire semblent être le maintien et la promotion d'une organisation urbaine cohérente, face à des tendances qui privilégient aujourd'hui la production d'une offre uniforme en matière d'habitat et d'espaces dédiés aux activités économiques et la mise en place d'instruments de gouvernance à des échelles adaptées aux phénomènes auxquels sont confrontés les différents bassins de vie.**

**Les objectifs fixés visent donc à :**

#### OBJECTIF / 1

**Mettre en œuvre des dispositifs de gouvernance aux bonnes échelles**

#### OBJECTIF / 2

**Répondre durablement aux besoins en logement**

#### OBJECTIF / 3

**S'inscrire dans un développement urbain et économique durable**

**A ces trois objectifs sont associées des orientations et des préconisations qui ont pour ambition d'organiser, de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État et de poser les bases, portées au débat, d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement. En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.**

## Évolution démographique entre 1936 et 2006 (carte n°2)



### Taille des communes population totale (Insee RGP)

- supérieure à 50 000 habitants
- de 10 000 à 50 000 habitants
- de 5 000 à 10 000 habitants
- de 2 000 à 5 000 habitants
- de 1 000 à 2 000 habitants
- de 500 à 1 000 habitants
- inférieure à 500 habitants

- ▭ Zone d'étude Val de Durance
- ◆ Pôle urbain principal
- Réseau autoroutier
- Route nationale
- Echangeur routier
- Réseau de voie ferrée
- Gare

- Durance et affluents
- ▭ Limite de commune
- ▭ Limite de département
- ▭ Limite de région



PREFECTURE DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MISSION ITER

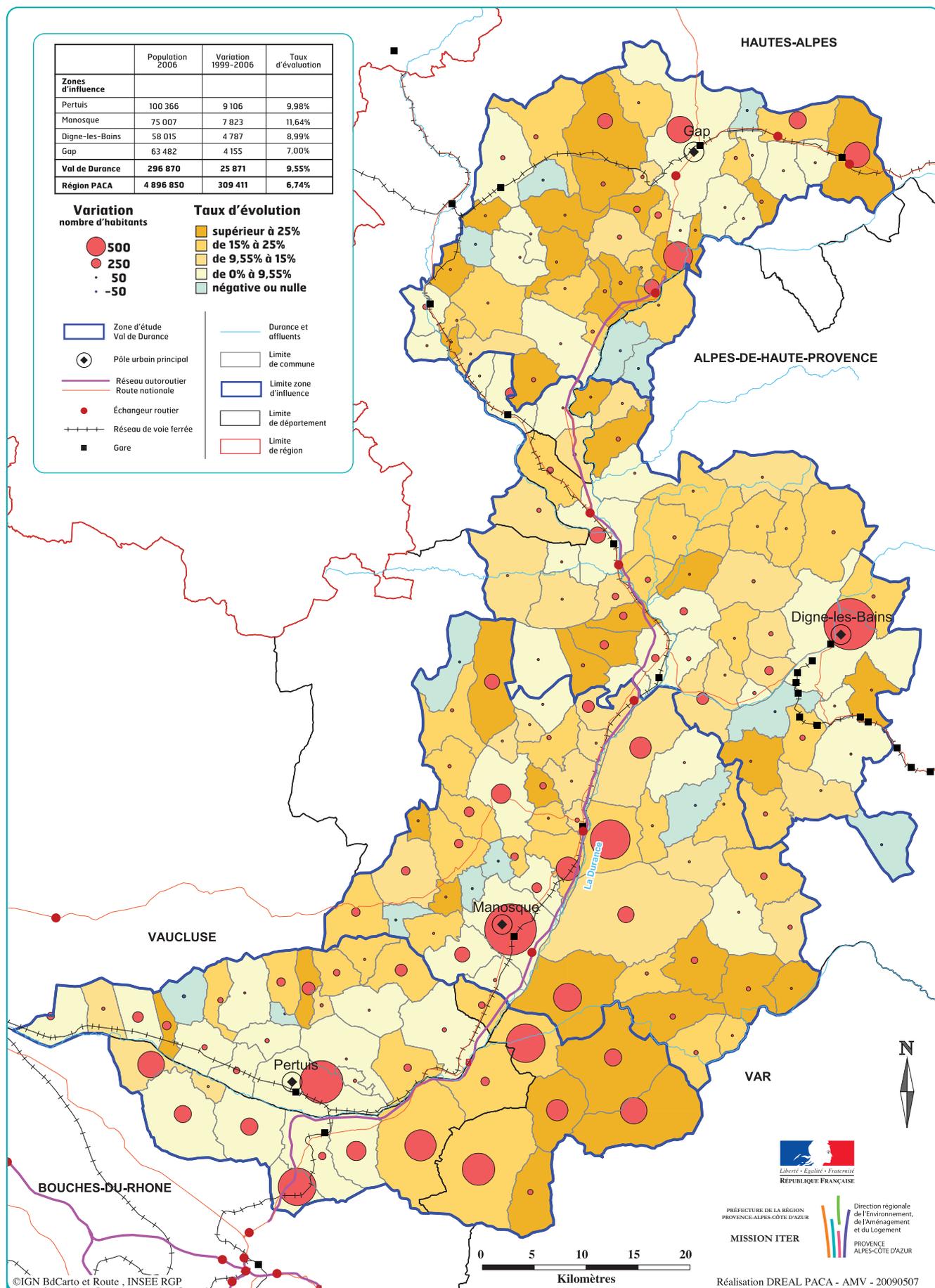
Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

©IGN Bdcarto, INSEE RGP

Réalisation DREAL PACA - AMV - 20090507

➔ La carte présente la progression démographique à l'échelle de l'aire métropolitaine marseillaise sur une longue série. On observe l'évolution des 4 pôles urbains principaux du Val de Durance depuis 1936, ainsi que la poussée démographique de l'aire métropolitaine marseillaise.

## Évolution démographique entre 1999 et 2006 (carte n°3)



La carte présente l'évolution démographique en taux et en volume des communes du Val de Durance. En volume les pôles principaux continuent de capter une bonne partie de la croissance, mais on observe une poussée démographique importante dans les communes du Sud du Val de Durance, notamment dans la partie varoise, ainsi dans les pôles secondaires autour de Manosque et de Gap.

**OBJECTIF / 1**

## Mettre en œuvre des dispositifs de gouvernance aux bonnes échelles

Le périmètre étudié concerne cinq départements, et la partie qui connaît actuellement les évolutions les plus fortes, à proximité du site d'implantation d'ITER, est à la croisée de quatre d'entre eux.

Au-delà de ce découpage administratif, le Val de Durance est un exemple de la multiplication des structures institutionnelles, souvent construites sur des compétences très limitées.

Les deux parcs naturels régionaux reposent sur des unités géographiques bien identifiées, tout comme le SMAVD (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance). Ces trois structures aux compétences bien définies sont celles qui reposent sur des éléments majeurs du territoire. Plus à la marge, au sud-est de ce territoire, on peut citer la présence du SMCSV (syndicat mixte de Concors Sainte-Vistoire).

Le Syndicat Mixte a pour missions la protection des massifs contre l'incendie, la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et bâti, et enfin l'accueil des publics et le développement local.

Les choses se compliquent fortement lorsqu'on aborde les établissements de coopération intercommunale.

De nombreux EPCI morcellent le territoire. Il s'agit, à l'exception de la communauté d'agglomération de la Communauté du Pays d'Aix (CPA), de communautés de communes qui interviennent à des échelles géographiques restreintes et sur des compétences limitées. Le fait que Gap n'appartienne à aucun EPCI, ou que Pertuis soit coupé des intercommunalités du Sud Luberon illustre bien les difficultés liées à ce découpage.

Les cinq pays interviennent sur des territoires plus significatifs, mais ont des moyens d'intervention très limités.

Les périmètres de SCoT relèvent de la même problématique. Le SCoT du pays d'Aix-en-Provence concerne un territoire significatif qui pose les questions des liens entre Pertuis et le Sud Luberon et surtout de la cohérence entre des périmètres multiples au sein de l'agglomération d'Aix-Marseille.

Ce territoire présente l'avantage de disposer de moyens financiers et techniques importants grâce à l'existence de la communauté d'agglomération et de l'agence d'urbanisme. Le SCoT de l'aire Gapençaise recouvre également un périmètre assez cohérent, et bénéficie du soutien de l'agence d'urbanisme de Grenoble.

En revanche, le SCoT de Manosque et de sa région, seul SCoT du Val de Durance approuvé et aujourd'hui en cours de révision, bénéficie également des compétences de l'AUPA, mais concerne un périmètre très limité, loin de regrouper l'ensemble des espaces présentant une problématique commune.

L'absence de périmètre de SCoT autour de Digne, Sisteron et Château-Arnoux, d'autorité organisatrice de transport urbain à l'échelle intercommunale (à l'exception encore de la CPA) et le morcellement des compétences en matière d'habitat parachèvent la description d'un espace en attente de gouvernance aux bonnes échelles.

**ORIENTATIONS**

### Favoriser les démarches de planification à l'échelle intercommunale

Sur ce territoire en pleine évolution, les stratégies en matière de développement économique, ainsi que les réponses en matière de besoins en logement et de mobilité, sont conçues la plupart du temps à l'échelle communale et à court terme.

Il s'agit donc de franchir un cap, de susciter des échanges, des questionnements et de la mutualisation sur le mode de développement qui doit être privilégié pour les différents territoires et de préparer les conditions de sa mise en œuvre en se prémunissant au mieux des effets de concurrence et d'exclusion qui peuvent découler d'un découpage institutionnel trop morcelé.

Cette orientation consiste également à soutenir activement les démarches en cours qui s'inscrivent dans la direction d'une coopération intercommunale effective.

**PRÉCONISATIONS**

- **Susciter et accompagner les démarches d'élaboration et de révision des documents de planification à l'échelle intercommunale : mobilisation des agences d'urbanisme, des crédits d'études...**
- **Organiser la cohérence et les échanges inter-SCoT.**

### Œuvrer pour la mise en place d'EPCI plus intégrés sur des territoires plus cohérents

Au-delà de l'élaboration de documents de planification, qui peut être confiée à un syndicat mixte spécialisé, la question de la réorganisation du découpage des établissements de coopération intercommunale se pose déjà autour de Manosque, afin de faire évoluer la communauté de communes actuelle vers une communauté d'agglomération sur un périmètre plus étendu.

Ce type de démarche permet en effet d'estomper à terme les effets de concurrence, et notamment ceux liés aux ressources générées par la taxe professionnelle.

Si la région de Manosque est effectivement celle où cette question se pose avec le plus d'acuité, l'isolement de Gap, comme la multiplication de communautés de communes et de communes isolées autour de Digne, Sisteron et Château-Arnoux sont également des conditions favorables à la poursuite de comportements concurrentiels au sein d'espaces qui font face à des préoccupations communes.

**PRÉCONISATIONS**

- **Poursuivre la démarche de création d'une communauté d'agglomération autour de Manosque.**
- **Étudier les possibilités d'évolution des EPCI autour de Gap, Digne, Sisteron et Château-Arnoux.**



**OBJECTIF / 2**

## Répondre durablement aux besoins en logement

Entre 1999 et 2004, le dynamisme de la construction observé dans le Val de Durance, particulièrement au sud, est en grande majorité généré par l'explosion de l'habitat individuel qui s'élève à plus de 75% en moyenne sur l'ensemble du périmètre, mais à plus de 85% pour le secteur de Manosque.

Cette mono production résulte sans doute en partie d'un désir exprimé par certains ménages d'accéder à l'habitat individuel dans des conditions financières encore supportables comparativement au coût du logement observé dans l'agglomération Aix-Marseille.

La plus grande disponibilité du foncier, son prix plus abordable et la bonne accessibilité ont réuni les conditions permettant ce mouvement.

Si ce type de construction a apporté une réponse aux jeunes ménages actifs, qui constituent le profil type du nouvel arrivant sur le territoire, il laisse de côté les personnes aux ressources financières plus limitées ou à la recherche d'un autre type de logement.

La part significative de résidences secondaires par endroit, et de logements vacants (à Manosque par exemple) contribuent également à accentuer les tensions générées sur le marché du logement par l'arrivée de ménages qui ont souvent un niveau de vie, et donc un pouvoir d'achat, supérieurs à ceux des populations locales.

Enfin, la très forte concentration des logements collectifs et des logements sociaux dans les principales communes du département peut générer également des déséquilibres plus locaux.

**ORIENTATIONS**

### Sortir d'une production presque entièrement consacrée à l'habitat individuel

Même si l'observation des autorisations de construire ne permet pas forcément de l'affirmer, une certaine prise de conscience semble déjà émerger sur une partie des territoires les plus proches de l'agglomération d'Aix-Marseille ou pour certaines communes du Val de Durance. Le rythme de production de logements collectifs semble effectivement s'accroître autour de Pertuis notamment, sans doute en partie du fait des actions conduites par la communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Certaines opérations de réhabilitation de centre-ancien, comme à Manosque, contribuent également à reconstituer une offre plus variée en même temps qu'une économie d'espace.

**PRÉCONISATIONS**

- Sensibiliser les communes, dans le cadre des PLU en particulier, aux besoins actuels en matière de logement tout en limitant les coûts et les risques liés à l'étalement urbain.
- Promouvoir des formes urbaines alternatives.
- Intensifier les actions de réhabilitation des centres-anciens.

### Anticiper le changement d'échelle des besoins futurs en logement

La croissance démographique soutenue, lorsqu'elle intervient dans des villages de quelques centaines d'habitants au plus, a rapidement des conséquences majeures sur les besoins en matière d'équipements et fait émerger progressivement de nouvelles attentes et de nouveaux comportements.

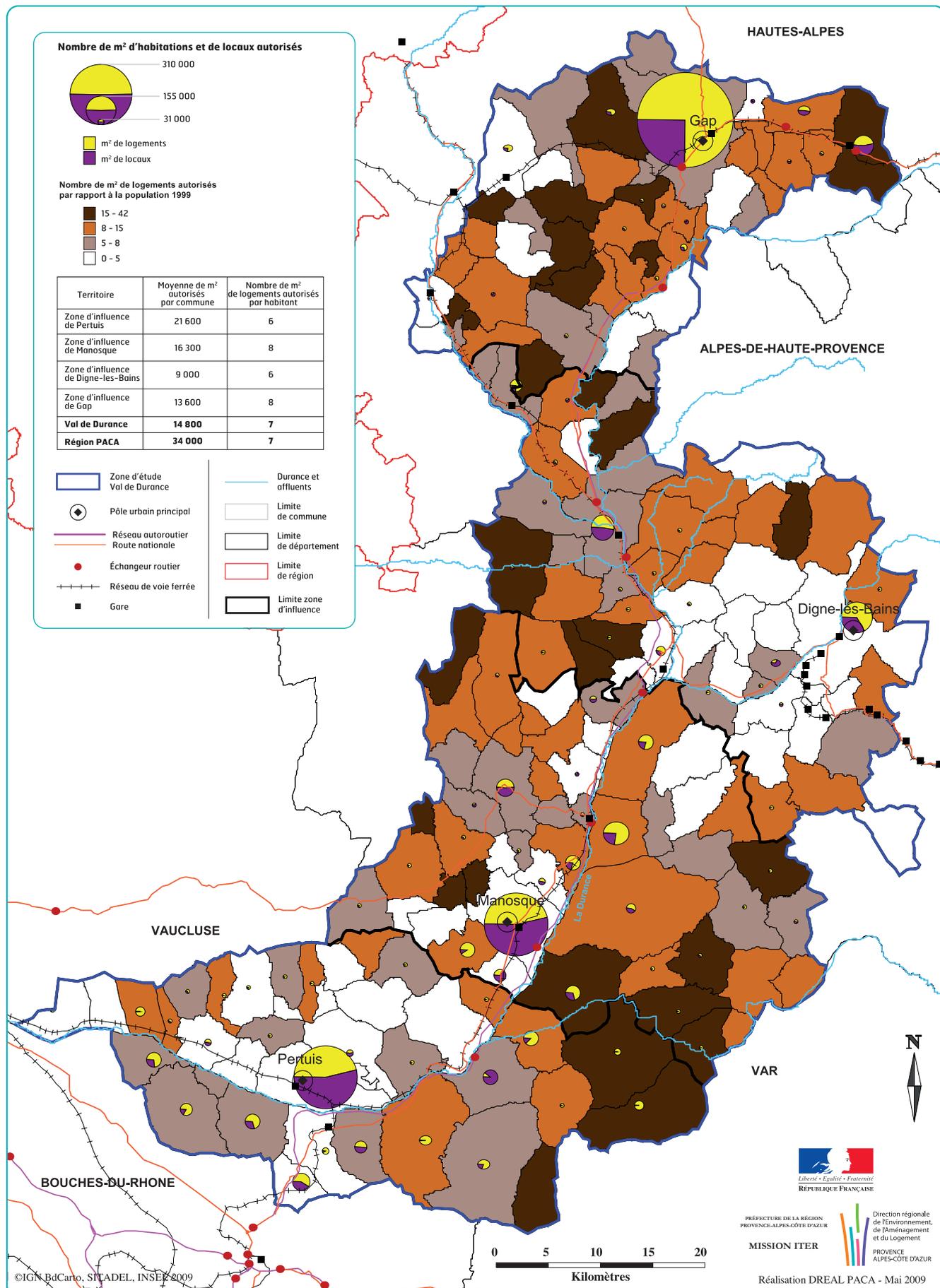
Dans les secteurs où ce type d'évolution concerne un nombre significatif de communes, les conséquences s'analysent également à plus long terme. La population nouvellement accueillie, en majorité des ménages d'actifs avec enfants, va générer dans les prochaines années des besoins d'une nature et d'une ampleur nouvelles pour le territoire, du fait du vieillissement, et notamment des phénomènes de décohabitation.

Il semble donc important d'anticiper ces besoins futurs, et de mettre en place dès aujourd'hui les conditions nécessaires pour y répondre, en matière de stratégie foncière notamment. Bien entendu, cette stratégie sur le logement devra s'articuler avec les besoins multiples liés au foncier : espaces pour les services et les entreprises, espaces pour la production agricole, milieux naturels (dans la logique de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la trame verte et bleue).

**PRÉCONISATIONS**

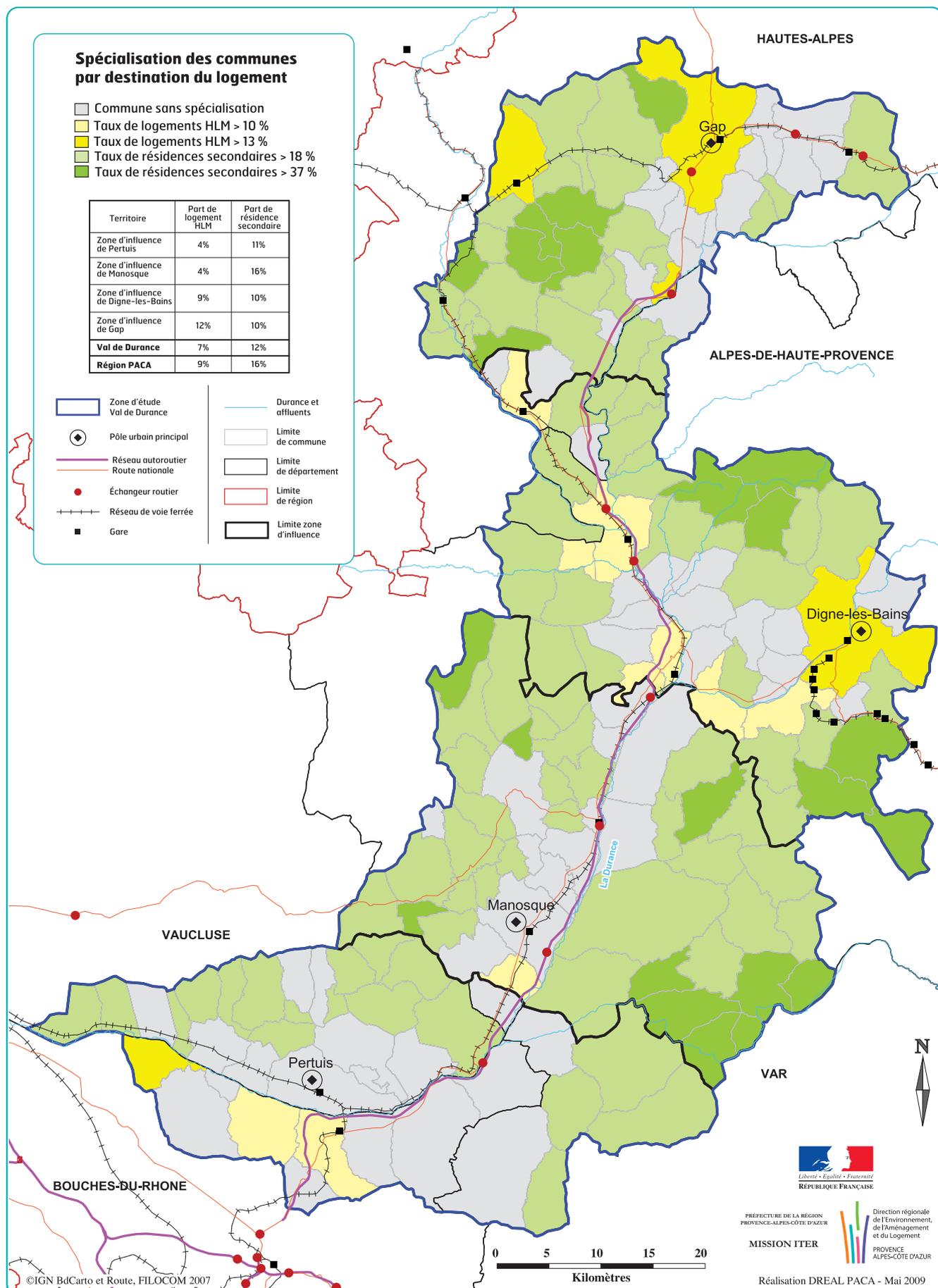
- Diffuser, et éventuellement décliner territorialement, les éléments d'information et de méthodologie prospective pour la définition des besoins futurs en matière de logement.
- Continuer à élaborer et mettre en œuvre, en liaison avec l'établissement public foncier régional, les stratégies foncières adaptées pour répondre à ces besoins.
- Soutenir l'élaboration de PLH.

## Dynamique de la construction par commune (carte n°5)



La carte présente le nombre de m<sup>2</sup> construits par commune en volume et rapporté au nombre d'habitants. Les pôles principaux captent la majeure partie de surfaces construites, mais on observe relativement à la population une construction forte dans le Sud Est du Val de Durance et autour de Gap.

## Nature des logements par commune (carte n°6)



➔ La carte présente la spécialisation en logements privés, secondaires ou HLM par commune. Les pôles de Gap et Digne concentrent une part importante des logements HLM, à l'inverse de Manosque et Pertuis. Les communes écartées de la vallée de la Durance présentent de fortes proportions de résidences secondaires.

**OBJECTIF / 3**

## S'inscrire dans un développement urbain et économique durable

Il s'agit là principalement d'anticiper les effets d'un dynamisme démographique qui peut se prolonger.

L'exemple de l'agglomération Aix-Marseille, toute proche, montre qu'un développement principalement basé sur des extensions urbaines sans cohérence entre elles et l'utilisation quasi-exclusive du véhicule individuel pour les déplacements, accentue rapidement les effets de saturation des réseaux, la segmentation et la perte de qualité des espaces naturels et agricoles, la dégradation de l'air et de l'eau et plus largement du cadre de vie...

L'accumulation de ces difficultés peut à terme mettre en péril l'attractivité du territoire en nuisant à son efficacité économique et à son équilibre social.

Les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement visent donc à promouvoir un nouveau mode de développement, durable et soutenable. Il s'agit notamment, malgré la sensation d'abondance d'espaces disponibles dans le Val de Durance, de prévoir d'ores et déjà des formes urbaines moins consommatrices d'espaces. Il s'agit également d'organiser les extensions de manière à encourager le recours aux transports collectifs, que ces derniers existent ou soient en attente d'amélioration ou de création.

La préservation de la ressource en eau, en qualité comme en quantité, relève de la même préoccupation. Cet objectif consiste à dépasser les effets de concurrence entre communes et EPCI, comme abordé précédemment. Il consiste également à soutenir les collectivités qui s'engagent dans des démarches de développement durable telles que l'élaboration d'Agenda 21 (avec l'appui de le DREAL et de l'Agence Régionale pour l'Environnement), la conception de quartiers ou bâtiments durables...

**ORIENTATIONS**

### Organiser les extensions urbaines autour des pôles historiques

L'organisation urbaine historique du territoire correspond à des besoins d'échanges internes et avec l'extérieur. Le renforcement des pôles principaux reste aujourd'hui un élément favorable au maintien et au développement des services mis à disposition de la population. A contrario, un éparpillement des développements urbains sur un espace trop vaste complexifie la gestion des déplacements et les choix d'implantation des services, en particulier des services publics dans le domaine de la santé et de l'éducation et en augmente le coût pour la société. Ce mode de développement peut même conduire à des impasses.

**PRÉCONISATIONS**

- Conforter les pôles principaux : Manosque et Pertuis, Château-Arnoux - Sisteron, Digne et Gap.
- Maîtriser le développement des communes périphériques, en particulier celles non desservies par les transports en commun.
- Éviter la fuite hors des villes des activités commerciales et de services.

### Susciter et encourager les démarches de développement durable

À la suite des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des dispositifs de soutien, notamment financier, se mettent progressivement en place pour encourager les démarches de projets territoriaux durables, la promotion des économies d'énergie ou de recours aux énergies renouvelables...

Dans un environnement majoritairement rural et peu organisé institutionnellement, ne disposant que de faibles ressources propres en ingénierie, il est nécessaire d'assurer la promotion de ces nouveaux outils auprès des communes et des EPCI maîtres d'ouvrage, en cohérence avec les actions menées sur ce thème par la Région ou les Départements. Il est donc important d'animer les réseaux de professionnels à cette fin, de travailler à leur formation, de manière à pouvoir offrir aux collectivités volontaires l'assistance technique dont elles ont besoin.

**PRÉCONISATIONS**

- Susciter et soutenir les démarches d'élaboration d'Agenda 21.
- Améliorer le soutien technique aux collectivités volontaires, avec le réseau des agences (agences d'urbanisme, ADEME...), le conseil régional et les conseils généraux.



## ORIENTATIONS

### Organiser un développement économique durable

L'arrivée d'ITER sur le territoire, mais également la présence de filières industrielles performantes nécessite d'organiser les développements économiques. En effet, dans le souci d'offrir aux entreprises, et ce durablement, de bonnes conditions de fonctionnement, les acteurs publics doivent mettre cette demande en relation avec les possibilités de transport et de déplacement, mais également d'accueil des actifs actuels et futurs.

Le renforcement des principales centralités du territoire nécessite également d'agir pour la promotion d'espaces d'accueil à proximité ou dans les centres pour les activités non génératrices de nuisances de voisinage, en particulier les commerces et services de proximité, afin de concourir à l'amélioration de l'attractivité des centre-ville.

Les stratégies d'aménagement de zones d'activités extérieures à la ville doivent elles aussi intégrer les questions de renforcement des centralités, d'accessibilité depuis les pôles urbains, notamment en transport en commun, le respect de l'outil agricole et de qualité paysagère et environnementale du territoire.

L'organisation du développement économique s'entend aussi du point de vue des filières dont le territoire peut rechercher le développement. Au-delà des activités liées à l'implantation d'ITER et plus largement à la dynamique des énergies nouvelles, abordées par ailleurs dans le document, il est nécessaire de prévoir des espaces de développement pour l'industrie, l'artisanat et les services, et de traiter des questions de reconversion de certains espaces d'activités.

La partie Sud du Val de Durance connaît actuellement un développement démographique et économique plus marqué que sur le reste du territoire. Cette dynamique doit être soutenue durablement, et nécessite donc de prévenir les dysfonctionnements futurs qui pourraient résulter de la création de zones multiples, en concurrence entre elles, implantées sans tenir compte des orientations prises en matière de développement des transports en commun ou la volonté de maintien de la qualité du cadre de vie.

#### PRÉCONISATIONS

- Étudier, dans le cadre de la création de zones d'activités extérieures aux villes, l'impact sur les activités implantées dans le tissu urbain, afin d'éviter la dévitalisation des centres.
- Soutenir les projets de redynamisation, réhabilitation et requalification des zones d'activités, en particulier industrielles.
- Soutenir la création de zones d'activités intercommunales, afin d'éviter le mitage du territoire par de "micro-zones" en concurrence entre-elles.
- Définir clairement la vocation des zones d'activités actuelles ou créées.
- Soutenir l'élaboration de schémas de développement économique.



### Préserver la qualité de l'air

La recherche de développement territorial doit prendre en compte les préoccupations en matière d'évaluation, de préservation ou d'amélioration de la qualité de l'air.

Il s'agit d'une part de se donner les moyens de mieux évaluer la qualité de l'air de la zone par des dispositifs de mesure adaptés et d'autre part de bien anticiper l'impact sur ce point de certaines actions.

En effet, outre l'impact de la croissance du trafic routier que peut encourager un développement des infrastructures, d'autres actions peuvent avoir des effets non négligeables sur la qualité de l'air.

À titre d'exemple, le développement de la filière bois-énergie peut constituer une source importante de polluants atmosphériques: particules fines, HAP et composés organiques volatils. Il est donc important de l'accompagner d'un encouragement au renouvellement des appareils domestiques existants (label "flamme verte"). Pour les secteurs collectifs et industriels, il convient de favoriser le recours au bois énergie dans des installations d'une puissance thermique supérieure à 2 MW, qui permettent de disposer d'un rendement supérieur à celui des petites unités et de pouvoir économiquement mettre en œuvre des dispositifs performants de dépollution.

#### PRÉCONISATIONS

- Améliorer l'évaluation de la qualité de l'air de la zone par l'utilisation de la mesure et de la modélisation.
- Développer le bois énergie en tenant compte des performances des installations en matière de rejets.

## Les secteurs économiques (carte n°7)

Zones d'influence	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Service
Pertuis	0,7%	12,9%	8,7%	13,8%	63,9%
Manosque	1,2%	12,8%	8,7%	19,2%	58,1%
Digne-les-Bains	1,3%	12,3%	6,6%	12,5%	67,4%
Gap	1,3%	5,7%	9,1%	17,9%	66,0%
Val de Durance	1,1%	10,8%	8,3%	15,8%	64,0%
Région PACA	0,6%	11,3%	6,8%	15,3%	66,1%

### Taux de spécialisation supérieur à la médiane\*

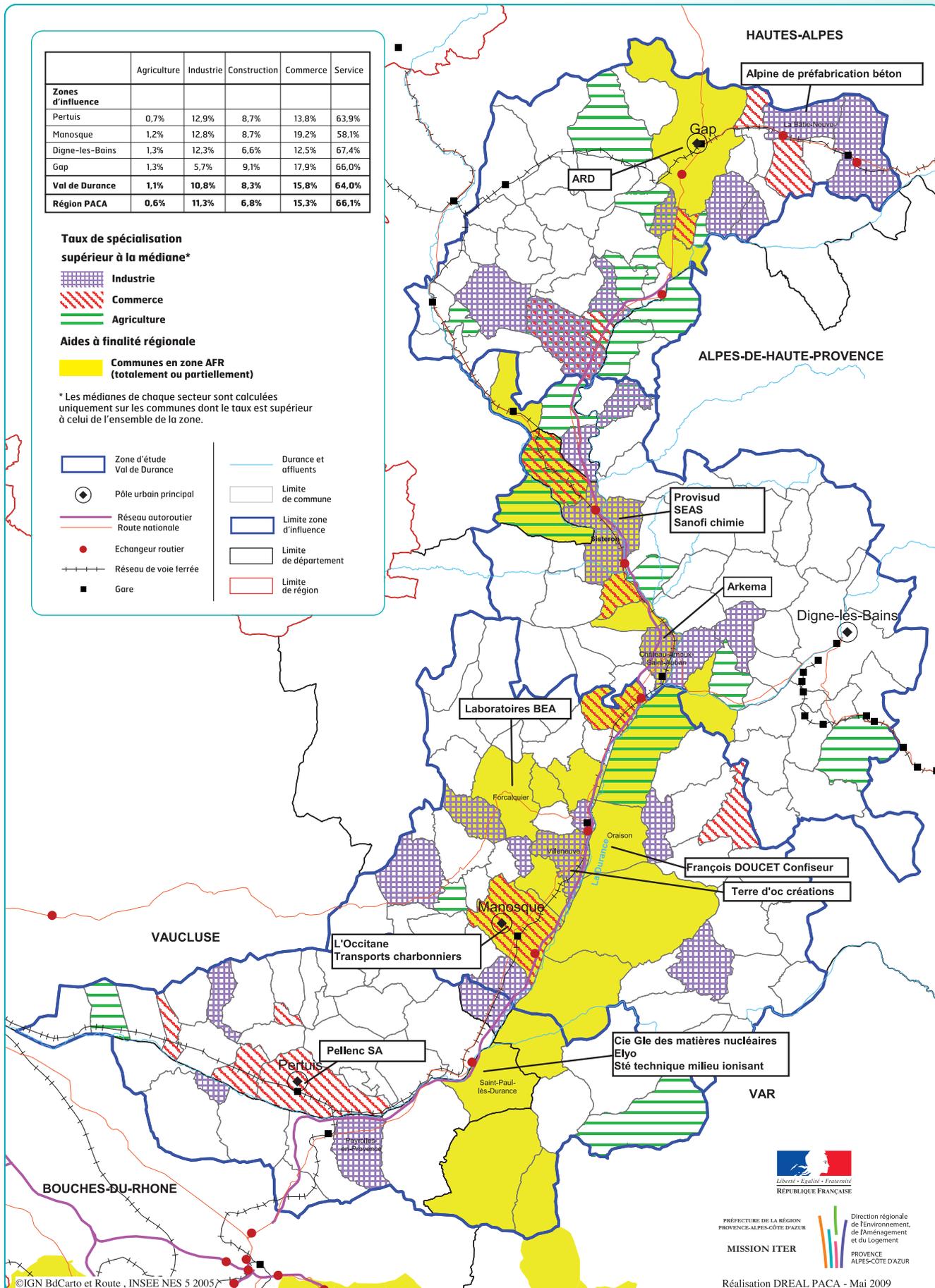
-  Industrie
-  Commerce
-  Agriculture

### Aides à finalité régionale

-  Communes en zone AFR (totalement ou partiellement)

\* Les médianes de chaque secteur sont calculées uniquement sur les communes dont le taux est supérieur à celui de l'ensemble de la zone.

-  Zone d'étude Val de Durance
-  Pôle urbain principal
-  Réseau autoroutier
-  Route nationale
-  Echangeur routier
-  Réseau de voie ferrée
-  Gare
-  Durance et affluents
-  Limite de commune
-  Limite zone d'influence
-  Limite de département
-  Limite de région



©IGN BdCarto et Route, INSEE NES 5 2005



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

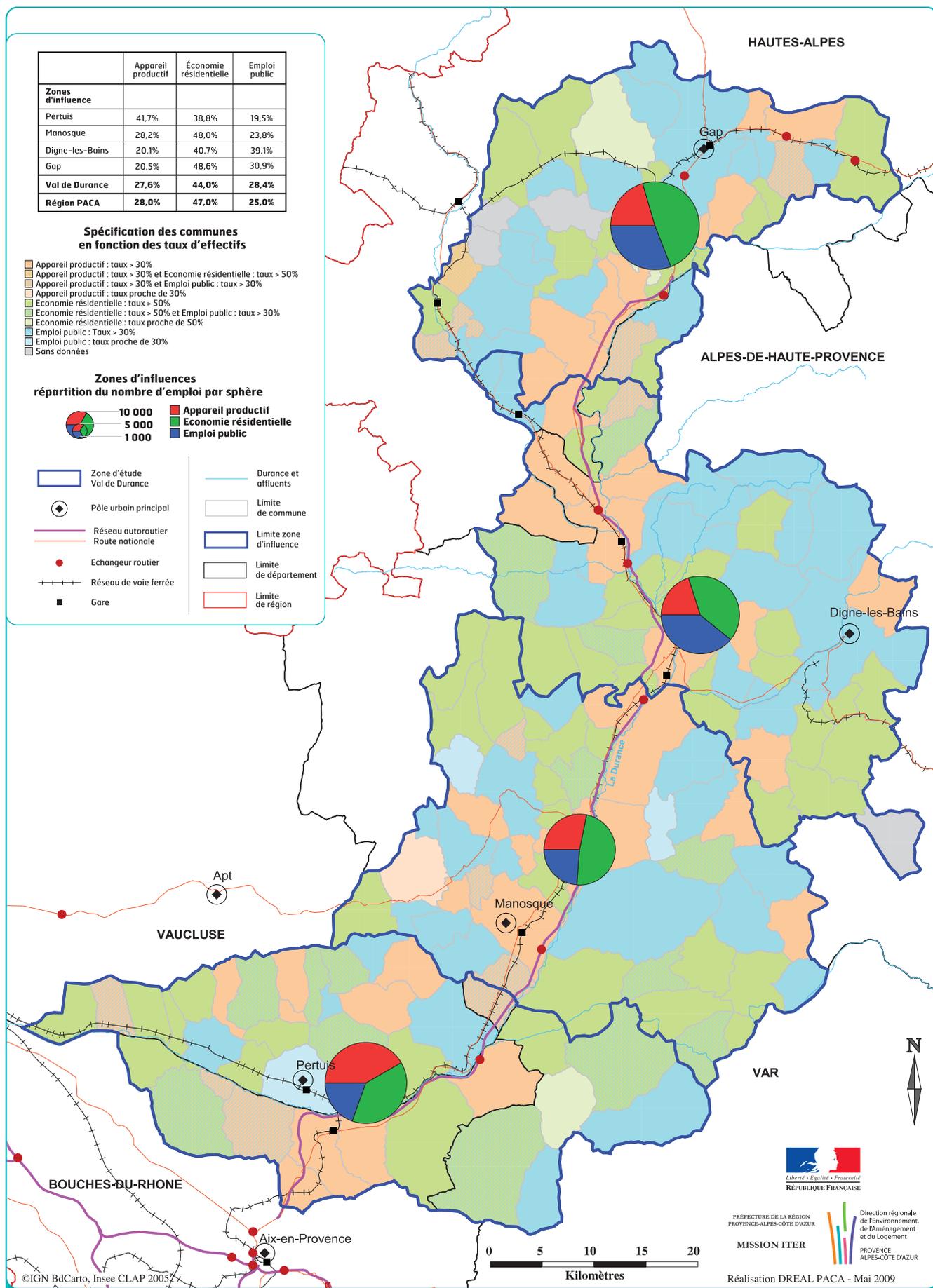
MISSION ITER



Réalisation DREAL PACA - Mai 2009

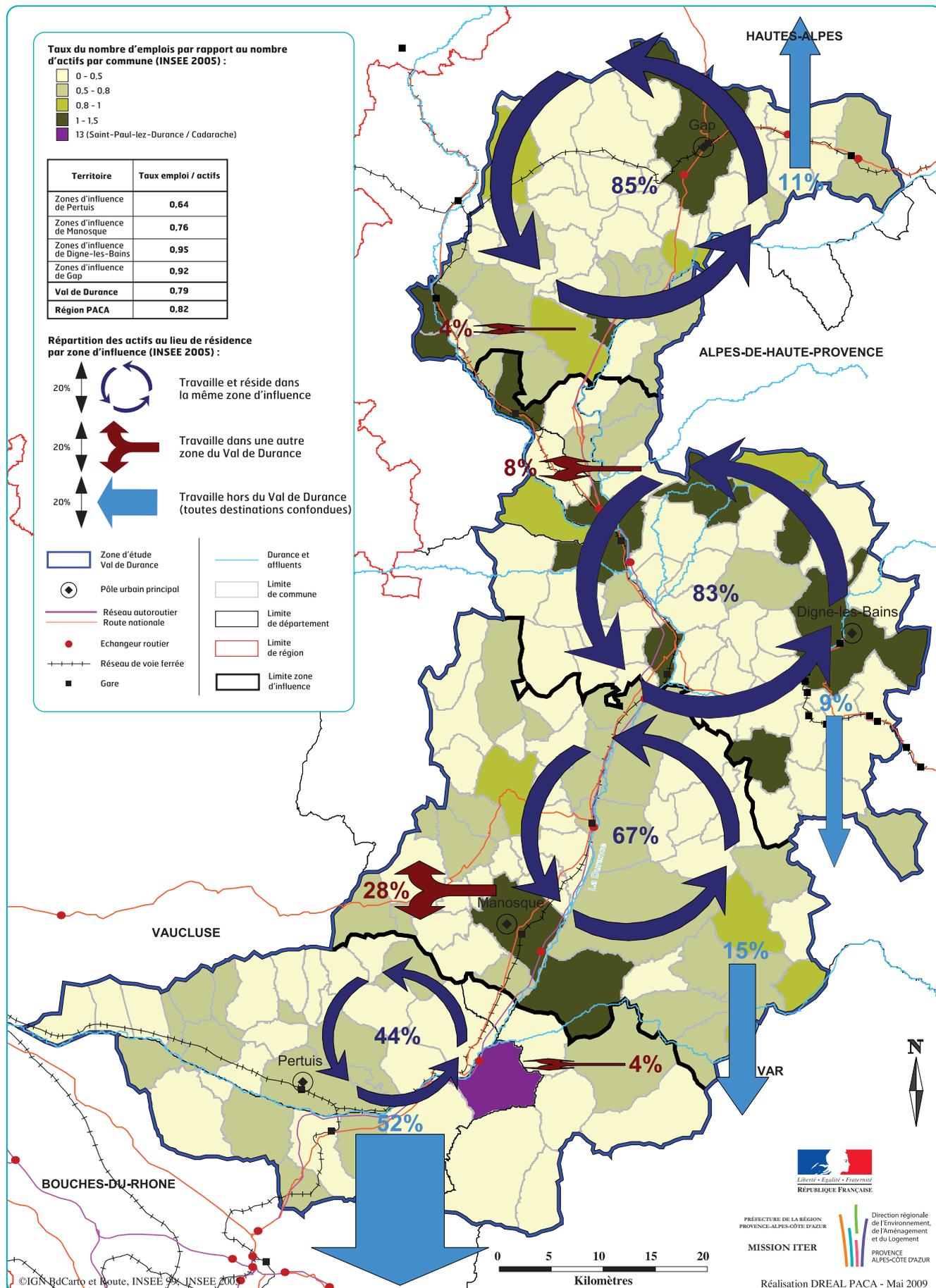
La carte présente la spécialisation par secteur économique des communes et les grands équipements industriels. On note une proportion plus importante des secteurs industriels et commerciaux sur la vallée de la Durance, et la place importante du commerce sur Manosque et Pertuis.

## Représentation des sphères économiques (carte n°8)



La carte présente la spécialisation en sphère productive, résidentielle ou publique par commune. On observe la part importante du secteur public sur la zone de Digne, ainsi qu'une économie résidentielle fortement représentée dans les communes hors de la vallée de la Durance.

## Localisation et migration des emplois et des actifs (carte n°9)



La carte présente le taux d'emplois par rapport au nombre d'actifs et les migrations résidentielles. Les pôles de Gap, Sisteron, Digne et Manosque s'affirment comme des pôles d'emplois locaux. Dans la zone autour de Pertuis, la part des travailleurs sortant du Val de Durance est très importante, montrant la dépendance au pôle d'Aix-en-Provence. La part des travailleurs de la zone de Manosque quittant le Val de Durance semble en augmentation.





# I - LES APPROCHES À L'ÉCHELLE DU VAL DE DURANCE

## Des conditions d'accessibilité à améliorer

<b>LE CONSTAT : UN ACCÈS AU TERRITOIRE PRESQUE EXCLUSIVEMENT CONFIE AU MODE ROUTIER</b>	28
Une absence d'alternative pour les déplacements interurbains	28
Un développement attendu des possibilités d'échanges immatériels	29
<b>LES OBJECTIFS</b>	29
<b>1 - Améliorer l'accessibilité au Val de Durance sans encourager l'étalement urbain</b>	32
→ Améliorer l'accès aux centres urbains, en particulier ceux de Digne et de Gap	32
→ Garantir sur le long terme la fonction de transit de l'A51	33
→ Investir pour le développement de l'offre ferroviaire	34
<b>2 - Organiser les déplacements internes au Val de Durance</b>	35
→ Construire une gouvernance pour concevoir une planification des déplacements urbains à la bonne échelle	35
→ Organiser les extensions de l'urbanisation en lien avec les transports en commun	36
<b>3 - Développer le réseau numérique à haut débit et très haut débit</b>	38
→ Développer la couverture en haut débit du Val de Durance	38
→ Favoriser l'émergence de projets territoriaux pour le développement du très haut débit	38

# Des conditions d'accessibilité à améliorer

## LE CONSTAT : UN ACCÈS AU TERRITOIRE PRESQUE EXCLUSIVEMENT CONFIE AU MODE ROUTIER

Sur le plan routier, le Val de Durance est parcouru, de Tallard jusqu'à l'agglomération Aix-Marseille par l'A51 le long de la Durance. Une ancienne route nationale double cette autoroute jusqu'à Gap, en desservant les communes adjacentes à la Durance.

Sur le plan ferré, la ligne des Alpes traverse le Val de Durance en suivant partiellement la Durance. Au niveau de Sisteron, elle emprunte la vallée du Buëch et dessert Veynes avant de rejoindre Gap. La ligne qui part de Marseille et se termine à Briançon, souffre, depuis des dizaines d'années, d'un déficit de financements, ce qui ne lui permet pas de fournir un niveau de services à hauteur des attentes de la plupart des usagers. Ce n'est que depuis quelques années que des investissements sont mis en œuvre dans les contrats de plan État-Région successifs. Ils permettront progressivement des gains de vitesse, de régularité et de capacité selon les tronçons.

L'autre ligne ferrée, qui relie Digne à Nice, reste à vocation majoritairement touristique. Digne ne dispose pas d'accès ferré vers la métropole d'Aix-Marseille.

La quasi-totalité des déplacements est en conséquence prise en charge par le mode routier, majoritairement individuel.

Une étude conduite en 2007 par la DRE PACA et le Conseil Régional montre que l'accessibilité aux grands équipements régionaux, bonne dans la partie sud, se détériore en remontant vers le nord. Par la route, au nord de Manosque, il faut plus d'une heure pour rejoindre un aéroport principal ou une plate-forme multi-modale de transport. Le trajet dépasse les 2 heures tout au nord du territoire. Seul l'axe autoroutier permet d'accéder à l'agglomération d'Aix-Marseille. Le territoire dispose donc d'une ouverture unique au sud pour accéder aux grands équipements régionaux.



Un TER sur la ligne des Alpes

En transports en commun, le constat est encore plus fort depuis Pertuis d'où il faut plus d'une heure pour rejoindre une gare TGV, et jusqu'à 3 heures depuis Sisteron. Au niveau du transport en commun routier, les lignes de car départementales et régionales desservent le territoire, mais l'interconnexion entre les différentes lignes semble poser de nombreux problèmes.

Au niveau du transport ferré, la ligne des Alpes parcourt tout le territoire, mais son activité actuelle est très réduite, et le temps de parcours est relativement long. Les temps de parcours vers Grenoble ou Valence sont également très longs. L'accessibilité en transports en commun pour relier les grands équipements régionaux est donc mauvaise sur quasiment tout le territoire, même si les investissements en cours sur le tronçon sud conduisent à l'améliorer jusqu'à Manosque.

## Une absence d'alternative pour les déplacements interurbains

Le territoire du Val de Durance est constitué d'un maillage important de routes nationales ou anciennement nationales, et de routes à vocation interdépartementale. L'A51 participe en grande partie à la desserte du territoire. L'accessibilité locale routière est donc relativement bonne. Pour la quasi-totalité du territoire, on peut accéder en moins de vingt minutes par la route à un des pôles urbains : Gap, Digne, Manosque ou Pertuis. Seules quelques enclaves à l'est de Valensole, au nord de Digne ou dans la vallée du Buëch semblent moins bien desservies.

Ceci étant, on note des points de congestion ponctuels sur ou à proximité des communes de Gap, Manosque et Pertuis, notamment aux heures de pointe. La gestion des franchissements, notamment de la Durance, prend, à cette échelle-ci une importance particulière, et grandissante dans les secteurs de forte croissance démographique.

En transports en commun, les temps de parcours peuvent paraître satisfaisants : l'accessibilité aux pôles locaux est relativement bonne tant qu'on ne s'éloigne pas trop de la vallée de la Durance (jusqu'à 30 min). Pour les zones du Verdon et du Luberon, ainsi que pour les monts au-dessus du bassin de Laragne, l'accessibilité en transport en commun est moins bonne (entre 3/4 d'heure et une heure et demie pour rejoindre un pôle urbain).

Mais la situation est souvent encore moins bonne si on raisonne en niveau de service, en tenant compte notamment des fréquences et des ruptures de charge.

Les connexions entre les différents transports sont souvent mal coordonnées, notamment pour un trajet entre les pôles secondaires. Les horaires et les fréquences ne permettent pas non plus un recours significatif à ce mode de transport.

## Un développement attendu des possibilités d'échanges immatériels

La couverture numérique (haut débit - HD - et très haut débit - THD<sup>2</sup>) du Val de Durance. s'avère très insuffisante. Ce territoire présente de plus grandes difficultés à être couvert que d'autres zones plus denses de la région, dont le potentiel de rentabilité attire davantage les investisseurs privés.

Conscients de cette situation, et en cohérence avec l'objectif national de développement de l'aménagement numérique des territoires (Plan France Numérique 2012), plusieurs acteurs publics se sont déjà mobilisés.

Ainsi, depuis 2004, deux actions ont été initiées par la Région, avec le soutien de l'Union Européenne et de l'État, pour améliorer la couverture haut débit du territoire régional :

- le programme "Boucles Locales Alternatives" (BLA) a été conduit entre 2004 et 2008 pour résorber, par des recours à des technologies alternatives, les zones blanches haut débit dans les territoires ruraux non éligibles à l'ADSL ; les départements alpins de la région ont été les principaux concernés ;
- en mai 2009, le programme "Boucles Locales Haut débit" (BLHD) a été lancé ; dans le but de résorber les zones blanches tout en accompagnant la montée en débit des territoires.

Par ailleurs, l'État a confié au CETE de l'Ouest une étude de cartographie ADSL du territoire régional, dont les résultats sont disponibles depuis juin 2009 et constituent des éléments d'aide

à la décision pour les collectivités locales à ([http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=0sk9rfxux3&service=CETE\\_Ouest](http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=0sk9rfxux3&service=CETE_Ouest)).

Enfin, en matière de très haut débit, la stratégie du Conseil régional a évolué vers l'amélioration de la couverture de la région via des projets HD portés par les collectivités, après que le projet de mise en place d'une "dorsale" régionale ait été suspendu (ce projet intégrait une liste de sites susceptibles d'être desservis, dans une double perspective d'aménagement du territoire et de développement économique).

Il convient cependant de souligner que les entreprises impliquées dans le projet ITER réclament un accès au THD plutôt qu'au HD. Dans ce contexte, le réseau à très haut débit dont la Communauté du Pays d'Aix a confié en 2008 l'établissement et l'exploitation via une Délégation de Service Public, qui va desservir l'ensemble des ZAE de son territoire, peut apparaître comme une réponse aux besoins des acteurs économiques en leur permettant d'accéder à un coût optimisé à des services améliorés.

Enfin, il convient de signaler que la couverture en téléphonie mobile de deuxième génération (2G) a été significativement améliorée dans la région, notamment dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, au travers du programme gouvernemental de couverture des zones blanches en téléphonie mobile.

**Les deux enjeux essentiels pour ce territoire semblent être de permettre un accès aisé et durable au Val de Durance pour favoriser son développement en intégrant les objectifs liés à la diminution des émissions des gaz à effet de serre et l'amélioration des conditions de mobilité interne au Val de Durance, afin de permettre un accès aisé des populations aux emplois et aux services.**

**Les objectifs fixés visent donc à :**

### OBJECTIF / 1

Améliorer l'accessibilité au Val de Durance sans encourager l'étalement urbain

### OBJECTIF / 2

Organiser les déplacements internes au Val de Durance

### OBJECTIF / 3

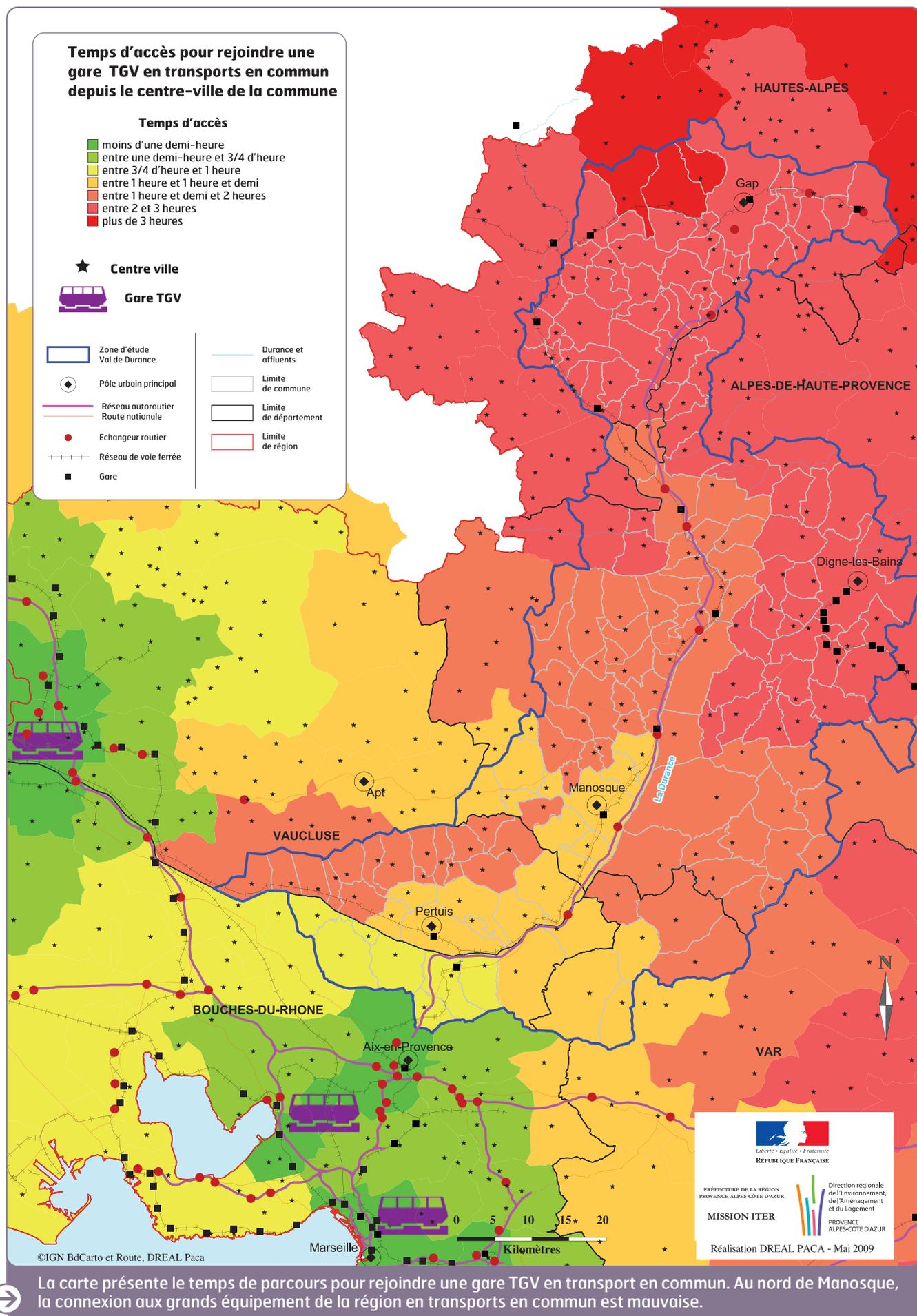
Développer la couverture numérique haut débit et très haut débit

**A ces trois objectifs sont associées des orientations et des préconisations qui ont pour ambition de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État et de poser les bases d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement.**

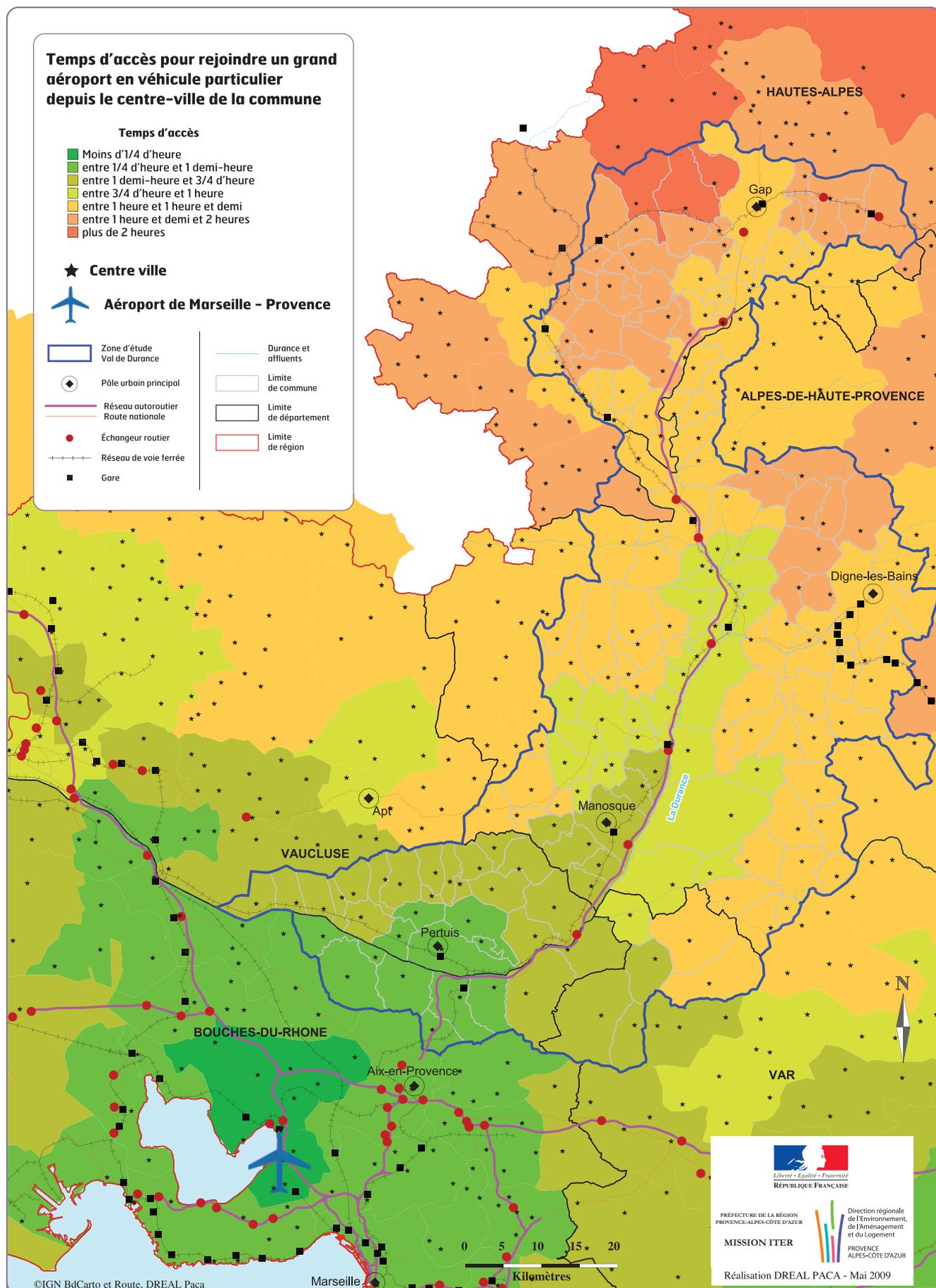
En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.

<sup>2</sup> Le caractère très évolutif des besoins et des solutions techniques pour y répondre rend délicat l'établissement d'une distinction "définitive" entre haut et très haut débit. On pourra toutefois considérer que le seuil minimal permettant de qualifier une liaison comme étant à haut débit est de 2 Mbits, le très haut débit commençant à 100 Mbits.

## L'accessibilité en transport en commun (carte n°10)



## L'accessibilité en véhicule particulier (carte n°11)



La carte présente le temps de parcours pour rejoindre un aéroport en véhicule particulier. L'accessibilité en véhicule particulier est mauvaise pour Digne et Gap. Ces pôles urbains sont éloignés de l'aire métropolitaine marseillaise.

**OBJECTIF / 1**

## Améliorer l'accessibilité au Val de Durance sans encourager l'étalement urbain

L'amélioration des conditions d'accessibilité du Val de Durance à l'échelle régionale semble faire consensus.

Elle apparaît en effet nécessaire au développement du territoire, à l'attraction des activités économiques comme des actifs.

Mais une amélioration de l'accessibilité présente aussi des inconvénients.

A proximité d'une métropole d'un million et demi d'habitants qui connaît des problèmes importants d'accès au logement, un accès facilité signifie une accentuation très rapide de la pression foncière et donc une menace potentielle pour le maintien de certaines activités, en premier lieu l'agriculture, dans les espaces qui seraient mieux desservis. A ce conflit d'usages s'ajoute souvent une désorganisation du territoire à la fois visuelle et fonctionnelle, avec des équilibres perturbés entre pôles historiques et nouvelles zones, la plupart du temps très spécialisées et caractérisées par des productions architecturales trop standardisées qui ne prennent guère en compte l'aspect paysager.

En outre, la domination actuelle du mode routier entraîne un cortège de nuisances, qui ne deviennent réellement perceptibles qu'après-coup : nuisances sonores et visuelles, dégradation de la qualité de l'air, phénomènes de saturation des infrastructures locales qui n'ont pu s'adapter à un trafic en hausse...

Il s'agit donc de veiller à améliorer les liaisons du Val de Durance à l'échelle régionale, en s'efforçant d'en maîtriser les impacts négatifs potentiels.

**ORIENTATIONS**

### Améliorer l'accès aux centres urbains, en particulier ceux de Digne et de Gap

L'accessibilité du sud du Val de Durance est plutôt bonne, et son amélioration dépend davantage de l'organisation des déplacements locaux.

Par contre, Gap et Digne ne bénéficient pas de la même situation.

Pour ces deux villes, des projets de desserte autoroutière ont été envisagés et étudiés. Devant l'incertitude actuelle sur les décisions qui seront prises dans le cadre de l'élaboration du volet routier du schéma national des infrastructures de transport, et considérant que, dans tous les cas, la réalisation éventuelle de ces liaisons n'est pas envisageable à court terme, il s'agit d'examiner les pistes de progrès envisageables plus rapidement.

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence est coupée de l'axe autoroutier et ferré. Il est difficilement envisageable à court terme de réouvrir la liaison ferrée entre la ligne des Alpes et Digne, toutefois cet équipement est hautement souhaitable. Dans l'attente, l'amélioration des liaisons en transports collectifs routiers peut permettre d'offrir une alternative intéressante aux déplacements par véhicules individuels. Il s'agit d'améliorer les liaisons routières en agissant à la fois sur l'infrastructure et sur l'offre en matière de TC routiers. Ainsi, il convient d'étudier les améliorations pouvant être apportées à la RN 85, en réfléchissant le cas échéant aux possibilités de création de voies réservées aux cars aux endroits les plus critiques.

Gap bénéficie d'un accès ferré dont l'amélioration nécessite également d'importants investissements. Il convient donc de garantir un accès vers l'A51 dans de bonnes conditions. La liaison routière vers Grenoble mériterait également d'être améliorée.

**PRÉCONISATIONS**

- Identifier les secteurs problématiques sur la RN 85 afin d'améliorer son rôle de complément à l'A51 pour les liaisons Digne - Val de Durance, Gap - Tallard, Gap - Grenoble, en intégrant la préoccupation d'amélioration des performances des TC routiers.
- Intensifier les investissements sur les liaisons ferrées.
- Étudier la faisabilité technique et financière d'une réouverture de la liaison ferrée Digne-ligne des Alpes.



## Garantir sur le long terme la fonction de transit de l'A51

Les capacités d'échanges vont encore pour longtemps reposer essentiellement sur le mode routier, et principalement sur l'A51.

Il s'agit donc de maintenir dans le temps cette capacité de transit, ce qui suppose notamment de ne pas faire de l'A51 le principal support d'échanges locaux qui risquent de s'intensifier. Pour ce faire, outre le développement des transports collectifs qui sera abordé par la suite, il semble opportun de ne pas encourager le recours à l'autoroute pour les trajets courts, et de s'assurer que les infrastructures locales sont en mesure de les prendre en charge.

Cette orientation implique des actions d'amélioration des infrastructures routières locales, mais également une certaine réflexion dans les choix de localisation des développements urbains.

### PRÉCONISATIONS

- La fonction de transit de l'A51 doit être préservée. L'opportunité d'un échangeur au sud de Manosque pourrait être étudiée si celui-ci s'avérait susceptible de remédier aux dysfonctionnements de la desserte de Manosque et de ses environs. Une telle éventualité ne pourrait être envisagée qu'après la mise en œuvre d'améliorations du réseau d'infrastructures locales et de la desserte par les transports en commun, dans la mesure où ces améliorations se révéleraient insuffisantes pour répondre aux difficultés de déplacement.
- Identifier les points de congestion (Manosque et Gap plus ponctuellement) pour les échanges locaux et engager des études pour améliorer ces situations.
- Réserver les zones de développement à proximité immédiate des échangeurs aux activités fortement génératrices de transport de marchandises et peu génératrices de déplacements individuels.



## Investir pour le développement de l'offre ferroviaire

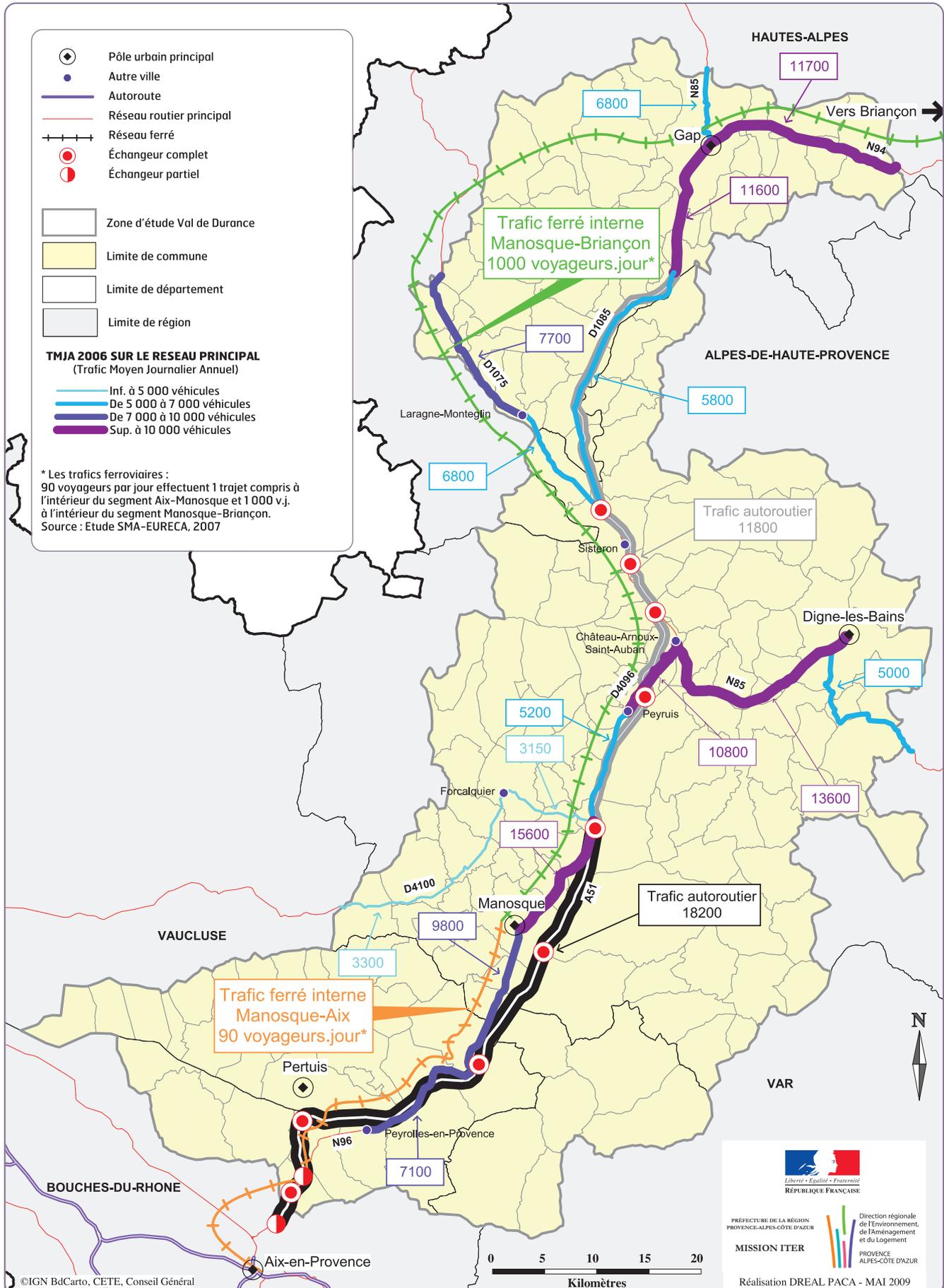
La prise de conscience dans ce domaine est aujourd'hui effective. Sa rapide mise en œuvre se heurte aux retards accumulés pour l'amélioration de l'offre ferroviaire, y compris sur des territoires voisins, confrontés à des problèmes de gestion des mobilités beaucoup plus importants, au premier rang desquels la métropole marseillaise.

La confirmation de la priorité donnée aux investissements d'amélioration de l'offre ferrée par l'ensemble des acteurs publics est donc nécessaire. Mais l'importance des investissements à mobiliser milite pour une action susceptible de donner plus rapidement des résultats concrets. Ainsi, le développement du transport collectif routier mérite d'être étudié pour les déplacements en direction des pôles les plus attractifs de la métropole en particulier. Ce développement de l'offre peut également être accompagné de réflexions sur les possibilités de donner une priorité aux TC, notamment par la mise en place de voies propres sur certains axes routiers interurbains.

### PRÉCONISATIONS

- Confirmer le caractère prioritaire pour tous les acteurs publics des financements destinés à améliorer l'offre ferrée afin de valoriser au maximum le potentiel offert par la ligne des Alpes notamment jusqu'à Manosque et Pertuis depuis le Sud.
- Envisager après analyse des pratiques de déplacements, le développement de certaines lignes de TC routiers interurbains entre les villes du Val de Durance et les pôles les plus attractifs de la métropole Aix-Marseille (zones des Milles, centres d'Aix et de Marseille...).
- Réfléchir à l'amélioration de la qualité de service, et le cas échéant à la mise en place de voies réservées ou de priorités données aux TC routiers sur les principaux axes.

## Traffics routiers et ferroviaires (carte n°12)



La carte présente le trafic sur l'autoroute et les routes principales, et le nombre de voyageurs sur la ligne de chemin de fer. Le poids des déplacements par la route par rapport au fer est ultraprépondérant. Par ailleurs, on constate que les trafics routiers sur la RN 85 et sur l'ancienne RN 96 autour de Manosque sont importants.

**OBJECTIF / 2**

## Organiser les déplacements internes au Val de Durance

Les orientations et préconisations exprimées au service du premier objectif concourent évidemment à l'amélioration des conditions de déplacements internes au Val de Durance.

Mais cette ambition implique également certaines évolutions dans l'organisation du territoire, à la fois institutionnelle et spatiale.

La circulation entre pôles, et entre chaque pôle et sa périphérie mérite en effet d'être améliorée, et surtout d'être appréhendée dans le souci de répondre à une demande de mobilité qui va fortement évoluer, en quantité comme en qualité.

Il s'agit également d'intégrer l'ambition de faire émerger de nouveaux comportements en matière de déplacements, en lien avec le maintien de la qualité du cadre de vie et des objectifs retenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

**ORIENTATIONS**

### Construire une gouvernance pour concevoir une planification des déplacements urbains à la bonne échelle

La segmentation institutionnelle de ce territoire s'observe également sur le plan de l'organisation des transports urbains. En effet, à l'exception de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence qui détient cette compétence de par la loi, les autorités organisatrices qui existent dans le Val de Durance n'interviennent qu'à l'échelle communale. C'est ainsi le cas à Gap, Digne et Manosque.

Ces périmètres d'intervention ne correspondent pas aux pratiques de mobilité, et compliquent les connexions entre des réseaux organisés par des collectivités différentes, Région, Conseils Généraux et communes.

Il est donc nécessaire de travailler à la constitution de syndicats mixtes compétents en matière de transports urbains sur des périmètres plus vastes, d'avancer vers une planification à l'échelle intercommunale plus fréquente, à travers des SCoT et des PDU élaborés sur des ensembles cohérents du point de vue des déplacements.

**PRÉCONISATIONS**

- Travailler à la constitution de syndicats mixtes compétents en matière de transports urbains sur des périmètres élargis autour des pôles principaux.
- Soutenir les démarches de PDU et la prise en compte de la question des déplacements dans les SCoT, notamment par le financement d'études et la mobilisation des agences d'urbanisme.
- Étudier les améliorations possibles en vue d'une meilleure connexion des différents réseaux de TC autour de pôles d'échanges, notamment à Manosque.
- Engager des actions de simplification de la billettique.



## ORIENTATIONS

### ➤ **Organiser les extensions de l'urbanisation en lien avec les transports en commun**

A long terme, la possibilité de développer des réseaux de TC performants dépend également de l'organisation et de la forme urbaine adoptées. Les tendances actuelles à la multiplication de zones d'habitat individuel, voire de mitage, sur un grand nombre de petites communes, sans coordination ni lien entre elles ou avec les transports collectifs, reviennent à fabriquer progressivement, mais rapidement, un territoire dans lequel la mise en place de transports collectifs s'avèrera très coûteuse et complexe, si ce n'est inenvisageable.

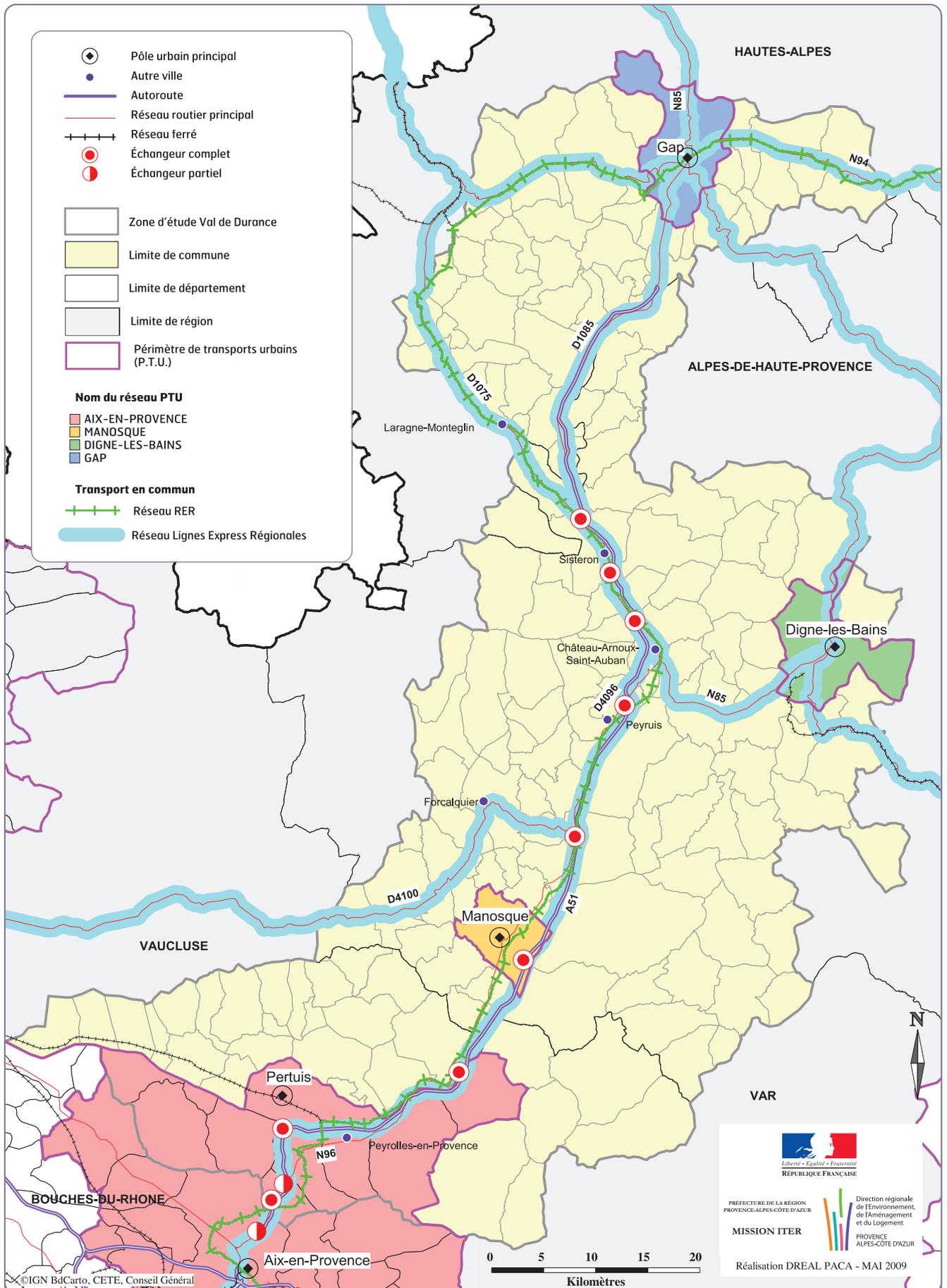
La situation aujourd'hui dans le Pays d'Aix, où la communauté d'agglomération consacre une partie importante de son budget à la mise en place de TC, montre les difficultés que peuvent rencontrer les territoires peu denses, à l'urbanisation disséminée, pour mettre en place des TC performants.

Il s'agit de prendre en compte rapidement cette préoccupation, à travers notamment les documents d'urbanisme. Sans même attendre l'élaboration des SCoT, des interventions dans le cadre des PLU sont possibles.

### PRÉCONISATIONS

- **Limiter fortement les extensions urbaines dans les communes non desservies par des transports collectifs performants.**
- **Élaborer des projets d'aménagements denses autour des gares ferrées et routières bien desservies.**
- **Soutenir la création de pôles d'échanges multimodaux importants, à Manosque et Pertuis (en lien avec le projet de réouverture de la liaison vers Cavaillon) notamment.**
- **Étudier l'opportunité de ré-ouverture de la gare de Venelles.**
- **Éviter l'ouverture de gares non insérées dans le tissu urbain, notamment à Mirabeau.**
- **Intégrer dans le cadre des PLU et des opérations d'aménagement des plans d'organisation des déplacements par modes doux sécurisés.**

## Les transports en commun (carte n°13)



La carte présente les lignes de transport en commun et les Périmètres de Transports Urbains. Les échelles d'organisation des transports urbains semblent trop petites. La gestion des transports interurbains est à améliorer.

**OBJECTIF / 3**

## Développer le réseau numérique à haut débit et très haut débit

La couverture des territoires en réseaux de communications électroniques, le développement et la diffusion de services numériques, l'appropriation sociale des usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont de puissants leviers de développement économique et social, d'amélioration de l'efficacité des organisations publiques et privées, et de développement des capacités des individus. Les infrastructures numériques (téléphonie mobile, haut et très haut débit) contribuent de ce fait à la compétitivité du territoire, et créent les conditions de l'émergence d'un modèle de croissance plus durable, s'appuyant sur des échanges dématérialisés.

Au-delà des gains dont bénéficient les entreprises qui exploitent le potentiel des technologies numériques, les réseaux fixes et mobiles constituent des "briques" indispensables à la mise en œuvre par les acteurs publics de politiques d'inclusion (espaces publics numériques, cyberbases, relais service public, etc.), d'éducation (ordinateurs et tableaux blancs interactifs dans les établissements, espaces numériques de travail), d'offres de formation ouverte et à distance, de diversification des offres de soin (maintien à domicile, télé-médecine), de développement du télétravail, etc.

Dès lors, la mise en place d'infrastructures d'accès au haut et au très haut débit est une nécessité pour accroître l'attractivité des territoires, au bénéfice de leurs habitants, de leurs entreprises et de leurs services publics.

Aussi, depuis 2004, les collectivités territoriales ont la possibilité légale d'assurer l'établissement d'infrastructures partageables, mutualisables, neutres et accessibles aux acteurs privés de l'offre, afin de contrer la segmentation territoriale que peut engendrer le désintérêt du secteur concurrentiel pour les zones moins attractives commercialement.

Les collectivités peuvent ainsi développer des Réseaux d'Initiative Publique (RIP), par la voie notamment de délégation de service public ou de partenariat public-privé. Le développement de telles initiatives doit être encouragé, en complémentarité des interventions des acteurs privés, tout en veillant à maintenir une cohérence entre elles.

Dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, mais également du Vaucluse, le développement du très haut débit constitue une condition indispensable (mais non suffisante) pour faciliter l'implantation d'entreprises de haute technologie. Des initiatives concertées doivent être prises par ces départements, tout en veillant à une cohérence entre elles.

**ORIENTATIONS**

### Développer la couverture en haut débit du Val de Durance

L'initiative prise par le Conseil régional de résorber les zones blanches en haut débit et d'accompagner la montée en débit des territoires (zones grises) est susceptible de contribuer à un aménagement équilibré du territoire, en permettant à chacun d'accéder aux services numériques et d'en développer les usages.

**PRÉCONISATIONS**

→ **Soutenir le programme NRA-ZO (Nœuds de Raccordement d'Abonnés - Zones d'Ombres).**

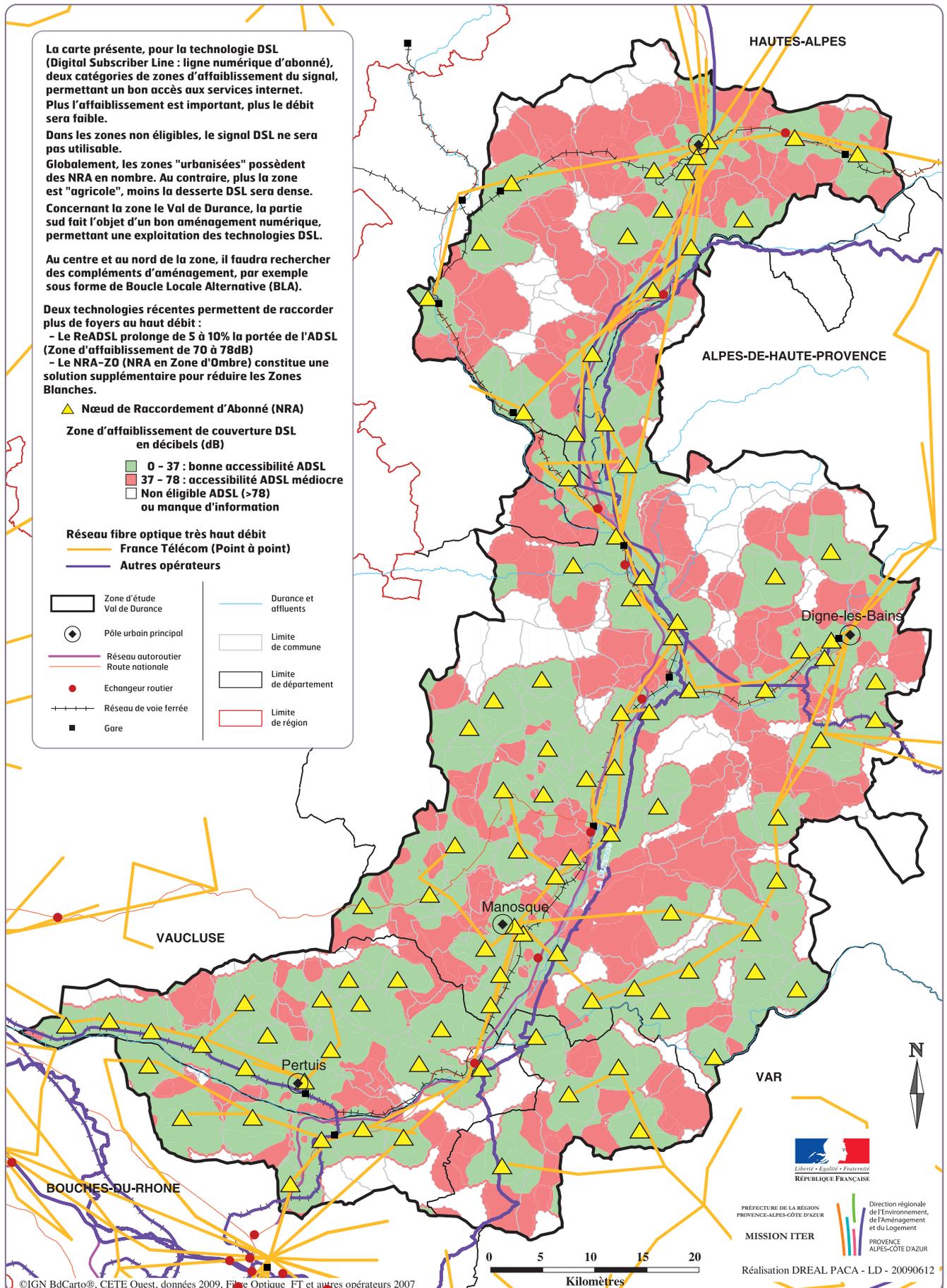
### Favoriser l'émergence de projets territoriaux pour le développement du très haut débit

En complément il s'agit de fédérer et de soutenir les initiatives locales portant sur l'amélioration de la collecte et de la desserte en très haut débit, qu'elle porte sur l'émergence de RIP, l'équipement de zones d'activités en fibre optique ou la pose de fourreaux à l'occasion de travaux de voirie).

**PRÉCONISATIONS**

→ **Continuer à fédérer les acteurs publics pour faire émerger des projets dans le Val de Durance, en examinant les points de blocage et les moyens de soutenir les initiatives locales.**

## Accessibilité numérique : DSL et fibre optique (carte n°14)



La carte présente, pour la technologie DSL, deux catégories de zones d'affaiblissement du signal, permettant un bon accès aux services internet. La carte présente aussi les réseaux fibres optiques THD (Très Haut Débit) déployés par France Télécom et les autres opérateurs.





# I - LES APPROCHES À L'ÉCHELLE DU VAL DE DURANCE

## Un axe de développement : la vallée des énergies nouvelles

### LE CONSTAT : UN CONCEPT NÉ DE L'ARRIVÉE D'ITER ET DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX LIÉS À LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

Un potentiel et des projets

La question des activités de recherche et développement

### LES OBJECTIFS

#### 1 - Positionner le territoire dans le domaine des énergies nouvelles

- Profiter de l'implantation d'ITER, et le cas échéant d'entreprises de production de panneaux photovoltaïques, pour développer les activités autour des énergies nouvelles
- Développer la production d'énergie renouvelable, notamment grâce à l'hydroélectricité et la filière bois-énergie
- Orienter la commande publique et privée vers l'utilisation d'énergies nouvelles et la recherche de meilleures performances énergétiques

#### 2 - Encadrer le développement des implantations photovoltaïques

- Développer une doctrine partagée entre collectivités et services de l'État pour l'implantation des équipements photovoltaïques

42

42

42

43

44

44

45

45

47

47

# Un axe de développement : la vallée des énergies nouvelles

## LE CONSTAT : UN CONCEPT NÉ DE L'ARRIVÉE D'ITER ET DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX LIÉS À LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

Issu des échanges organisés dans le cadre de l'arrivée du projet ITER, le concept du Val de Durance "vallée des énergies nouvelles" s'est rapidement imposé comme un concept fédérateur, l'ensemble des acteurs ayant conscience de l'ampleur des enjeux liés aux énergies non productrices de gaz à effet de serre. Il marque également la volonté de ne pas considérer le projet ITER comme un objet posé sur le territoire et fonctionnant de manière autonome, mais d'en faire le générateur d'une dynamique plus vaste.

Cette ambition s'inscrit complètement dans le cadre des engagements internationaux, rappelés et renforcés récemment par les engagements du Grenelle de l'environnement. Dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre, l'amplification de la production d'énergie renouvelable et les objectifs fixés en matière d'économies d'énergie, dans le bâtiment en particulier, sont deux des principaux volets à développer.

Elle peut contribuer en outre à répondre aux préoccupations de dépendance énergétique et de sécurité de l'alimentation en énergie de la région PACA.

Ces objectifs ambitieux nécessitent le développement de nouvelles activités, l'intensification des efforts en matière de recherche et de développement comme en matière de formation des professionnels. Ils peuvent ainsi conduire à l'émergence de nouvelles filières de production, opportunités de développement économique pour ce territoire rural.

### Un potentiel et des projets

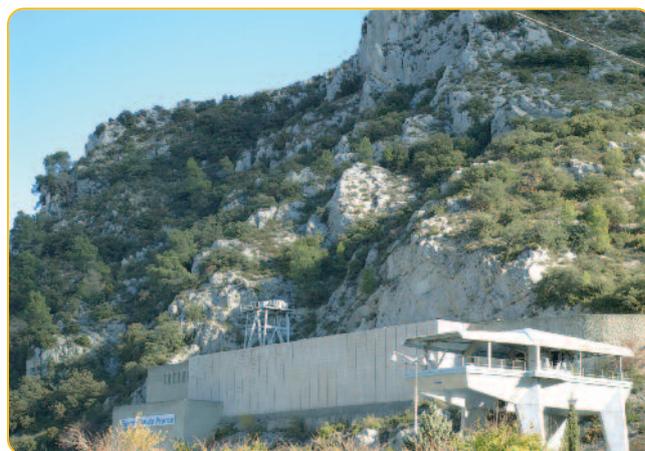
La genèse de ce projet réside également dans la réalité historique du territoire. Les aménagements hydroélectriques, l'installation et le développement du centre de Cadarache font partie de l'identité du Val de Durance.



La centrale photovoltaïque de Vinon-sur-Verdon

Le choix d'implanter le projet ITER à Saint-Paul-lez-Durance a confirmé ce savoir-faire. Plus récemment encore, a émergé l'opportunité de projets industriels de production de panneaux photovoltaïques qui montre bien l'engagement du territoire en faveur d'activités liées aux énergies nouvelles.

En outre, la concentration des projets photovoltaïques dans le Val de Durance renforce le potentiel de ce territoire à devenir un lieu exemplaire de développement des énergies renouvelables.



La centrale hydro-électrique d'EDF à Jouques

Moins visibles sans doute, des projets de développement de la filière bois voient le jour, portés par les parcs naturels régionaux qui y trouvent un intérêt évident pour la gestion durable des espaces forestiers.

L'utilisation d'autres sources d'énergies renouvelables, telles que la biomasse, l'éolien et la géothermie font également l'objet d'études de potentiel de la part de la DREAL qui fourniront des informations importantes sur les possibilités de développement d'énergies nouvelles dans ce territoire.

Il convient enfin de signaler le savoir-faire de Manosque en matière de stockage souterrain qui peut être valorisé. L'utilisation de ce stockage pour la production d'énergie à partir d'air sous pression, dispositif fonctionnant en Allemagne, est une possibilité à étudier. La mise en place de dispositifs de soutien et d'actions de promotion, au niveau national et régional en particulier, contribuent également à la mise en œuvre concrète des projets, par la voie de mesures fiscales incitatives et d'appels à projets.

### La question des activités de recherche et développement

Le Val de Durance n'est cependant pas le seul territoire à se saisir de l'opportunité de développement que constitue le défi énergétique. La mise en œuvre concrète du concept de vallée des énergies nouvelles suppose donc un positionnement réaliste par rapport à certaines activités de production (de panneaux photovoltaïques par exemple) qui se mettent en place dans un cadre international, mais également des activités de recherche et de développement

qui ont souvent tendance à privilégier l'implantation au cœur de métropoles importantes et les effets de concentration.

Le pôle de compétitivité CapEnergie, basé à Saint-Paul-Lez-Durance, constitue un outil de soutien des projets, mais le champ d'activité de CapEnergie ne se limite pas à la promotion du Val de Durance. Plus largement encore, il faut indiquer que la région PACA est en situation de concurrence sur ce thème avec d'autres régions, notamment Rhône-Alpes.

Il s'agit donc de définir une stratégie de positionnement du territoire vis à vis de l'émergence de filières liées aux énergies nouvelles, en profitant de la dynamique créée par les projets récents comme ITER, mais aussi avec des acteurs de premier plan comme le CEA qui avance dans ce domaine. Ce dernier a déjà construit des partenariats avec l'INES, Tenerdis, ....

La définition et la mise en œuvre de cette stratégie ne peut se concevoir qu'à l'échelle régionale, voire inter-régionale.

**Les deux enjeux essentiels pour ce territoire semblent être la mise en place des conditions nécessaires pour amorcer une dynamique de développement autour des énergies nouvelles.**

**De manière plus spécifique, il s'agit également de définir un cadre clair pour la gestion des multiples projets d'implantation de champs photovoltaïques.**

**Les objectifs fixés visent donc à :**

#### **OBJECTIF / 1**

**Positionner le territoire dans le domaine des énergies nouvelles**

#### **OBJECTIF / 2**

**Encadrer le développement des implantations photovoltaïques**

**A ces deux objectifs sont associées des orientations et des préconisations** qui ont pour ambition d'organiser, de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État et de poser les bases, portées au débat, d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement. En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.

**OBJECTIF / 1****Positionner le Val de Durance dans le domaine des énergies nouvelles**

Ce positionnement est aujourd'hui déjà revendiqué, et se traduit par un certain nombre d'actions et de projets soutenus par les acteurs publics. Il s'agit donc d'examiner les possibilités complémentaires de mobilisation autour de cet objectif, dans un cadre régional. Au-delà des grands projets, ITER et le cas échéant des industries de production de panneaux photovoltaïques, avec les effets d'entraînement plus ou moins directs qu'ils peuvent générer, il s'agit de bâtir les conditions favorables pour la construction d'une image de "territoire modèle" sur le plan de l'énergie.

Ainsi, le développement de la production d'hydroélectricité ou de la filière bois, le soutien aux initiatives en matière d'énergies nouvelles (biomasse, géothermie, éolien, PAC, ...), la multiplication d'actions exemplaires et innovantes en matière de maîtrise de l'énergie notamment dans la construction, ou encore le développement d'une offre de formation orientée vers ces préoccupations peuvent contribuer à forger une image d'exemplarité au territoire.

**ORIENTATIONS****Profiter de l'implantation d'ITER, et le cas échéant d'entreprises de production de panneaux photovoltaïques, pour développer les activités autour des énergies nouvelles**

L'implantation d'ITER, et éventuellement d'entreprises liées à la production de composants liés au photovoltaïque, sont porteuses d'un élan qui traduit la volonté du Val de Durance de se mobiliser autour de ces projets.

Concrètement, cela implique un soutien et un engagement des acteurs publics, y compris dans la mise en place des meilleures conditions pour leur accueil.

Ainsi, l'aménagement et l'équipement de sites pour les entreprises travaillant sur le chantier ITER doit se faire de manière coordonnée et adaptée pour chaque type de prestataire. Cette préoccupation inclut la réponse aux besoins en logement ou en hébergement qui accompagnent l'arrivée de ces entreprises.

Si l'arrivée de nouvelles implantations industrielles de confirment, les questions vont se poser dans les mêmes termes, dans un espace plus éloigné des pôles urbains majeurs dont la taille leur permet de répondre de manière plus spontanée aux demandes d'accueil d'entreprises ou d'actifs.

L'ambition est également de voir s'implanter plus durablement des filières de production en aval de ce projet, autour de la production des équipements photovoltaïques. La concrétisation de cette ambition implique là encore l'organisation d'une offre adaptée d'espaces d'activités.

**PRÉCONISATIONS**

- Participer aux réflexions sur l'identification de zones d'activités existantes (ou à créer) et soutenir ces réalisations pour optimiser l'essor économique du Val de Durance dans une logique de développement durable.
- Identifier les zones à aménager prioritairement pour l'accueil des entreprises et des salariés intervenant pour le projet ITER.
- Étudier l'opportunité de positionner clairement le pôle de Sisteron Château-Arnoux dans l'accueil d'entreprises intervenant dans le secteur des énergies nouvelles et conclure sur les zones d'activité à requalifier ou mettre en place.



## ➤ Développer la production d'énergie renouvelable, notamment grâce à l'hydroélectricité et la filière bois-énergie

Le fait de qualifier d' "énergies nouvelles" ces deux types de production - en particulier l'hydroélectricité dans le Val de Durance - est de prime abord un étrange retour de l'histoire, voire un contresens. Mais le développement de ces deux filières est à coup sûr porteur d'une image valorisante, s'inscrivant complètement dans la démarche de vallée des énergies nouvelles.

Il convient donc de soutenir leur développement et d'examiner attentivement, s'agissant de la filière bois-énergie, les conditions de mise en œuvre, les éventuelles pistes de progrès et de diffusion sur d'autres parties du Val de Durance. En particulier, il s'agit de concilier les enjeux énergétiques, de lutte contre le réchauffement climatique et de pollution industrielle locale, en limitant pour ce dernier point les émissions de polluants dans une région fortement touchée par les problèmes de pollution aux particules. Ce développement doit cependant être accompagné des précautions nécessaires pour éviter les impacts négatifs du bois sur la qualité de l'air (particules fines, HAP et composés organiques volatils).

A l'initiative de la DREAL, d'autres sources d'énergies renouvelables ont fait ou font actuellement l'objet d'études destinées à mieux connaître le potentiel régional. Ainsi, le Val de Durance est identifié, dans une étude de la chambre régionale d'agriculture, comme le principal gisement régional de biomasse agricole disponible pour l'énergie. Sous certaines conditions, l'éolien peut également avoir sa place dans le territoire, dès lors que sont correctement prises en compte les conditions d'intégration des éoliennes dans le paysage et à proximité des habitations.

Concernant la géothermie, de premiers résultats seront également prochainement disponibles.

### PRÉCONISATIONS

- ➔ Soutenir la mise en place des projets d'organisation des filières bois-énergie dans des conditions optimales pour la qualité de l'air.
- ➔ Sensibiliser les collectivités à l'utilisation de ce mode d'énergie, en particulier dans le cadre des constructions nouvelles.
- ➔ Identifier l'ensemble des potentiels du Val de Durance en matière d'énergies renouvelables.
- ➔ S'engager dans une démarche volontariste de développement de ces différentes sources d'énergie en accompagnement du schéma régional.



## ➤ Orienter la commande publique et privée vers l'utilisation d'énergies nouvelles et la recherche de meilleures performances énergétiques

À partir du constat du dynamisme actuel de la construction dans le Val de Durance et de la dimension fédératrice du concept de vallée des énergies, il semble logique d'agir pour inciter fortement les collectivités à tous les niveaux, et les services de l'État lorsqu'ils sont concernés à envisager un niveau d'exigence accru concernant le recours aux énergies nouvelles. Outre l'utilisation d'énergies nouvelles, il s'agira de rechercher les meilleures performances thermiques pour les constructions nouvelles, et le cas échéant pour les réhabilitations, sans attendre l'évolution des normes de construction qui résultera des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

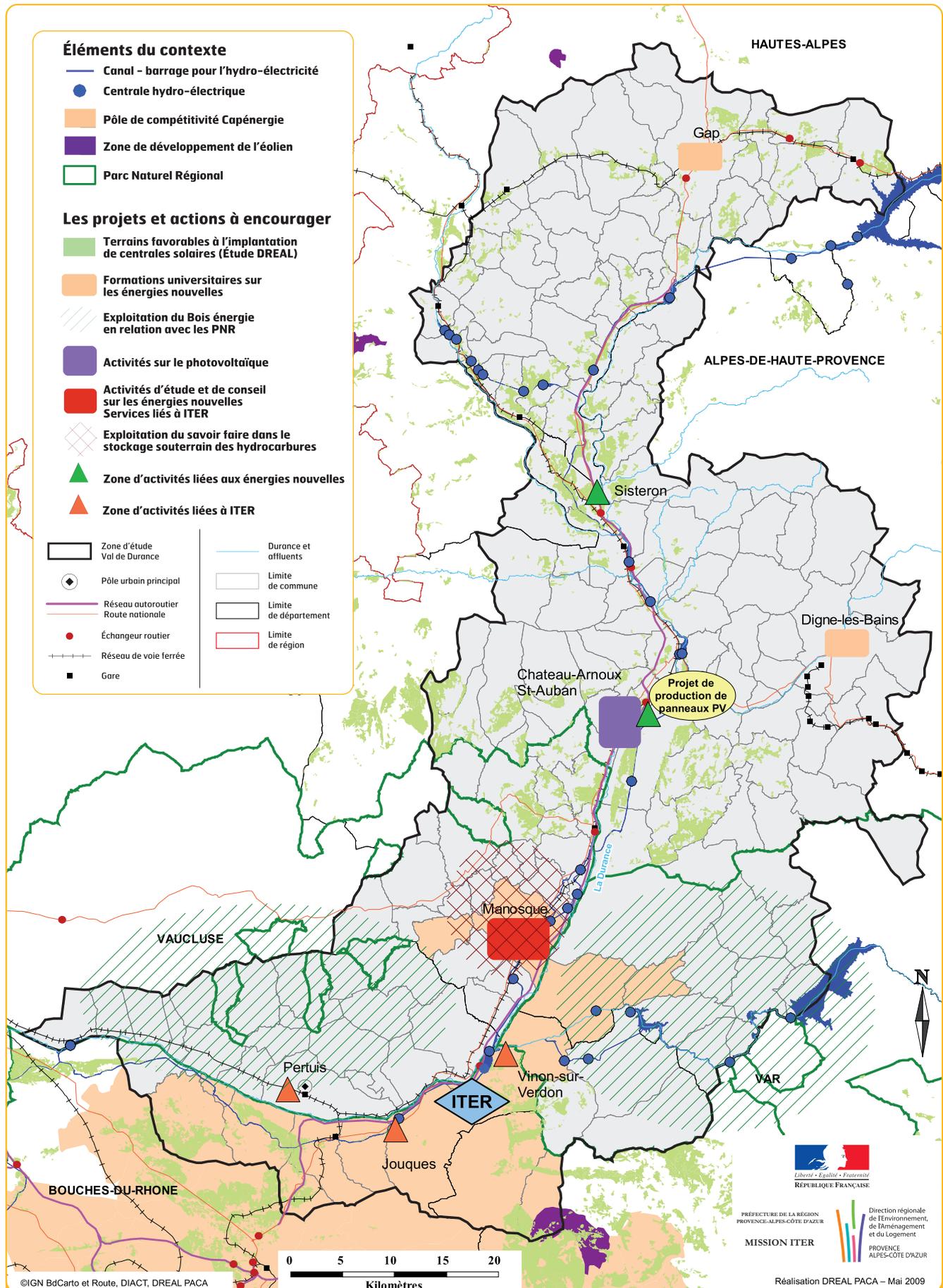
Cette orientation suppose de veiller à supprimer les blocages quelquefois inutiles que peuvent constituer certaines règles imposées par les documents d'urbanisme, concernant par exemple l'implantation des équipements ou l'isolation thermique des bâtiments.

De manière plus active, elle implique également de convenir d'objectifs à atteindre et de modes d'action qui soient partagés par l'ensemble des acteurs publics du Val de Durance.

### PRÉCONISATIONS

- ➔ Favoriser les éco-constructions dans la commande publique et le logement social.
- ➔ Utiliser l'exemple public pour inciter les acteurs et opérateurs privés à développer l'éco-construction.
- ➔ Inciter les collectivités à faire évoluer les documents d'urbanisme pour lever les blocages éventuels s'opposant au recours aux énergies nouvelles.
- ➔ Examiner les possibilités de définition d'objectifs partagés à appliquer aux constructions neuves.

## Les projets et le potentiel de la vallée des énergies (carte n°15)



→ La carte présente les projets en cours et le potentiel de développement autour des énergies nouvelles. Le développement de la vallée des énergies présente 3 axes distincts : l'exploitation des ressources énergétiques locales (eau, soleil, bois...); le développement de filières spécialisées dans la construction éco-énergétique (formation supérieures, fabrication de composants ou matériaux, construction de bâtiments...); l'optimisation des retombées économiques d'ITER.

**OBJECTIF / 2**

## Encadrer le développement des implantations photovoltaïques

Le tarif de rachat fixé pour la production d'électricité et les objectifs d'augmentation de la part de la production d'énergie par des sources renouvelables ont conduit à une multiplication rapide des projets d'implantations de fermes photovoltaïques, en particulier dans le Val de Durance.

Ce phénomène revêt un aspect positif pour le territoire, mais la maîtrise des conditions d'implantation de ces projets est rapidement apparue comme une nécessité.

Délaissant les reliefs trop prononcés et les espaces naturels qui bénéficient d'une protection réglementaire, ils se concentrent en effet particulièrement sur les espaces agricoles dans les vallées et sur les plateaux.

L'ensemble des projets n'a pas vocation à se concrétiser intégralement et l'enjeu vise à se donner les moyens de sélectionner ceux qui peuvent contribuer à valoriser l'image du Val de Durance sans nuire à ses caractéristiques, en l'occurrence l'activité agricole et la qualité des paysages et des milieux naturels.

Cet objectif doit être poursuivi dans un contexte où toutes les bases réglementaires ne sont pas stabilisées, notamment dans le domaine de l'urbanisme, ce qui complique encore le positionnement clair des collectivités et des services de l'État face à ces projets.

**ORIENTATIONS**

### Développer une doctrine partagée entre collectivités et services de l'État pour l'implantation des équipements photovoltaïques

Confrontés à la multiplication des projets présentés et aux incertitudes juridiques dans le domaine de l'urbanisme, certains acteurs publics, notamment les services de l'État et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, ont mis en place des modalités d'instruction de dossier et de guides pour apprécier leur opportunité. De tels modes de fonctionnement permettent d'apporter aux porteurs de projets une réponse cohérente à l'échelle départementale. Des procédures sont également en cours d'élaboration dans d'autres départements de la région qui sont confrontés à des pressions similaires. Ces procédures doivent être poursuivies et finalisées, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque département. Par exemple, il semble possible de privilégier l'implantation sur le bâti existant dans des départements fortement urbanisés comme celui des Bouches-du-Rhône.

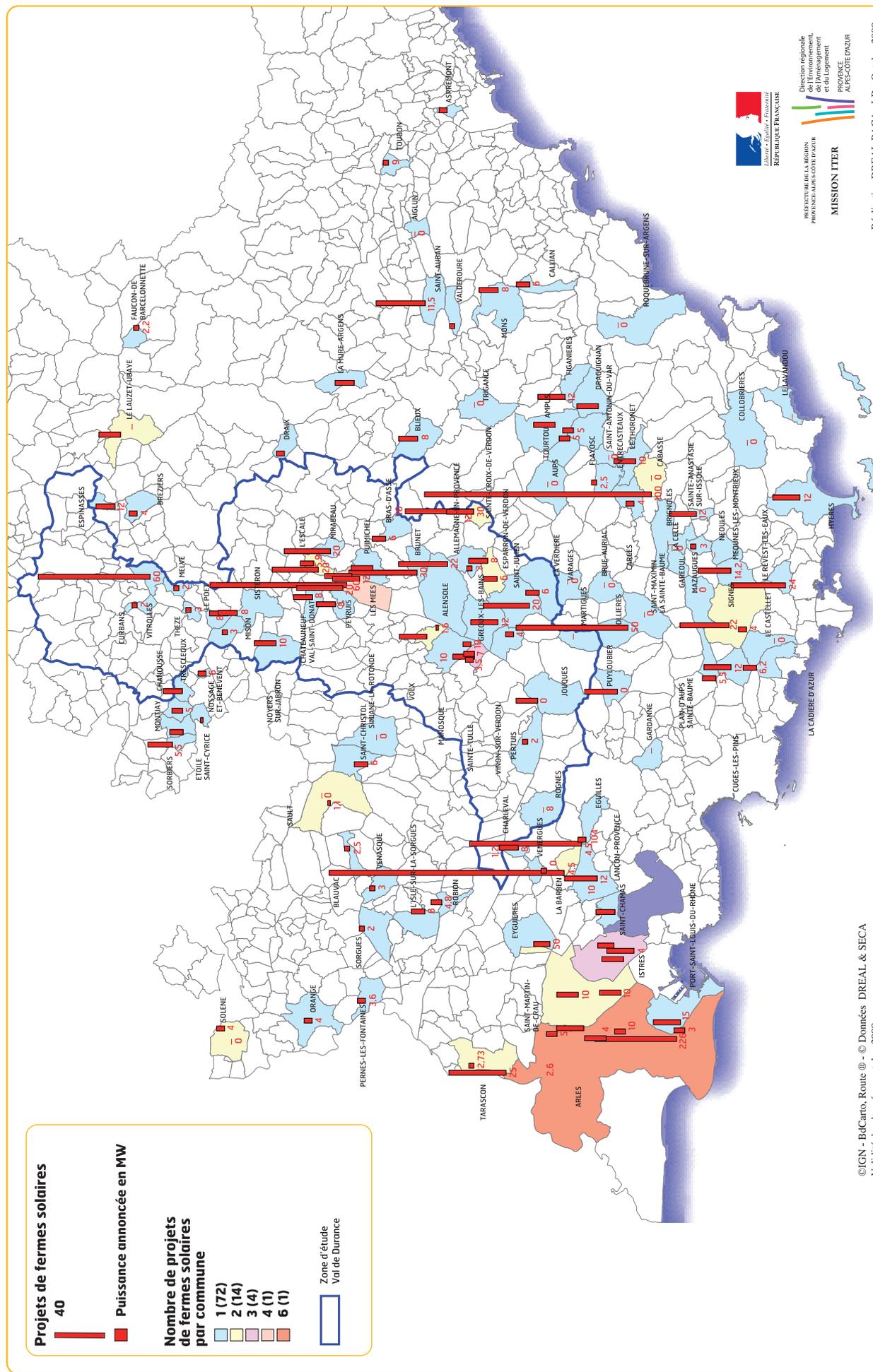
Il est par ailleurs indispensable d'apporter une réponse homogène et cohérente aux opérateurs privés dont l'échelle d'approche ne se limite pas à un seul département afin de ne pas fragiliser la position de l'État.

Aussi, dans le cadre d'une étude plus générale sur l'identification du potentiel en matière d'énergie photovoltaïque en PACA, il a semblé utile de tendre vers une approche commune de ce type de projet à l'échelle régionale.

**PRÉCONISATIONS**

- Sur la base des réponses déjà apportées dans différents départements, développer une doctrine régionale pour l'implantation des équipements photovoltaïques.
- Identifier et repérer le potentiel le plus adapté pour l'installation de panneaux : centres commerciaux, hangars agricoles...
- Identifier et repérer le potentiel des secteurs déjà anthropisés : anciennes carrières, friches...

# Les projets de champs photovoltaïques - Octobre 2009 (carte n°16)




  
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 MISSION ITER  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
 PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

Réalisation DREAL PACA : LD - Octobre 2009

La carte présente les projets d'implantation de fermes solaires recensés par la DREAL à l'échelle de la région au 1<sup>er</sup> octobre 2009. On observe une concentration importante des projets de centrales solaires dans le Val de Durance avec un risque d'impact cumulé important sur certaines communes.

©IGN - BcCarto, Route @ - © Données DREAL & SECA  
Validité des données : octobre 2009



# I – LES APPROCHES À L'ÉCHELLE DU VAL DE DURANCE

## Une identité fondée sur l'agriculture et les espaces naturels gage d'attractivité

### LE CONSTAT : UNE RICHESSE QUI FAIT L'OBJET DE PROTECTIONS INÉGALES

Un potentiel agricole diversifié à maintenir

50

50

### LES OBJECTIFS

51

#### 1 - Maintenir la richesse écologique du Val de Durance

53

→ Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement

53

→ Préserver la qualité écologique des espaces forestiers

54

#### 2 - Maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels, en particulier à proximité des principaux axes routiers

56

→ Conforter la viabilité économique de l'activité agricole et forestière

56

→ Préserver ou restaurer la continuité des espaces en vue de la constitution d'une trame verte et bleue

57

# Une identité fondée sur l'agriculture et les espaces naturels gage d'attractivité

## LE CONSTAT : UNE RICHESSE QUI FAIT L'OBJET DE PROTECTIONS INÉGALES

Le Val de Durance est constitué de vallées alluviales marquées par l'agriculture, enserrées de coteaux de basses et moyennes montagnes, couverts de zones naturelles à la qualité écologique reconnue. Il constitue ainsi par lui-même une unité paysagère majeure de la région PACA.



L'agriculture à Montfuron

En 2006, les espaces naturels du Val de Durance représentent plus de 70% du territoire. Nombre d'entre eux sont reconnus pour leur richesse biologique et paysagère et sont à ce titre inventoriés par différents outils de connaissance et de protection au titre de l'environnement. Parmi ces sites identifiés, la plupart s'inscrivent dans des démarches de gestion.

Si on considère les espaces ayant fait l'objet d'inventaires, de nombreuses ZNIEFF de nouvelle génération parsèment le territoire d'étude : 77 ZNIEFF de type I (généralement de superficie plus limitée car identifiant un milieu de vie très spécifique pour des espèces rares) et 95 ZNIEFF de type II (des zones plus étendues au potentiel écologique important) recouvrent respectivement 10% et 36% de l'espace. Cette large couverture spatiale met en évidence la forte présence d'éléments remarquables du patrimoine naturel sur ce territoire doté d'une biodiversité exceptionnelle. Cette richesse biologique est également identifiée dans les périmètres des Parcs Naturels Régionaux.

Cependant, le pourcentage de zones bénéficiant de protection stricte (arrêté de biotope, réserves, sites classés, ...) est faible. S'étendant sur 9 000 hectares, les espaces ainsi protégés ne représentent que 2% du territoire.

Il faut toutefois noter le projet de classement du massif du Concors qui concerne le Sud du territoire (Meyrargues, Peyrolles, Jouques et Rians).

Le réseau Natura 2000, qui est également un indicateur majeur de la qualité de la biodiversité, apporte une protection moins stricte. La présence de 9 zones de protection spéciale (ZPS) pour la préservation des oiseaux et de 2 zones spéciales de conservation

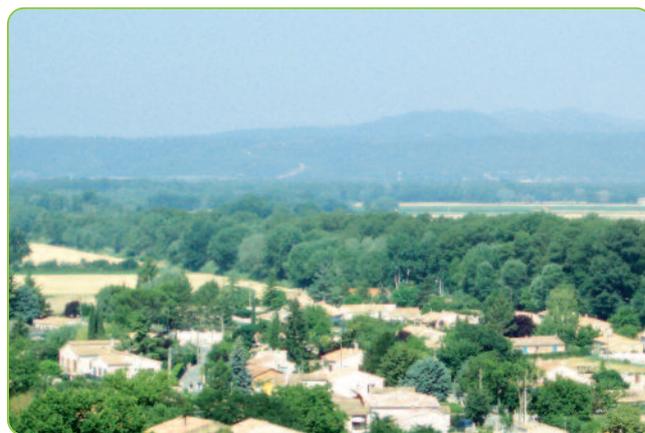
(ZSC) – auxquelles il convient d'ajouter 16 nouveaux sites en cours de validation – pour la préservation d'habitats naturels pour la faune et la flore implique cependant de prendre certaines précautions. En effet, en cas de risque d'atteinte au milieu, une réflexion sur l'existence de solutions alternatives, la réalisation d'études d'incidences et le cas échéant la définition de mesures compensatoires sont nécessaires. En tenant compte des espaces d'inventaires préalables à l'inscription des zones dans le réseau Natura 2000, 27% du territoire est concerné par ce dispositif.

Pour la Durance elle-même, l'ampleur des aménagements et la gestion des débits ont fortement fait régresser la variété de la faune piscicole. Toutefois, on note une grande couverture du territoire par les outils de gestion de l'eau. 4 SAGE dont 2 principaux (Verdon et Calavon-Coulon) et 7 contrats de rivière assurent la gestion et la protection des bassins versants des affluents de la Durance. Il faut noter que le contrat de rivière qui initie le SAGE de la Durance a été signé en 2008.

Par ailleurs, les deux parcs naturels régionaux du Luberon sur la rive droite (également reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO), et du Verdon sur la rive gauche protègent et font vivre le patrimoine naturel de ces deux unités géographiques majeures. Ils constituent eux-mêmes des territoires de projet.

Ainsi, les espaces non protégés sont donc pour une grande partie intégrés dans la politique de gestion des structures locales de l'eau, de l'Office National des Forêts et/ou des deux parcs naturels régionaux.

Il faut noter à ce stade que les forêts publiques, relevant du régime forestier, couvrent 98 000 ha soit près de la moitié des espaces forestiers du Val de Durance.



Des éléments de la Trame verte

## Un potentiel agricole diversifié à maintenir

L'ensemble de la vallée est fortement marqué par l'activité agricole, tant au niveau du cadre de vie qu'en matière de poids économique.

On y trouve des productions à haute valeur ajoutée (fruits, légumes, vigne, huile...) bénéficiant pour certaines d'entre elles de signes de qualité, les AOC concernant l'huile d'olive, le vin, l'huile essentielle de lavande, le fromage de chèvre ou encore l'agneau

de Sisteron et quelques productions fruitières. La production céréalière et l'élevage (bovins, ovins, caprins, et même équidés) sont également très présents.

Les sols sont très fertiles dans le lit majeur le long de la vallée de la Durance et de ses affluents ainsi que sur le plateau de Forcalquier. De plus, de nombreux équipements d'irrigation gravitaire ou sous pression accroissent encore le potentiel agricole traditionnel.

Ces conditions ont permis de développer une agriculture productive, soutenue par la présence de nombreuses infrastructures de stockage et de conditionnement de denrées agricoles. Elle est par ailleurs complétée par une industrie agroalimentaire forte, notamment dans la région de Manosque où elle représente pratiquement 5% des emplois salariés privés en 2005, mais aussi autour de Sisteron et de Gap.

L'agriculture joue également un rôle primordial dans l'entretien du paysage, l'aménagement de l'espace, la protection de

l'environnement et la gestion des risques d'inondations et d'incendies de forêt.

La mise en valeur et la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture est un enjeu très fort sur ce territoire où la pression sur le foncier agricole s'accroît fortement par endroits, particulièrement du fait de l'expansion de l'aire urbaine Marseille-Aix au sud, mais aussi des dynamismes propres à certains secteurs, du desserrement des pôles urbains et de la multiplication des projets de champs photovoltaïques. Cette pression se concentre en particulier dans les vallées, et en premier lieu celle de la Durance.

Si l'agriculture occupe au total un quart de la superficie du territoire, la surface agricole utile est en diminution dans le Val de Durance.

**Les deux enjeux essentiels pour ce territoire semblent être le maintien d'une identité liée à la qualité des espaces agricoles et naturels et une meilleure valorisation de ces atouts dans la logique des ambitions portées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.**

**Les objectifs fixés visent donc à :**

#### **OBJECTIF / 1**

**Maintenir la richesse écologique du Val de Durance**

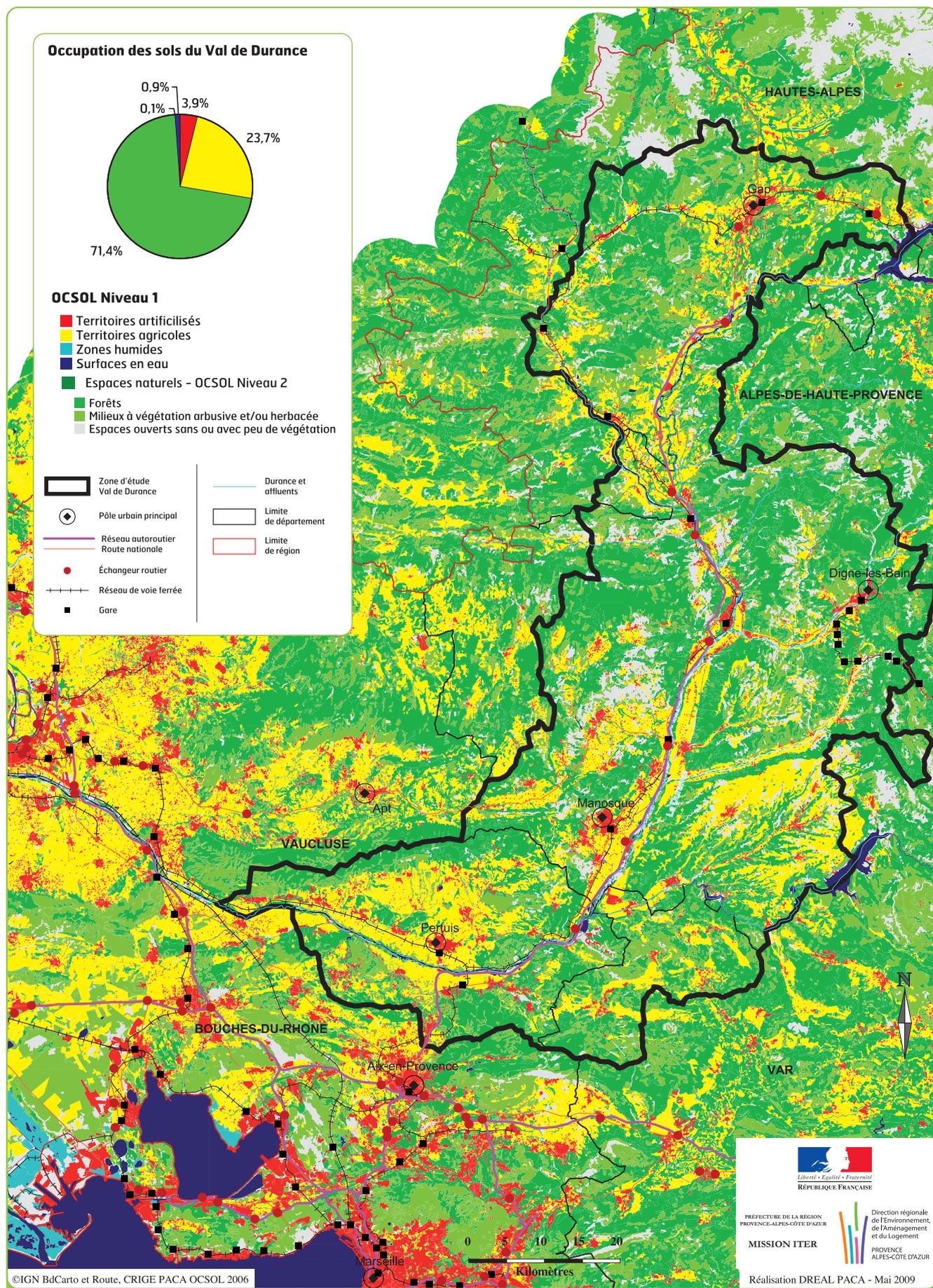
#### **OBJECTIF / 2**

**Maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels, en particulier à proximité des principaux axes routiers**

**A ces deux objectifs sont associées des orientations et des préconisations qui ont pour ambition d'organiser, de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État et de poser les bases, portées au débat, d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement.**

**En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.**

## Occupation du sol en 2006 (carte n°17)



→ La carte présente la vocation du sol à l'échelle de l'aire métropolitaine marseillaise. Le territoire du Val de Durance est encore fortement marqué par son aspect naturel et agricole, mais il se situe en bordure du vaste espace urbanisé qu'est l'aire métropolitaine marseillaise.

**OBJECTIF / 1**

## Maintenir la richesse écologique du Val de Durance

Ce premier objectif nécessite d'intervenir sur les différents types d'espaces et les différents usages qui se sont développés dans le Val de Durance.

En effet, les espaces agricoles et forestiers, les milieux aquatiques et les zones humides ont chacun des synergies à développer et un rôle à jouer pour le maintien de la biodiversité.

Les modes d'exploitation, les dispositifs de gestion mis en œuvre doivent intégrer cet objectif.

Il s'agit donc d'identifier les modes de gestion les plus défavorables au maintien de la richesse écologique et de favoriser l'émergence de bonnes pratiques dans l'agriculture et l'exploitation forestière.

La gestion de l'eau est bien entendu un élément déterminant pour la poursuite de cet objectif.

L'importance particulière que revêt cette préoccupation dans le Val de Durance, par la multiplicité des usages qui dépendent de cette ressource, a justifié que le chapitre suivant y soit spécifiquement consacré.

**ORIENTATIONS**

### Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a rappelé le rôle particulier que l'agriculture doit jouer dans la mise en œuvre d'un mode de développement durable. Il rappelle en effet qu'une "transformation s'impose pour l'ensemble de l'agriculture pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique et de réalisme écologique".

Dans une perspective globale, il faut noter que le Val de Durance représente un bassin agricole "nourricier", aux portes d'une métropole humaine d'importance. Il est souhaitable de valoriser la commercialisation de produits parcourant de faibles distances lors des circuits de distribution (moins d'émission de GES) et susceptibles d'offrir au consommateur des garanties sur leur qualité.

Ainsi, il s'agit donc à la fois de maintenir l'outil de production que sont les terrains agricoles, de conforter le rôle économique important que joue l'agriculture sur ce territoire, y compris en générant des activités agroalimentaires créatrices d'emplois, et d'y ajouter une forte dimension environnementale. Il faut souligner que l'agriculture intensive du Val de Durance utilise des engrais et autres pesticides qui s'infiltreront dans le sol. Ces intrants présentent un risque de pollution des eaux de surface et souterraines. Ces pratiques méritent d'évoluer à la lueur des objectifs du Grenelle.

La protection de l'environnement passe par le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Avec 2% de surface agricole biologique en 2006, la France est loin de l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement, à savoir 6% à l'horizon 2012 et 20% en 2020. Il faut toutefois noter que la région PACA a d'ores et déjà atteint cet objectif, car elle est la première région française avec près de 7% de superficie consacrés à l'agriculture biologique. Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), contrats d'agriculture durable (CAD) et les mesures agro-environnementales (MAE) contribuent à une meilleure prise en compte des écosystèmes par l'agriculture, et donc à leur gestion.

Ces dispositifs s'orientent quasi-exclusivement aujourd'hui vers les espaces intégrés au réseau Natura 2000 ou présentant des problèmes de gestion de l'eau.

Dans le Val de Durance, 351 CTE, 221 CAD et 20 MAE de 2<sup>e</sup> génération ont été contractualisés.

**PRÉCONISATIONS**

- Développer l'agriculture biologique, en particulier à proximité des cours d'eau.
- Favoriser la structuration des circuits courts pour améliorer la commercialisation des produits.
- Examiner les possibilités d'atténuation des effets négatifs sur l'environnement de l'agriculture intensive.
- Développer l'agriculture sèche sur les coteaux.



## ORIENTATIONS

### ➤ **Préserver la qualité écologique des espaces forestiers**

Le Val de Durance est marqué par la présence de plusieurs massifs forestiers pour un total de 220 000 hectares qui représente plus de 40% de la superficie du périmètre. Un peu moins de la moitié de ces massifs sont des forêts domaniales. Des menaces pèsent sur l'équilibre écologique de certains de ces espaces, assez diversifiés.

Les massifs du Gapençais, des Monges et de Duyes-Bléone, moins accessibles, connaissent un assez faible niveau d'exploitation.

À l'opposé les espaces forestiers de Lure - Forcalquier et de Valensole, très accessibles, sont des espaces principaux d'exploitation forestières, dont l'équilibre pourrait être menacé par des pratiques non maîtrisées.

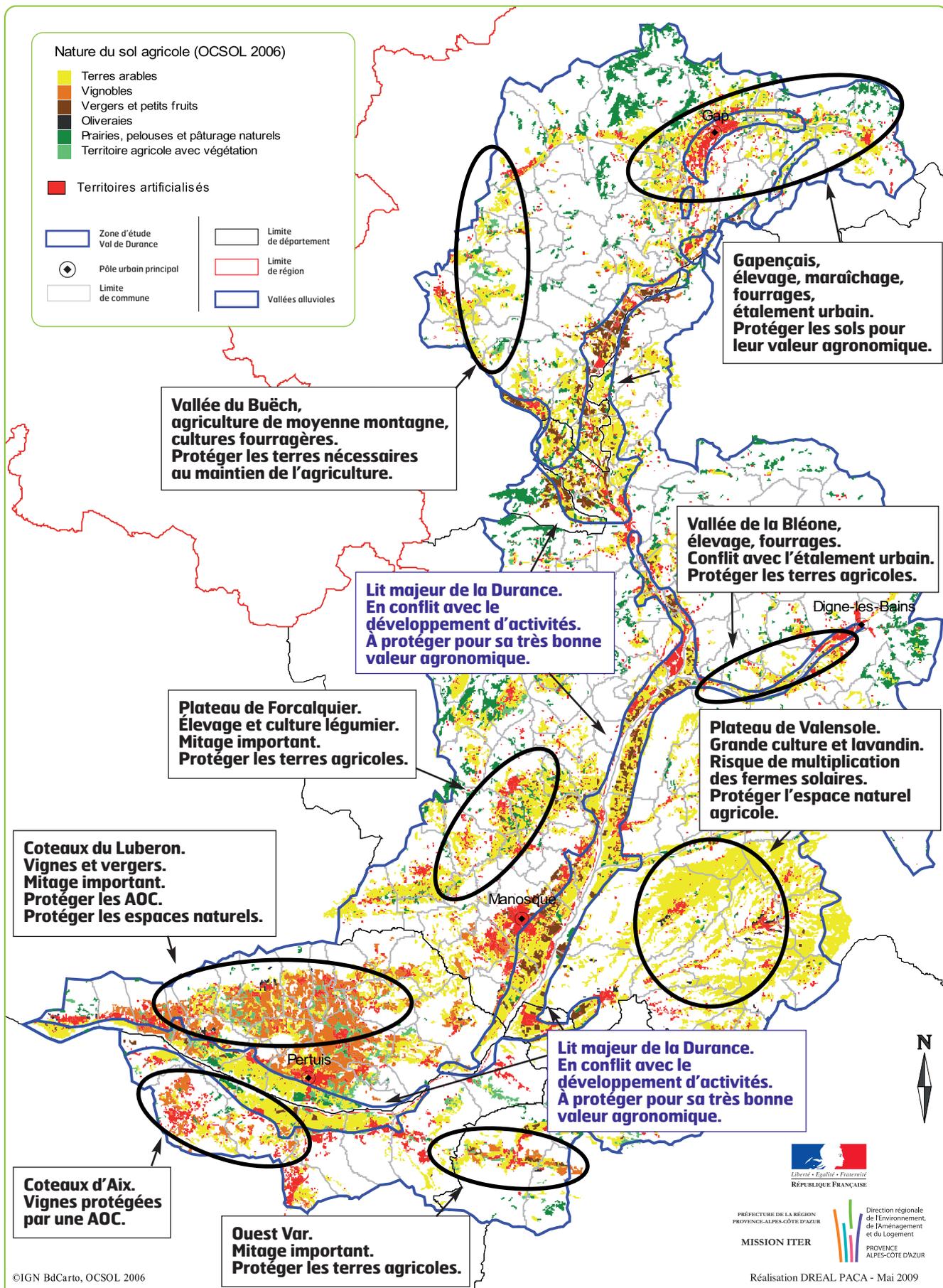
L'autre menace pesant sur la forêt est l'urbanisation et le mitage. Le Luberon, et dans une moindre mesure les collines de basse Durance et Valensole, sont les plus concernés par ce phénomène générateur de risque incendie.

Il faut noter également la présence de populiculture dans le lit de la Durance, susceptible d'impacter fortement le paysage et la nappe phréatique.

### PRÉCONISATIONS

- ➔ **Professionaliser et certifier les coupes dans les espaces forestiers les plus exploités.**
- ➔ **Proscrire le mitage des espaces et analyser les mesures de prévention envisageables contre le risque incendie, en développant notamment les coupures agricoles.**
- ➔ **Identifier les espaces forestiers pertinents dans l'élaboration de la trame verte et bleue et s'assurer de leur transposition dans les documents d'urbanisme afin de garantir leur bonne gestion écologique.**

## Les enjeux des espaces agricoles (carte n°18)



→ La carte présente les enjeux de l'agriculture sur le Val de Durance. On observe que le Val de Durance est un espace agricole important et varié. Les problématiques de mitage, l'étalement urbain, ou le développement de projets photovoltaïques sur les terres agricoles constituent un risque pour la pérennité de l'outil agricole.

**OBJECTIF / 2**

## Maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels, en particulier à proximité des principaux axes routiers

Il apparaît globalement que la pression foncière est moindre sur le Val de Durance que sur beaucoup d'autres territoires de la région PACA, en particulier lorsqu'on se rapproche du littoral.

Cette première approche, très générale, peut être confirmée par le fait que les espaces naturels et ceux consacrés à l'agriculture représentent encore 95% du territoire.

Mais le caractère très structurant des reliefs, la concentration des infrastructures de transport dans les vallées accentuent la pression sur des espaces bien définis, beaucoup plus restreints.

Or, si la quantité et la qualité des espaces naturels sont des éléments essentiels au maintien de la biodiversité, il est tout aussi nécessaire d'assurer le maintien des continuités indispensables aux circulations de la faune afin d'aboutir à la constitution d'une trame verte et bleue.

La pérennité des exploitations agricoles et forestières dépendent avant tout de leur viabilité économique.

L'existence de débouchés à proximité et les garanties apportées à une stabilité dans le temps de la vocation agricole du sol sont des éléments nécessaires pour convaincre de l'opportunité d'investissements parfois très longs à rentabiliser.

**ORIENTATIONS**

### Conforter la viabilité économique de l'activité agricole et forestière

La rentabilité économique reste une condition essentielle de la pérennité des activités agricoles et forestières. En effet, si la prise en compte des coûts environnementaux est en train de se développer, ceux-ci ne sont pas encore intégrés dans la définition des prix du foncier ou des produits. Les politiques de subvention, l'évolution des prix parfois déterminée à l'échelle internationale ont des effets souvent très rapides et parfois irrémédiables.

Le développement de marché de proximité contribue à garantir des débouchés stables, soutenus par un dynamisme démographique et une exigence croissante vis à vis de la qualité et de l'origine des produits. Le développement d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) répond à cette demande, et a également comme avantage d'éviter la multiplication des longs déplacements (des produits comme des consommateurs) générateurs d'émission de gaz à effet de serre.

Le développement de l'agriculture biologique et présentant des signes de qualité est également une manière de répondre à la fois à une demande citoyenne sur la qualité des produits et de l'environnement et au souhait de maintien de la rentabilité de l'activité agricole.

Dans le domaine des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, dont la culture est particulièrement développée sur les plateaux du Val de Durance, la présence du pôle de compétitivité parfums, arômes, senteurs et saveurs peut favoriser le développement de filières aval en soutenant les projets innovants. L'ensemble des pôles de compétitivité labellisés par la DIACT a fait l'objet récemment d'une évaluation qu'il conviendrait de prendre en compte pour faire évoluer favorablement le fonctionnement des pôles PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) et PEIFL (Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes).

L'exploitation forestière peut bénéficier du fort intérêt et des soutiens financiers apportés pour le développement des énergies renouvelables. Si certains massifs forestiers risquent une détérioration due à leur exploitation non maîtrisée, d'autres sont actuellement sous exploités, en particulier dans le Gapençais ou les Monges. La construction bois peut également constituer un débouché à fort potentiel de croissance.

**PRÉCONISATIONS**

- Mettre en œuvre une politique foncière active pour la préservation des espaces agricoles.
- Aider au renforcement et à la structuration des filières agricoles.
- Favoriser le développement des circuits courts.
- Développer les signes de reconnaissance de la qualité des productions agricoles.
- Soutenir les projets innovant dans le cadre du pôle de compétitivité Parfum Arômes Senteurs et Saveurs (PASS) et les pôles d'excellence rurale.
- Soutenir le développement des filières bois (énergie et construction).



## Préserver ou restaurer la continuité des espaces en vue de la constitution d'une trame verte et bleue

La trame verte et bleue renvoie au concept de réseau écologique. Celui-ci, en combinant les cœurs de natures (zones nodales), les corridors écologiques et les zones tampons ou d'extension, est un dispositif clef pour lutter contre la perte de biodiversité via le maillage et la continuité des écosystèmes.

La trame verte et bleue est constituée par des éléments physiques, aquatiques et terrestres. Les espaces identifiés pour leur intérêt écologique, l'ensemble des masses d'eau et en particulier les cours d'eau et les espaces de continuité qui assurent leur connexion doivent faire l'objet d'une préservation durable, que les projets de loi issus du Grenelle de l'environnement ont pour ambition de garantir.

La connaissance scientifique doit donc apporter les informations nécessaires à la mise en œuvre de cette protection par les documents d'urbanisme. L'apport consiste notamment à identifier les espaces pouvant assurer la fonction de continuité, espaces qui ne sont pas forcément identifiés grâce à une valeur écologique qui leur serait déjà reconnu dans le cadre des différents types d'inventaires.

Un certain nombre de démarches sont lancées à l'échelle régionale ou plus localement, parmi lesquelles on peut citer notamment l'appel à projet national sur la définition de la trame verte et bleue auquel participent les parcs naturels régionaux de PACA, dont ceux du Luberon et du Verdon. Leur travail porte plus précisément sur l'acceptabilité et la faisabilité d'une politique de trame verte et bleue en région PACA. L'engagement de ces structures dans une démarche pilote pourra certainement être valorisé à l'échelle du Val de Durance.

Il convient également de signaler la démarche préalable à la révision du PLU de Gap, dans laquelle le CETE Méditerranée intervient pour la définition d'un réseau écologique et paysager de premier niveau. A l'échelle du SCoT du Pays Gapençais, une définition des éléments de cadrage relatifs à la biodiversité est également en cours.

Il s'agit donc de valoriser l'expertise en train de se développer sur ce thème dans la région, et de la mobiliser en particulier et en priorité sur les territoires les plus soumis à pression.

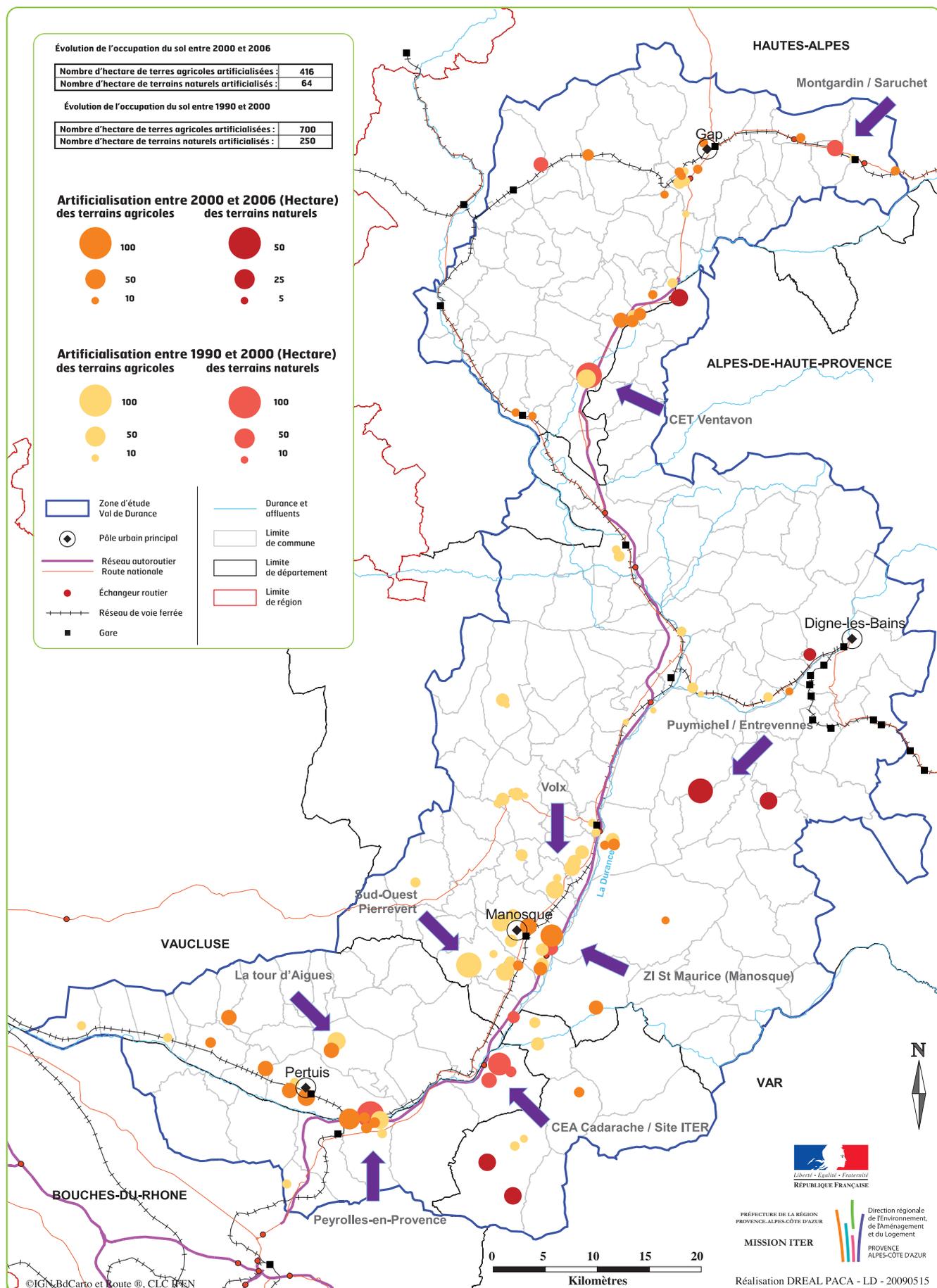
Sur ces mêmes espaces, notamment dans la vallée de la Durance où toutes les infrastructures (routes, lignes EDF, canaux, ...) se sont historiquement concentrées pour des raisons de meilleure accessibilité, il semble nécessaire d'identifier au plus tôt les trames vertes et bleues avant d'accroître la pression en s'abstenant de multiplier les accès autoroutiers. Plus ambitieux encore, il s'agira à l'occasion de la définition de ces trames, de réfléchir aux actions à mettre en place pour recréer le lien avec la rivière.



## PRÉCONISATIONS

- Soutenir les démarches de définition de trames verte et bleue en cours sur le territoire, notamment celles suivies par les PNR et à Gap.
- Sensibiliser les communes et maîtres d'ouvrage de SCoT à la nécessité d'une telle démarche et la transposer dans les documents d'urbanisme.
- Lancer une démarche d'identification des espaces pouvant constituer une trame verte et bleue à l'échelle du Val de Durance, en commençant par la région de Manosque qui connaît les évolutions les plus rapides.
- Ne pas multiplier les accès autoroutiers dans la vallée de la Durance afin de ne pas générer de nouvelles zones de pression urbaine.

## Artificialisation de l'espace entre 1990 et 2006 (carte n°19)

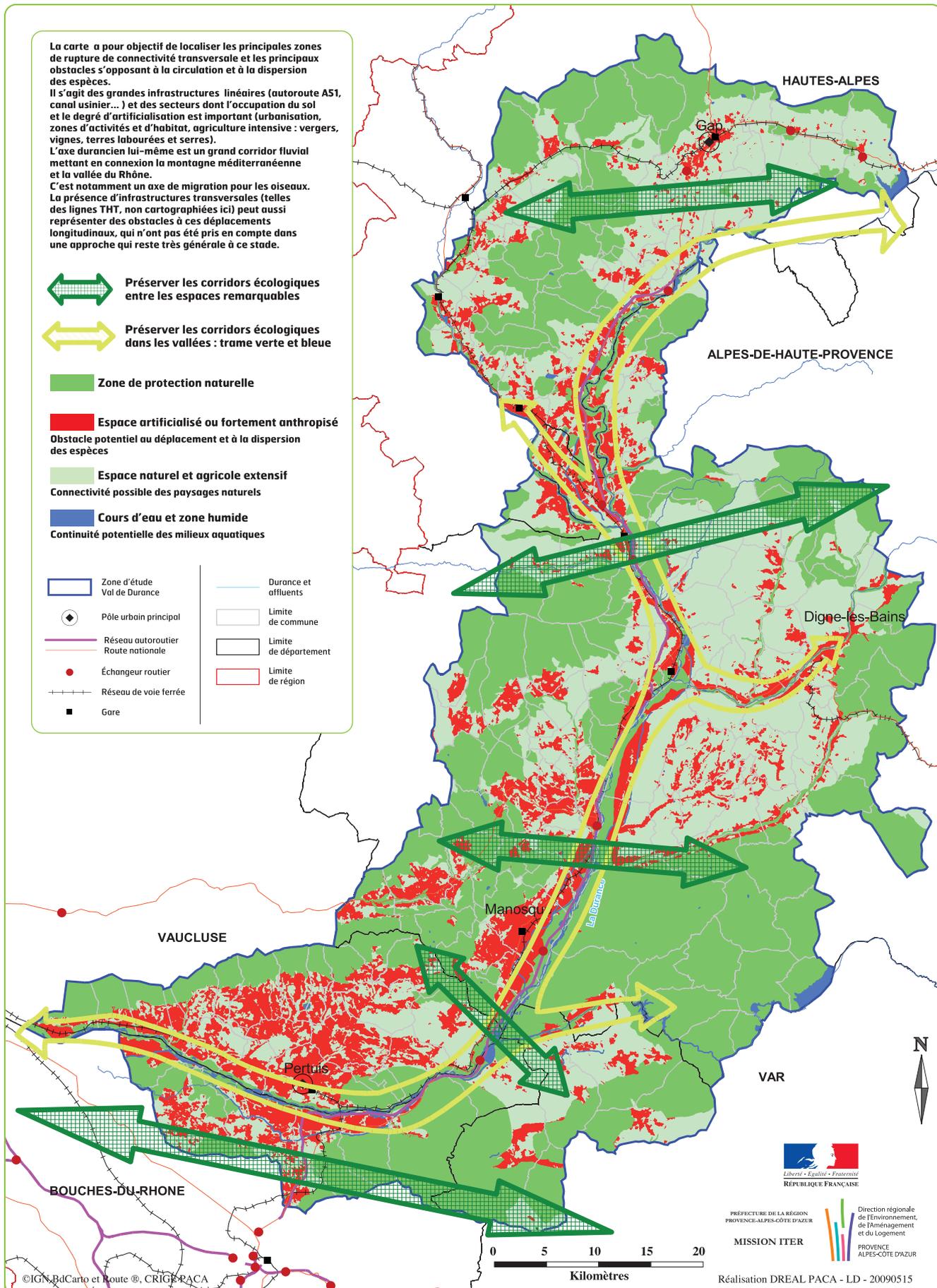


→ La carte présente la part des surfaces artificialisées entre 1990 et 2006. On observe la part importante des surfaces urbanisées le long de la vallée de la Durance ainsi qu'autour des pôles urbains principaux. Le sud du Val de Durance est particulièrement marqué par ce phénomène. L'artificialisation se fait aussi bien sur les terres agricoles que sur les espaces naturels.

## Obstacles potentiels au déplacement et à la dispersion des espèces (carte n°20)

La carte a pour objectif de localiser les principales zones de rupture de connectivité transversale et les principaux obstacles s'opposant à la circulation et à la dispersion des espèces. Il s'agit des grandes infrastructures linéaires (autoroute A51, canal usinier...) et des secteurs dont l'occupation du sol et le degré d'artificialisation est important (urbanisation, zones d'activités et d'habitat, agriculture intensive : vergers, vignes, terres labourées et serres). L'axe durancien lui-même est un grand corridor fluvial mettant en connexion la montagne méditerranéenne et la vallée du Rhône. C'est notamment un axe de migration pour les oiseaux. La présence d'infrastructures transversales (telles que les lignes THT, non cartographiées ici) peut aussi représenter des obstacles à ces déplacements longitudinaux, qui n'ont pas été pris en compte dans une approche qui reste très générale à ce stade.

-  Préserver les corridors écologiques entre les espaces remarquables
-  Préserver les corridors écologiques dans les vallées : trame verte et bleue
-  Zone de protection naturelle
-  Espace artificialisé ou fortement anthropisé  
Obstacle potentiel au déplacement et à la dispersion des espèces
-  Espace naturel et agricole extensif  
Connectivité possible des paysages naturels
-  Cours d'eau et zone humide  
Continuité potentielle des milieux aquatiques
-  Zone d'étude  
Val de Durance
-  Pôle urbain principal
-  Réseau autoroutier  
Route nationale
-  Échangeur routier
-  Réseau de voie ferrée
-  Gare
-  Durance et affluents
-  Limite de commune
-  Limite de département
-  Limite de région



La carte a pour objectif de localiser les principales zones de rupture de connectivité transversale et les principaux obstacles s'opposant à la circulation et à la dispersion des espèces.





# I - LES APPROCHES À L'ÉCHELLE DU VAL DE DURANCE

## Une ressource en eau d'intérêt régional

### LE CONSTAT : UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LA RÉGION PACA

Des usages multiples, parfois conflictuels	62
Des menaces réelles sur la qualité	62
Des outils de gestion et d'aménagement	63

### LES OBJECTIFS

<b>1 - Assurer un partage équitable et durable entre les différents usages de l'eau</b>	63
→ Réduire la consommation d'eau pour l'agriculture	65
→ Valoriser le potentiel touristique	66
→ Maîtriser la consommation en eau des ménages dans le Val de Durance et la métropole provençale	66
<b>2 - Préserver et restaurer le milieu aquatique</b>	68
→ Diminuer et mieux gérer les rejets	68
→ Restaurer le caractère naturel des cours d'eau	68
<b>3 - Tenir compte du risque inondation</b>	71

# Une ressource en eau d'intérêt régional

## LE CONSTAT : UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LA RÉGION PACA

La Durance et ses affluents, ainsi que la nappe alluviale qui y est liée, assurent l'alimentation de plus de 3 millions d'habitants de la région PACA. Ainsi, le développement d'une grande partie de l'espace littoral, des agglomérations marseillaise et toulonnaise notamment, dépend largement du maintien des capacités de cette ressource.

L'attractivité des territoires littoraux accentue continuellement la pression exercée sur la ressource, sans que sa disponibilité à long terme ne soit remise en cause. Sa pérennité est souvent considérée comme acquise, en qualité comme en quantité, à partir de la nappe alluviale ou du canal de Marseille, géré par la Société des Eaux de Marseille (SEM) et du canal de Provence, géré par la Société du Canal de Provence (SCP).

Cette abondance n'empêche pourtant pas par endroit l'existence de difficultés réelles pour assurer l'alimentation en eau potable des populations.

La question de l'évolution de cette ressource à plus long terme, en lien avec le changement climatique, peut également être posée.

L'anthropisation et les aménagements de la Durance ont fortement modifié le régime des eaux. Le régime des "basses eaux" est caractérisé par un étiage très sévère, qui a parfois conduit dans le passé à ne réserver quasiment plus d'eau pour la partie aval, exacerbant ainsi les conflits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La gestion de la chaîne hydraulique a contribué à la raréfaction des périodes de "hautes eaux" et réduit l'occurrence des crues ordinaires, les grands barrages réservoirs laminant les crues des hauts bassins de la Durance et du Verdon.

Seules les crues du bassin versant intermédiaire (Büech, Bléone...) peuvent conduire à des "déversés" malgré la dérivation du canal. Si ces aménagements ont progressivement estompé la perception du risque inondation chez les populations, la puissance de la Durance et la mobilité exceptionnelle de son lit parfois large de plus d'un kilomètre (caractéristique des rivières en tresse méditerranéennes) accentuent le caractère redouté des fortes crues. L'analyse des débits montre que la valeur de 5 000 m<sup>3</sup>/s est un ordre de grandeur réaliste des crues centennales naturelles à Mirabeau.

### Des usages multiples, parfois conflictuels

Outre l'alimentation en eau potable, cette ressource majeure a depuis longtemps généré le développement d'usages multiples. Le potentiel hydroélectrique de la chaîne Durance-Verdon représente environ 10% de la production électrique française d'origine hydraulique, pour 1,2% environ de la production nationale d'électricité, et constitue un élément clef de l'alimentation énergétique de la région.

Le périmètre compte ainsi 14 barrages, 22 centrales hydroélectriques et un canal usinier, ces installations étant génératrices de revenus fiscaux pour les collectivités.

La Durance a également constitué une ressource de granulats, principalement depuis les années 60, extractions aujourd'hui interdites dans le lit mineur et reste bien entendu une ressource indispensable à l'industrie installée dans le Val de Durance.

L'irrigation des terres agricoles repose sur deux types d'infrastructures : la distribution gravitaire et le réseau sous pression.

Les canaux gravitaires peuvent être des aménagements très anciens, éléments essentiels du patrimoine vernaculaire comme les canaux de Manosque et de La Brillanne. Ils permettent également la desserte en eau brute pour d'autres usages, la recharge des nappes, l'alimentation des zones humides et le soutien d'étiage des cours d'eau. Ils présentent la particularité de nécessiter un entretien filaire continu d'amont en aval du réseau.



Le canal usinier à Cadarache

Le réseau sous pression permet l'irrigation par aspersion, et permet de faciliter la gestion technique. Ces réseaux ont bénéficié d'investissements importants, et participent fortement à améliorer la production agricole actuelle.

Plus récemment, les usages récréatifs de l'eau se sont fortement développés. Au-delà du périmètre d'études, la présence du barrage de Serre-Ponçon, le plus grand lac artificiel d'Europe, est un élément d'attractivité touristique fort, de même que la série des lacs sur le Verdon.

Le maintien d'une côte minimale du plan d'eau, qui est nécessaire à l'exploitation touristique du 15 juin au 15 septembre, vient en concurrence avec les usages agricoles et énergétiques.

Concernant ITER, il faut préciser que son fonctionnement nécessitera un refroidissement permis par le prélèvement d'environ 1,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an, dont les deux tiers s'évaporeront dans des tours. Cette eau sera ponctionnée dans le canal de Provence et le tiers non évaporé sera rejeté dans la Durance. Cette quantité représente 0,7% des eaux véhiculées par ce canal.

### Des menaces réelles sur la qualité

Sur la Durance, la plupart des sources majeures de pollution ont fait l'objet d'investissements correctifs importants au cours des dernières décennies. La qualité de l'eau n'est jamais mauvaise, mais l'objectif d'une qualité "assez bonne" n'est pas atteint partout en raison de rejets persistants, mais aussi et surtout en raison de la faiblesse des débits réservés.

Ainsi, la pollution d'origine domestique et la pollution toxique (pesticides, solvants chlorés de l'industrie chimique) restent des problèmes majeurs dont l'impact est aggravé par l'étiage sévère du fleuve.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée Corse de 1996 donne un objectif de qualité en aval de Serre-Ponçon de classe IB (qualité bonne). En application de la Directive Cadre sur l'eau, les échéances fixées sont les suivantes :

- pour les masses d'eau superficielles, l'objectif d'atteinte du bon état est différé à 2021 ou 2027, par rapport à l'échéance initiale de 2015,
- pour les masses d'eau souterraines, l'objectif global de bon état est fixé pour 2027 pour le conglomérat du plateau de Valensole et en 2015 pour les alluvions de la Durance aval et moyenne ainsi que pour la basse Durance.

### Des outils de gestion et d'aménagement

Plusieurs documents de gestion marquent l'intérêt que portent les acteurs publics à l'évolution de la Durance.

Le contrat de rivière du Val de Durance s'étend du barrage de Serre-Ponçon jusqu'au Rhône, sur 220 kilomètres. Cette démarche unit notamment le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (le SMAVD et à travers lui les 80 communes riveraines), les départements (04, 05, 13 et 84), la Région, l'État et l'Agence de l'eau. Son objectif est de développer un mode de gestion équilibré à l'échelle du bassin versant.

D'autres contrats de rivière concernent le Verdon, le Calavon/Coulon, ainsi que le Buëch.

Le Plan Durance, élaboré au cours de l'année 2004 pour une durée de 10 ans, définit des orientations relatives à chacun des usages établis ou émergents.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du bassin du Verdon, du Calavon/Coulon et du Drac complètent ce dispositif. Plus récemment, le contrat du canal de Manosque, signé en juillet 2009, et qui vise à optimiser le fonctionnement du canal et à assurer son avenir.

Une des difficultés consiste à définir la bonne traduction des orientations portées par ces outils dans les documents de planification en matière d'aménagement et d'urbanisme.

**Les deux enjeux essentiels pour ce territoire semblent être la gestion durable de cette ressource essentielle pour la région, quantitativement et qualitativement, et la valorisation de l'atout que représente la forte présence de l'élément aquatique dans le Val de Durance, dans une logique de développement durable.**

**Les objectifs fixés visent donc à :**

#### OBJECTIF / 1

**Assurer un partage équitable et durable entre les différents usages de l'eau**

#### OBJECTIF / 2

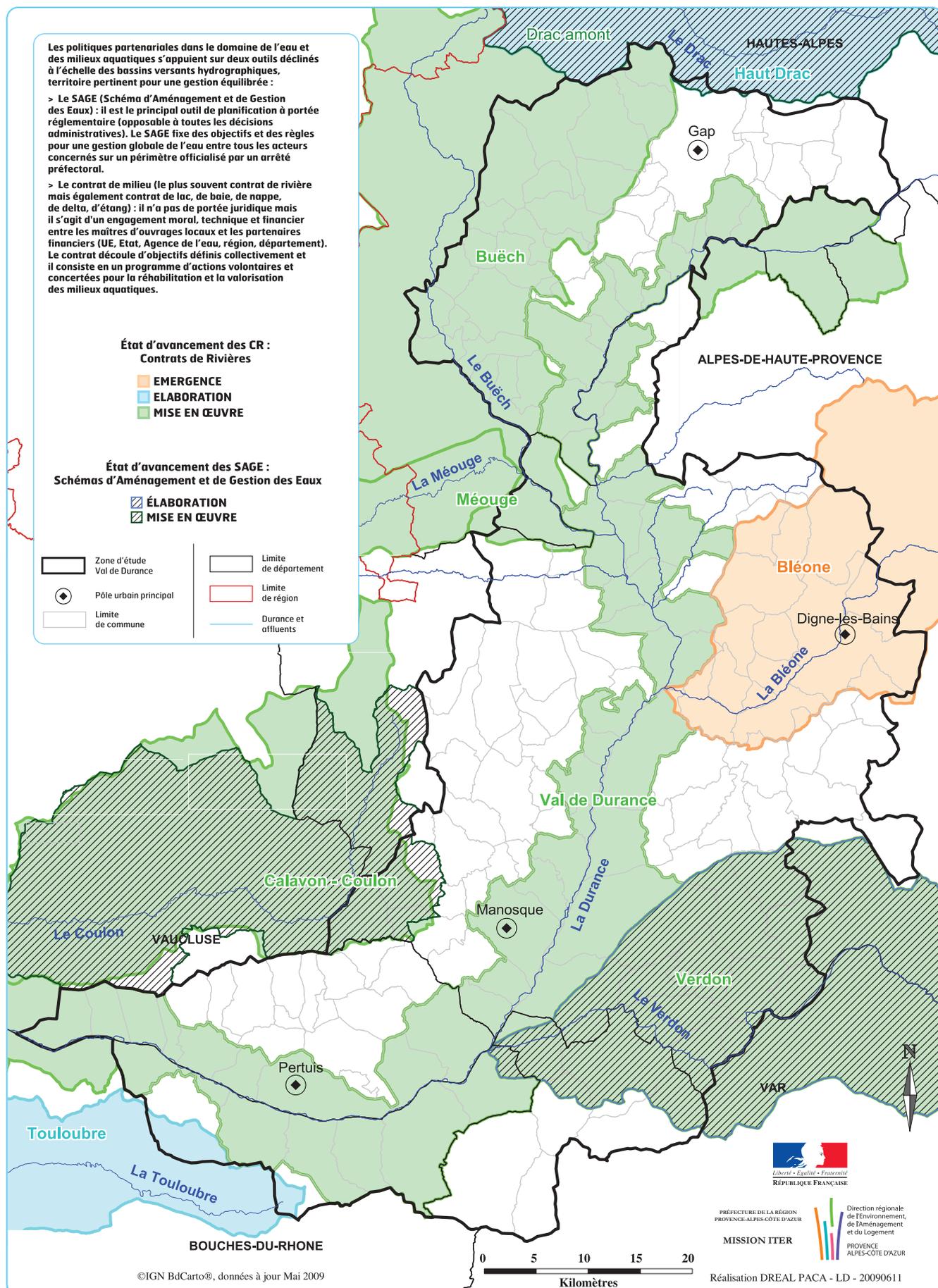
**Préserver et restaurer le milieu aquatique**

#### OBJECTIF / 3

**Tenir compte du risque inondation**

**A ces trois objectifs sont associées des orientations et des préconisations qui ont pour ambition de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État et de poser les bases, portées au débat, d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement.**  
En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs constitue un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.

## Les outils de gestion des milieux aquatiques (carte n°21)



La carte présente les outils de gestion des milieux aquatiques. Il existe un certain nombre de SAGE et de contrats de rivière dans le Val de Durance. Pour coordonner l'ensemble de ces outils, il est important de s'appuyer sur le SDAGE Rhône Méditerranée Corse qui est en cours de révision.

**OBJECTIF / 1**

## Assurer un partage équitable et durable entre les différents usages de l'eau

Il s'agit à la fois de définir les moyens d'intervention pour la gestion durable d'une ressource sur laquelle intervient un grand nombre d'acteurs publics et privés, mais aussi de prendre en compte des sollicitations qui proviennent de territoires extérieurs, le plus souvent plus vastes que ceux directement traversés par le cours d'eau.

La production électrique de l'usine de Saint-Chamas, l'alimentation en eau potable d'agglomérations littorales en plein développement sont des enjeux pour l'ensemble de la région PACA.

La plupart des actions consistent donc à intervenir auprès des différents consommateurs afin de rechercher des économies potentielles, l'effet cumulatif de ces efforts devant aboutir à la restauration d'un débit plus important pour le milieu naturel.

L'attractivité qu'exercent les milieux aquatiques se traduit par une fréquentation touristique estivale déjà importante. Il faut noter les difficultés d'enneigement que rencontrent les stations de moyenne montagne qui souhaitent également disposer de réserves en eau afin de sécuriser leur niveau d'activité en hiver par la production de neige artificielle.

Pour ce qui les concerne, d'autres formes de tourisme et de loisirs hivernaux doivent être envisagés.

**ORIENTATIONS**

### ➤ Réduire la consommation d'eau pour l'agriculture

L'évolution des pratiques agricoles et la modernisation des équipements ont souvent pour effet de combiner une moindre consommation en eau à de meilleurs rendements. Les logiques de marché peuvent cependant conduire les agriculteurs à s'orienter vers des productions qui solliciteraient plus fortement la ressource.

Il s'agit donc de porter une attention particulière aux usages agricoles en y intégrant la préoccupation d'une utilisation raisonnée de l'eau. De la même manière que pour l'eau potable, cette préoccupation concerne l'ensemble des territoires alimentés en eau brute à partir de la Durance.

**PRÉCONISATIONS**

- ➔ Favoriser le maintien de l'irrigation gravitaire lorsqu'elle contribue à recharger les nappes.
- ➔ Favoriser si nécessaire l'irrigation sous pression, en évaluant les conséquences des investissements sur la modification des restitutions.
- ➔ Limiter les cultures trop consommatrices en eau : maïs, oléagineux, développement des biocarburants...



## ORIENTATIONS

### Valoriser le potentiel touristique

Le tourisme du Val de Durance bénéficie déjà de la présence des rivières et plans d'eau. La retenue de Serre-Ponçon notamment, par la fréquentation importante qu'elle entraîne, est un des éléments générateur d'activités de construction, d'emplois de services qui bénéficient en grande partie au Gapençais. Le développement de ce type de tourisme est bien sûr entièrement lié au maintien des niveaux d'eau nécessaires durant la période estivale.

Sur le territoire proprement dit, le tourisme généré par les sections courantes est beaucoup moins développé. Rendu souvent problématique par la question du danger représenté par les lâchers, ce tourisme représente un enjeu qui peut être intéressant. En effet, comme le montre une expérience menée sur le Verdon, la pratique de sports en eaux vives est permise deux jours par semaine grâce à une convention qui règle ces lâchers.

En outre, les tronçons les plus naturels, comme le long du Buëch ou autour des zones humides, peuvent s'avérer intéressants pour la promotion du tourisme vert ou, pratique émergente, du tourisme naturaliste sur la base de parcours d'observations ornithologiques.

#### PRÉCONISATIONS

- Assurer un niveau d'eau suffisant aux zones touristiques en période estivale, par la mise en place de débits saisonniers du canal EDF.
- Encourager le développement des sports et loisirs d'eau vive en cohérence avec l'organisation des lâchers d'eau.
- Développer les axes de déplacements doux le long des rivières et des canaux.
- Identifier les lieux favorables au développement des parcours de pêche ou d'observation des milieux naturels et des oiseaux.



### Maîtriser la consommation en eau des ménages dans le Val de Durance et la métropole provençale

La première orientation consiste à agir sur un périmètre très étendu, et à des échelles très diverses. En effet, la ressource en eau potable, surtout lorsque celle-ci est extérieure, est un élément rarement considéré comme déterminant pour la définition de la capacité d'accueil des territoires intercommunaux ou communaux, ainsi que pour la fixation des objectifs de croissance démographique.

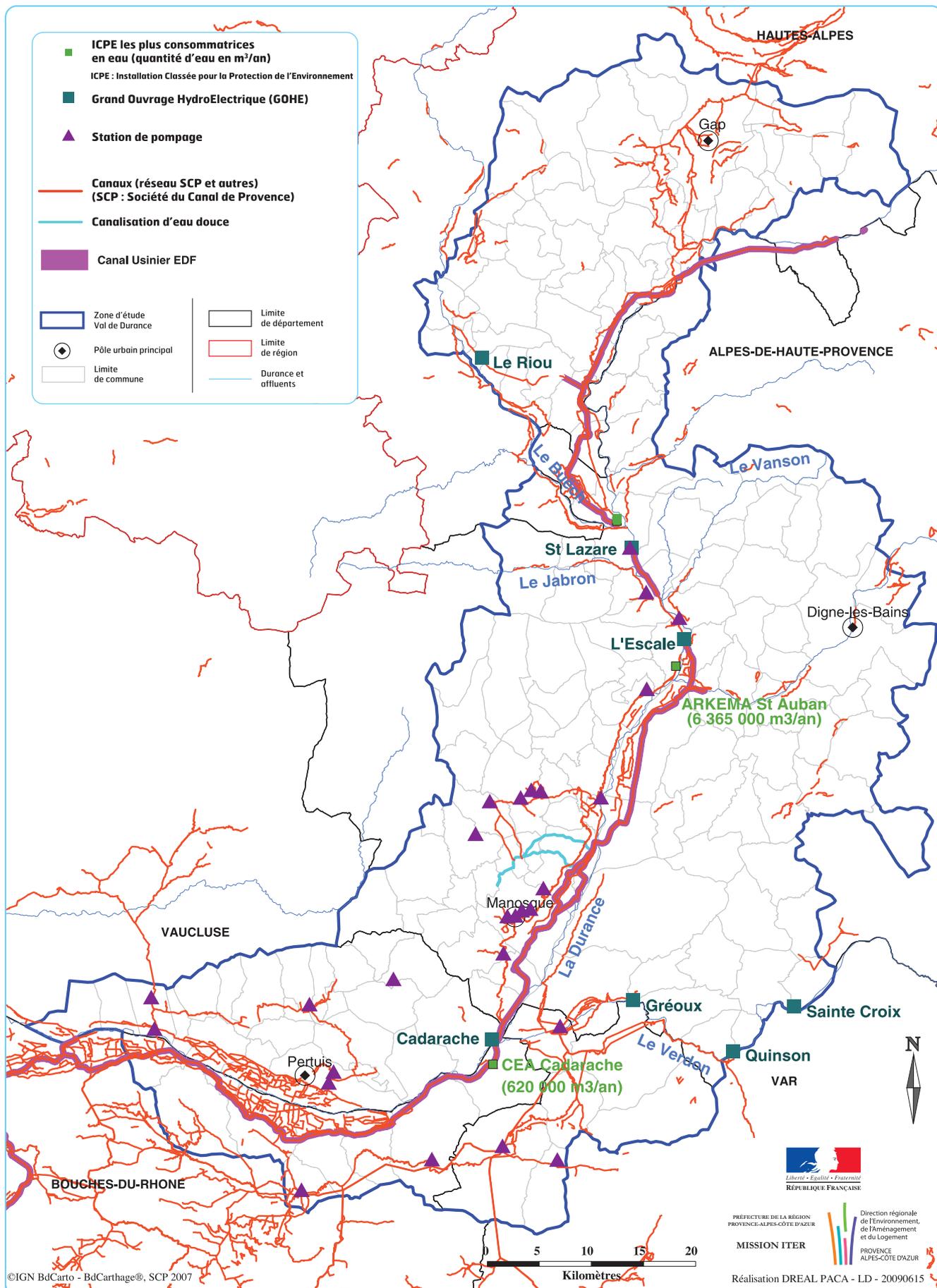
En outre, l'espace littoral en particulier connaît des variations importantes de population, le pic de fréquentation estival correspondant aux étiages les plus sévères et aux périodes où la ressource en eau est la plus fragile et la plus sollicitée.

Il est donc important de se donner les moyens de comprendre et d'apprécier les effets cumulatifs des développements urbains et économiques, y compris de façon prospective, afin de sensibiliser les différents acteurs publics au caractère fini de la ressource en eau en Provence et sur la Côte d'Azur.

#### PRÉCONISATIONS

- Prendre en compte l'augmentation de la population dans les prévisions du Plan Durance Multi-Usages.
- Évaluer les impacts du développement des aires métropolitaines sur la ressource en eau.
- Étudier les possibilités de recours à d'autres sources d'approvisionnement selon les territoires.
- Réduire les ratios de consommation par habitant dans les contrats de fourniture d'eau potable passés avec les collectivités.
- Intégrer la question quantitative et qualitative de l'eau à la définition de la capacité d'accueil des territoires dans les PLU et les SCoT, et en faire l'évaluation environnementale.
- Prioriser les investissements dans la réfection des réseaux d'eau pour limiter les pertes.

## Les usages de l'eau (carte n°22)



La carte présente les canaux principaux, les GOHE (Grands Ouvrages HydroElectric), les stations de pompage ainsi que les canalisations d'eau douce et les trois grandes installations classées (ICPE) les plus consommatrices en eau dans le périmètre d'étude du Val de Durance.

## OBJECTIF / 2



### Préserver et restaurer le milieu aquatique

La préservation et la restauration des milieux aquatiques est l'une des priorités du Grenelle de l'environnement, qui se traduit notamment par la volonté de définition d'une trame bleue à intégrer dans les documents d'urbanisme et à prendre en compte lors de l'élaboration des projets.

Dans le Val de Durance, cette ambition prend une dimension particulière, du fait de la dimension régionale du cours d'eau principal et de son degré d'artificialisation.

La pression urbaine croissante renforce encore le caractère urgent de certaines interventions, afin de rattraper le retard accumulé sur le niveau d'équipements de nombreuses communes en matière d'assainissement.

L'objectif est également de faire évoluer le regard porté sur la Durance, aujourd'hui souvent considérée comme un cours d'eau domestiqué, maîtrisé et utilisé à différentes fins, gênant quelquefois car compliquant les relations d'une rive à l'autre.

La ré appropriation du cours d'eau, son changement de statut et sa reconnaissance dans le territoire impliquent des évolutions majeures pour tous les types d'utilisation de la ressource.

## ORIENTATIONS

### ➤ Diminuer et mieux gérer les rejets

La carte n°23 montre les efforts à faire en matière de mise en conformité des stations d'épuration, à réaliser sur 72 communes.

Une directive européenne définit depuis 1991 les obligations et les échéances à respecter en matière de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU).

Sur le Val de Durance, les échéances à respecter en matière d'assainissement collectif étaient fixées au 31 décembre 2000 pour les agglomérations supérieures à 15 000 équivalents habitants (EH) et au 31 décembre 2005 pour les agglomérations inférieures ou égales à 15 000 EH.

Après le constat d'un retard sur l'ensemble du territoire national et l'apparition de contentieux avec l'UE, la France s'est engagée à obtenir la conformité sur l'ensemble des agglomérations au 31 décembre 2011 au plus tard. Les circulaires du 8 décembre 2006 et du 17 décembre 2007 ont donc appelé les préfets à mobiliser les moyens nécessaires pour résorber les retards de mise en œuvre de la directive ERU : mise en demeure, consignation des fonds et blocage de l'ouverture à l'urbanisation.

Les investissements à effectuer sont conséquents pour les petites communes et intercommunalités, qui peuvent toutefois obtenir le soutien de l'agence de l'eau. La croissance démographique de nombreuses communes atteint aujourd'hui des niveaux importants, ce qui renforce l'intérêt d'une bonne anticipation des besoins futurs et donc de la capacité des équipements actuels ou prévus. Le projet ITER provoquera une accélération de cette croissance et donc des moyens en traitement nécessaires pour les communes concernées.

En outre, l'évolution souhaitée des pratiques agricoles, déjà évoquée, ainsi que les progrès en matière de prévention et de surveillance des rejets et pollutions industriels (dus à l'exploitation actuelle ou passée) auront des conséquences bénéfiques sur la qualité des milieux aquatiques.

### PRÉCONISATIONS

- ➔ Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en priorité à proximité des cours d'eau.
- ➔ Planifier et réaliser les travaux nécessaires de mise en conformité des stations d'épuration pour une conformité au 31 décembre 2011.
- ➔ Soumettre les extensions de l'urbanisation à une mise en conformité des stations d'épuration.
- ➔ Anticiper l'évolution nécessaire du niveau d'équipement au regard du dynamisme démographique, et s'assurer que les financements nécessaires sont prévus.
- ➔ Mieux prévenir les pollutions industrielles et gérer l'impact des sites et sols pollués.



## > Restaurer le caractère naturel des cours d'eau

Les actions visant à économiser l'eau ont pour finalité de pérenniser la ressource mais également de restituer une quantité suffisante d'eau dans le milieu naturel. Cette démarche doit s'accompagner d'une restauration de l'état naturel des berges partout où cela est envisageable, de manière à réintégrer le cours d'eau au sein des espaces qu'il traverse, et éviter les effets de rupture entre les usagers du territoire et l'eau. Ainsi l'organisation d'accès et de circulations douces le long des cours d'eau doit contribuer à sa ré appropriation par les habitants et les personnes qui fréquentent le territoire.

### PRÉCONISATIONS

- Augmenter la quantité d'eau réservée au milieu naturel.
- Prévoir la mise en place systématique d'une bande enherbée de 5 mètres de large autour de la trame bleue (obligation prévue dans le cadre des projets de loi Grenelle).
- Expérimenter l'intégration de la trame bleue dans les SAGE et les documents d'urbanisme.
- Définir des modalités de prise en compte des orientations du SDAGE et des SAGE dans les documents d'urbanisme.
- Initier des travaux de définition de la trame bleue en particulier pour la Durance.

## Les stations d'épuration (carte n°23)

Une directive européenne définit depuis 1991 les obligations et les échéances à respecter en matière de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU). Sur le Val de Durance, les échéances à respecter en matière d'assainissement collectif sont le 31/12/2000 pour les agglomérations supérieures à 15 000 Equivalents habitants (EH), et le 31/12/2005 pour les agglomérations inférieures ou égales à 15 000 EH. Après le constat d'un retard sur l'ensemble du territoire national et l'apparition de contentieux avec l'UE, la France s'est engagée à obtenir la conformité sur l'ensemble des agglomérations au 31/12/2011 au plus tard. Sur cette carte est présentée la conformité en équipement appelée également conformité en traitement.

Même si les STEP (Stations d'épurations) sont conformes, ce n'est pas une garantie que cela répond aux besoins d'une population qui augmente rapidement.

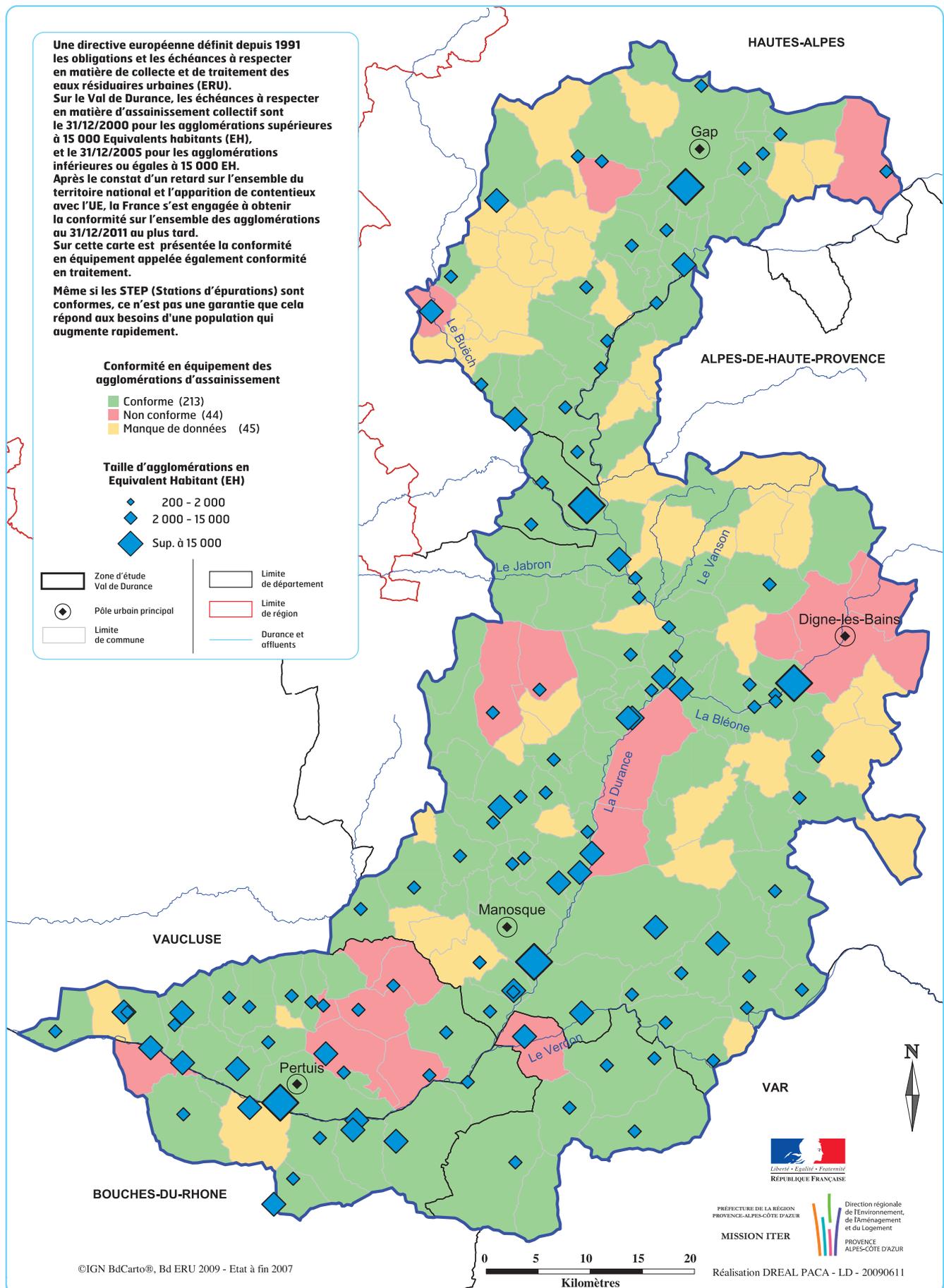
### Conformité en équipement des agglomérations d'assainissement

- Conforme (213)
- Non conforme (44)
- Manque de données (45)

### Taille d'agglomérations en Equivalent Habitant (EH)

- 200 - 2 000
- 2 000 - 15 000
- Sup. à 15 000

- Zone d'étude Val de Durance
- Pôle urbain principal
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de région
- Durance et affluents



©IGN BdCarto®, Bd ERU 2009 - Etat à fin 2007

0 5 10 15 20  
Kilomètres



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MISSION ITER



Réalisation DREAL PACA - LD - 20090611

La carte présente les communes soumises à une mise en conformité de leur assainissement. On observe qu'une bonne partie des communes qui ont une croissance démographique forte ont des équipements de station d'épuration non conformes. Si la croissance continue sur ces communes, des investissements lourds en termes de mise aux normes sont à prévoir.

**OBJECTIF / 3**

## Tenir compte du risque inondation

Les épisodes de crues exceptionnelles de la Durance peuvent avoir des conséquences très redoutables. La multiplication des aménagements, en permettant la maîtrise d'évènements d'ampleur modérée, a progressivement éloigné la crainte des habitants vis à vis du risque inondation.

Le Val de Durance devenant un des corridors de développement de la région, les conflits s'accroissent entre volontés d'aménagement et nécessaire sécurité des biens et des personnes.

L'extension de zones d'activités à Pertuis ou l'aménagement de certaines zones à Vinon sur Verdon sont deux exemples de ces conflits.

Il s'agit donc, dans le cadre des démarches en cours, de poursuivre et si possible d'accélérer l'élaboration des documents de référence, les plans de prévention des risques inondations (PPRI).

Il s'agit également de prioriser le financement des ouvrages de protection nécessaires et d'orienter les développements futurs des communes vers des zones non concernées par les inondations, dans un cadre éventuellement intercommunal.

Sur ce secteur de la Durance, on compte en effet 3 à 4 km de digues ou ouvrages de protection par kilomètre de rivière.

Ces ouvrages actuellement complexes et peu fiables sont de qualité très hétérogène et protègent des secteurs qui sont, pour certains, à forts enjeux.

**ORIENTATIONS**

Ce territoire n'est concerné par aucun des espaces stratégiques identifiés dans le cadre de la doctrine Rhône. Le PPRI de la Durance est mené en conformité avec la doctrine Rhône, qui a comme objectifs d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de réduire la vulnérabilité. De ces objectifs découlent les principes de conduite suivants :

- veiller à interdire toute construction et à saisir les opportunités pour en réduire le nombre dans les zones d'aléas les plus forts,
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux déjà fortement urbanisés,
- préserver les capacités d'expansion des crues et d'écoulement pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval,
- sauvegarder la qualité et l'équilibre des milieux naturels.

**PRÉCONISATIONS**

- Poursuivre l'élaboration des PPRI.
- Étudier des possibilités alternatives de développement, à l'échelle intercommunale, lorsque le développement d'une commune est remis en cause par la définition des zones à risque.





## II – DES TERRITOIRES AUX DYNAMIQUES DIVERSES

### Le sud du Val de Durance

<b>LE CONSTAT : UN TERRITOIRE SOUS DOUBLE INFLUENCE : LE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN ET L'ARRIVÉE D'ITER</b>	74
Un développement important autour de deux pôles urbains principaux	74
Un territoire encore très agricole et naturel, mais sous pression	75
Une activité économique encore très largement dépendante du résidentiel	75
Une gouvernance en cours de constitution	76
<b>LES OBJECTIFS</b>	77
<b>1 - Préserver des coupures avec la partie plus dense de l'aire métropolitaine et internes au territoire</b>	78
→ Densifier la métropole Aix-Marseille	78
→ Identifier les coupures d'urbanisation majeures, et les préserver durablement	79
→ Veiller à la qualité paysagère et architecturale des entrées de ville	79
<b>2 - Organiser le développement pour maîtriser la consommation de l'espace et faciliter l'accès aux emplois et aux services</b>	80
→ Promouvoir et réhabiliter les centres-anciens	80
→ Privilégier le développement des pôles urbains et économiques, en lien avec le développement des transports en commun	81
→ Organiser les développements économiques	82
→ Préparer l'évolution des zones d'habitat diffus	82
→ Préserver durablement l'activité agricole	83
<b>3 - Diversifier l'offre de logements</b>	84
→ Répondre aux besoins en logement sur des territoires élargis	84
→ Définir une politique foncière anticipatrice et la mettre en œuvre	85
→ Intervenir sur le contenu des opérations	85
<b>4 - Répondre aux besoins immédiats d'ITER</b>	86
→ Aménager un ou deux sites à proximité d'ITER pour l'accueil des entreprises intervenant sur le chantier	86
→ Prévoir et faciliter l'aménagement de sites d'hébergement	87

## Le sud du Val de Durance

### LE CONSTAT : UN TERRITOIRE SOUS DOUBLE INFLUENCE : LE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN ET L'ARRIVÉE D'ITER

Le sud du Val de Durance est la partie du territoire d'étude la plus directement impactée par l'implantation du projet ITER, et ce à plusieurs titres.

Avant même le démarrage du chantier d'aménagement du site ITER en 2007, les travaux de confortement et de réalisation de l'itinéraire pour l'acheminement des composants depuis le port de la Pointe à Berre-l'Étang jusqu'au site d'implantation ont concerné le territoire, et ce dès 2006.

Sur l'aspect foncier, des études ont été menées au sein d'un périmètre isochrone de 20 minutes autour d'ITER afin d'identifier le foncier disponible pouvant faire l'objet de pré-ZAD (Zone d'Aménagement Différé), puis de ZAD. Il s'agit de repérer les disponibilités foncières pour produire du logement pour les salariés liés à ITER et pour aménager des zones d'activités nécessaires à la construction de la machine, mais également ultérieurement pour son exploitation. Ce travail a conduit à une concertation avec les 31 communes concernées permettant dans un premier temps de délimiter près de 2 200 hectares de pré-ZAD, sur la base desquels près de 600 hectares de ZAD ont été créés par arrêtés préfectoraux en 2007 (environ 500 ha pour le logement et 100 hectares pour l'activité, dont certaines ZAD "mixtes").

Cette recherche de proximité, si elle a pour l'heure des impacts qui semblent limités puisque les ZAD ne sont pas encore aménagées, contribuera certainement de façon croissante au développement urbain et économique du territoire proche, et ce d'autant plus qu'à ces implantations s'ajoutent celles de services liés aux salariés d'ITER, que symbolise l'école internationale créée à Manosque.

Mais si les impacts de l'arrivée du projet ITER sont déjà perceptibles sur ce secteur, ils n'expliquent pas à eux seuls l'ensemble des phénomènes à l'œuvre sur ce territoire, tant du point de vue démographique que du dynamisme économique.

A moins de 15 kilomètres d'Aix-en-Provence, pour partie incluses dans la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, dans l'unité urbaine et l'aire urbaine Marseille-Aix, ces 31 communes sont partie prenante des phénomènes métropolitains, ceux-ci pouvant s'avérer de nature et d'intensité différentes selon les secteurs.

Ainsi, le desserrement résidentiel depuis le cœur de l'aire métropolitaine est d'ores et déjà perceptible au travers de l'évolution des soldes migratoires, des autorisations de construire ou encore de la progression des trajets domicile-travail. Ces phénomènes ont été à ce jour plus souvent subis qu'anticipés.

S'il s'avérait que ce phénomène se confirme, et que le sud du Val de Durance soit considéré comme un des espaces privilégiés d'accueil des populations au sein d'une métropole attractive, il en résulterait des impacts croissants sur l'organisation du territoire, notamment en matière d'occupation de l'espace et de déplacements. Cela amène à s'interroger sur les modalités de développement de cet espace jusqu'ici presque épargné par le jeu métropolitain, ainsi que sur les mesures à mettre en œuvre pour y assurer un développement équilibré et durable.

### Un développement important autour de deux pôles urbains principaux

Au confluent de quatre départements, le territoire s'avère également partagé entre plusieurs structures de coopération intercommunale de natures très diverses. La commune de Pertuis, pôle urbain situé dans la partie vaclusienne, a intégré la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, et se trouve ainsi institutionnellement coupée d'une grande partie de sa zone d'influence qui fait aujourd'hui l'objet d'une démarche d'élaboration de SCoT distincte : le SCoT Sud-Luberon.



La construction de l'hôpital de Manosque

Le deuxième pôle urbain, Manosque, situé dans les Alpes-de-Haute-Provence, regroupe 9 communes au sein d'une communauté de communes (Luberon Durance Verdon) en cours d'évolution vers une communauté d'agglomération.

Pour ce qui concerne la partie varoise, les communes ont un poids démographique plus limité.

Pertuis, à la charnière du Luberon et du Pays d'Aix-en-Provence, comme Manosque, dont on peut considérer que le pôle s'étend de Volx au nord à Sainte-Tulle au sud, sont des communes qui conservent un poids démographique majeur au sein d'un espace qui connaît depuis 1999 l'une des croissances les plus fortes de la région PACA. A cet égard, il faut souligner que Manosque a gagné plus de 2 300 habitants de 1999 à 2006, sa population augmentant en moyenne de 1,7% par an.

Sises dans deux départements différents, Manosque et Pertuis ont historiquement tissé peu de relations, ce qui ne semble pas être remis en cause par les évolutions les plus récentes. Les deux villes ont chacune leur aire d'influence, qui ne se recoupent guère. Par contre, toutes deux apparaissent sous influence de l'aire métropolitaine marseillaise, notamment de sa partie aixoise. C'est particulièrement vrai pour Pertuis et ses environs, et le phénomène concerne de plus en plus Manosque et sa périphérie, comme d'ailleurs l'ensemble de cette partie sud du territoire d'étude, comme le révèle la représentation des déplacements domicile-travail.

Cette influence se traduit également par des développements urbains caractéristiques du desserrement tel qu'il s'est opéré aux franges des centres urbains d'Aix et de Marseille depuis une quarantaine d'années. Les nouvelles habitations sont en effet quasi-exclusivement construites en habitat individuel, du fait notamment du fort développement des lotissements à proximité des zones urbaines. D'autres secteurs, notamment le sud-Luberon et le nord-ouest du Var, accueillent davantage d'habitat diffus, reconduisant ainsi, certainement dans une moindre mesure, le développement des zones NB aujourd'hui juridiquement interdit par la loi SRU.

Ce développement résidentiel et son corollaire économique marquent bien entendu le territoire de leur présence.

### Un territoire encore très agricole et naturel, mais sous pression

Classiquement, l'essentiel du développement s'opère le long ou à proximité immédiate des axes principaux de communication. L'A51 reste ainsi le vecteur principal d'urbanisation, en particulier pour des actifs travaillant plus au sud ; toutefois l'infrastructure ferrée pourrait en particulier au regard des projets de développement, jouer également un rôle significatif.

A l'échelle plus locale, les franchissements de la Durance et l'ex RN96 sont les infrastructures déterminantes pour le développement.



L'agriculture en Basse-Durance

Toutes ces infrastructures (comme d'autres telles que les linéaires EDF, les canaux d'irrigation, ...) ont pour point commun de s'être développées dans ou à proximité immédiate du lit majeur de la Durance. Elles ont ainsi maillé progressivement cet espace dont les caractéristiques ont permis de développer une agriculture productive, créant ainsi les conditions d'un conflit d'usage aujourd'hui exacerbé par le dynamisme résidentiel du secteur.

La vigne, installée sur les coteaux, et la culture des plantes à parfum aromatiques et médicinales (PAPAM) sur les plateaux sont également confrontées à cette pression. En effet, beaucoup de ces espaces ont un pouvoir d'attraction important qui se traduit souvent par un mitage des espaces pour un usage résidentiel principal ou secondaire. C'est notamment le cas du sud Luberon, mais également autour de Forcalquier et sur le plateau de Valensole, secteurs qui connaissent tous une forte proportion de résidences secondaires.

Aux côtés de l'activité agricole, les espaces naturels occupent encore l'essentiel du territoire. Il s'agit d'abord d'importants espaces forestiers, mais aussi d'espaces plus ouverts de garrigues et de friches et de bords d'eau, qui font souvent l'objet d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) et de périmètres de protection (ZPS, arrêté de protection de biotope).

La présence des deux parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, incarne l'importance des espaces naturels dans l'identité de ce territoire. Ces deux parcs sont en effet les structures qui regroupent aujourd'hui le plus grand nombre de communes (71 communes pour le PNRL et 46 communes pour le PNRV). Outre les deux parcs, il faut noter la présence du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) sur 78 communes riveraines de la Durance. Acteur majeur du territoire, il œuvre essentiellement dans les domaines de la gestion des crues, de la sécurité et de la gestion du patrimoine naturel et de la concentration des différents usages. Un peu plus au sud, le Syndicat Mixte du Concors Sainte Victoire (SMCSV) remplit des missions d'animation et de coordination des politiques locales territoriales et met en œuvre certaines actions pour le compte de ses membres. Le SMCSV intervient sur un territoire de 34 500 hectares situé sur 14 communes du Nord Est du Pays d'Aix.

La présence de ces structures de gestion n'a pas pour autant permis à ces espaces naturels d'être épargnés par la pression résidentielle et urbaine.

Les zones d'activités, en s'implantant sur des sites particulièrement visibles depuis les principaux axes de communication, marquent le territoire et symbolisent particulièrement la brutalité des conflits d'usage. Elles sont également les principales vitrines d'un développement qui, s'il garde une forte dominante résidentielle, présente aujourd'hui quelques caractéristiques qui illustrent l'intégration du territoire à des logiques liées à la dynamique métropolitaine de Marseille-Aix, notamment lorsqu'on observe la nature des activités de service implantées sur place.

### Une activité économique encore très largement dépendante du résidentiel

Ces dernières années, les secteurs dynamiques ont été, sur ce territoire plus qu'ailleurs, ceux de la construction et des services à la personne. Les fortes créations d'emploi dans le domaine de la construction sont directement en corrélation avec l'attractivité résidentielle du territoire, qui se traduit immédiatement en emplois créés dans un secteur qui reste un marché de proximité. Cependant, l'évolution récente de la conjoncture montre la sensibilité de ce secteur aux périodes de crise.

Les emplois liés aux services à la personne connaissent traditionnellement des évolutions moins brutales. En grande partie liés à des phénomènes structurels (vieillesse de la population, intervention croissante d'acteurs privés dans le domaine de la santé...), ils bénéficient également de dispositifs de prise en charge ou d'aide publique qui amortissent largement les dégradations des conditions de solvabilité des ménages.

Ainsi, les emplois liés aux activités résidentielles (selon la nomenclature retenue par l'INSEE pour l'exploitation des données CLAP) restent nettement majoritaires sur cette partie du Val de Durance, et ce constat apparaît logique au regard de l'attractivité qu'il exerce sur les actifs travaillant ailleurs, les retraités ou pour les activités touristiques.

Cette caractéristique générale mérite cependant d'être nuancée géographiquement. En effet, la région de Manosque se caractérise comme ayant la plus forte proportion d'activités résidentielles, soit 48% des emplois salariés en 2005, la sphère publique étant pour le département des Alpes-de-Haute-Provence largement concentrée sur Digne. La situation des communes autour de Pertuis se caractérise par un poids encore inférieur de la sphère publique du à l'absence de grands services administratifs d'État ou de collectivités. Ce bas niveau relatif d'emplois publics, ajouté à un niveau moyen d'emplois liés à la sphère résidentielle, est logiquement compensé par une part plus grande des emplois productifs, qui représentent 42% des emplois, contre 28% pour la région de Manosque.

Le poids de l'économie agricole et des activités agroalimentaires liées est également à souligner. L'évolution des emplois salariés privés dans ce secteur depuis 1993 montre cependant une diminution globale des effectifs. Le secteur de la "pharmacie, parfumerie et entretien", à l'image de ce qui est constaté autour de Digne et Sisteron, fait preuve d'un dynamisme particulier en matière de création d'emplois dans la région.



L'horticulture à Oraison

Ce poids relativement plus important qu'ailleurs sur le territoire de la sphère productive a été facteur de développement des fonctions de service aux entreprises. Il s'agit autour de Manosque d'activités de service opérationnel, dont le développement a logiquement tendance à suivre celui des entreprises clientes, dans une logique de relative proximité.

Cette partie sud du territoire apparaît donc davantage inscrite dans une dynamique productive que le pays Gapençais ou le secteur Durance - Bléone.

Pour autant, les indices d'une adhésion à des logiques métropolitaines, par extension de l'aire d'influence du Pays d'Aix, restent difficilement lisibles. Les activités de conseil et d'assistance, habituellement reconnues comme des indicateurs d'existence de fonctions métropolitaines, continuent de représenter une faible part des emplois salariés. Toutefois, cette part augmente en se rapprochant d'Aix.

De même que les développements urbains à vocation résidentielle, les extensions ou créations de zones d'activités sont les éléments les plus visibles du dynamisme économique de ces dernières années. A des préoccupations d'accessibilité facile, certains types d'activités, le commerce en particulier, ajoutent un souci constant de visibilité à partir des grands axes routiers.

Ces comportements ont bien entendu des impacts immédiats en matière de qualité du paysage, et sur la perception du territoire que peuvent avoir les gens qui le découvrent.

Plus quotidiennement, pour les habitants, cette concentration d'activités dans certaines zones, combinée à la spécialisation résidentielle d'autres espaces, a tendance à augmenter les besoins de mobilité (domicile-travail, achats...) ou du moins à les concentrer sur certains axes.

Ainsi, si l'accessibilité du territoire, aujourd'hui essentiellement satisfaite par le mode routier individuel, reste bonne, des difficultés commencent à apparaître sur certains points du réseau, notamment dans ou autour des agglomérations de Manosque et Pertuis.

Pour garantir durablement la mobilité nécessaire aux ménages et aux entreprises, à toutes les échelles du territoire, il semble nécessaire d'agir aujourd'hui pour anticiper sur l'organisation des déplacements.

En effet, un trop fort accroissement des difficultés de déplacements à l'intérieur du territoire ou vers les territoires voisins pourrait remettre en cause son potentiel attractif. Le bon niveau des infrastructures routières doit être accompagné par une meilleure organisation des déplacements et l'encouragement à un plus grand recours aux transports collectifs, par les modes ferrés ou routiers.

### Une gouvernance en cours de constitution

La capacité d'un territoire à réagir à ces phénomènes dépend essentiellement de sa possibilité d'exercer des compétences suffisamment larges à une échelle géographique significative.

La couverture partielle par trois SCoT est un premier indice des difficultés à établir un schéma commun d'aménagement et de développement. En effet, si la mise en cohérence de trois démarches conduites par des maîtres d'ouvrage différents reste possible et souhaitable, il n'en demeure pas moins que le SCoT Sud-Luberon s'élabore en dehors de la ville-centre du territoire (Pertuis), et que le périmètre du SCoT de Manosque reste en deçà de l'échelle géographique à laquelle se jouent les phénomènes de développements résidentiels et économiques.

Ces difficultés en matière de planification se retrouvent, peut-être de manière plus criante encore, en matière de programmation de l'habitat ou d'organisation des déplacements. En effet, en dehors de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, ces compétences ne sont pas exercées à la même échelle. Ainsi, l'organisation des transports collectifs urbains relève t-elle de la seule commune de Manosque.

L'arrivée du projet ITER, avec le cortège de demandes spécifiques qu'elle peut faire émerger, et l'intensité des phénomènes constatés ces dernières années, a cependant accru l'intérêt des différents acteurs publics pour la constitution d'une gouvernance partagée à une autre échelle. Sur le plan institutionnel, cette ambition se traduit pour la zone de Manosque, la plus impactée par ces phénomènes, par la volonté de constituer une communauté d'agglomération pour une coopération intercommunale mieux intégrée sur un territoire plus étendu.

Les deux enjeux principaux pour ce territoire sont :

- **la capacité à soutenir à moyen et long terme un développement résidentiel et économique important,** susceptible de s'amplifier dans les années à venir,
- **la définition d'un positionnement clair au regard de la dynamique métropolitaine Marseille-Aix** qui influence aujourd'hui ce territoire, là aussi pour mieux en contrôler les effets.

Les objectifs fixés tendent donc, après avoir identifié les effets pervers possibles de ces évolutions, qu'ils soient déjà observés ou simplement redoutés, à préparer le territoire à mieux y répondre.

Ils visent à :

#### OBJECTIF / 1

Préserver des coupures avec la partie plus dense de l'aire métropolitaine et internes au territoire

#### OBJECTIF / 2

Organiser le développement pour maîtriser la consommation de l'espace et faciliter l'accès aux emplois et aux services

#### OBJECTIF / 3

Diversifier l'offre de logements

#### OBJECTIF / 4

Répondre aux besoins immédiats d'ITER

**A ces quatre objectifs sont associées des orientations et des préconisations** qui ont pour ambition d'organiser et de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État sur le territoire. Sur ces bases communes, il s'agira d'instaurer le débat avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement afin de construire une vision partagée.

En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.

Ces orientations sont traduites, lorsqu'elles sont géographiquement identifiables, sur la carte à l'échelle du sud du Val de Durance.

Elles peuvent le cas échéant apparaître dans les cartes rattachées aux parties thématiques en début de document.

**OBJECTIF / 1**

## Préserver des coupures avec la partie plus dense de l'aire métropolitaine et internes au territoire

La DTA des Bouches-du-Rhône souligne la faible densité de l'aire métropolitaine marseillaise comparativement à d'autres métropoles de même envergure à l'échelle européenne.

A ses franges, à l'exception du centre-ville des communes les plus importantes, les développements urbains ont tendance à s'opérer de manière extensive, avec une consommation importante d'espace pour chaque nouvel habitant accueilli.

Outre qu'elle rend plus complexe et onéreuse la mise en place des équipements qui lui sont nécessaires, de la création des stations d'épuration à l'organisation de réseaux de transports en commun concurrentiel, cette forme urbaine accélère la banalisation des espaces.

Or, l'identité du Val de Durance tient aussi au maintien d'une coupure d'urbanisation franche avec les espaces plus denses de la métropole, cette coupure physique ne signifiant pas pour autant absence de lien entre ces deux unités.

Le respect de l'identité de ce territoire tient aussi à la préservation de séquences paysagères lisibles, marquées et affirmées, assises sur les unités paysagères agricoles et naturelles.

A ce titre, il est important de conserver une certaine épaisseur à ces espaces, en particulier lorsqu'ils sont soumis à une forte pression, de manière à éviter leur banalisation, et éviter la continuité urbaine le long des grands axes de communication par la succession de zones d'activités et de lotissements.

**ORIENTATIONS**

### > **Densifier la métropole Aix-Marseille**

De manière apparemment contradictoire, la poursuite du premier objectif suppose une action s'opérant principalement hors du périmètre en vue d'accroître la capacité d'accueil au cœur de la métropole, et en particulier dans les centralités identifiées par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône. L'intensification des actions de renouvellement urbain comme la réalisation d'extensions urbaines plus denses au plus près des infrastructures de transports collectifs les plus performantes sont deux des orientations données par la directive territoriale, et qui sont en voie d'être précisées par les SCoT et les PLU en cours d'élaboration. Peuvent y contribuer également la prescription de densités minimales à respecter sur certains secteurs qui devrait être rendue possible par les dispositions législatives issues du Grenelle de l'environnement. Plus globalement, les documents d'urbanisme devront déterminer des objectifs en matière de consommation d'espace en même temps qu'ils répondront aux besoins en matière d'habitat, de services et d'activités économiques.

**PRÉCONISATIONS**

- Estimer et préciser les besoins en logements à l'échelle des différents SCoT de l'agglomération d'Aix-Marseille.
- Favoriser le développement et la densification des centralités identifiées par la DTA des Bouches-du-Rhône.
- Accompagner la territorialisation des objectifs en matière de production de logements dans les PLH.
- Définir des secteurs au sein desquels une densité minimale devra être respectée.



## ➤ Identifier les coupures d'urbanisation majeures, et les préserver durablement

A l'échelle du territoire, certaines coupures d'urbanisation jouent un rôle majeur dans l'organisation de l'espace, identifiés sur la carte n°25. C'est le cas au nord de Venelles, passage par lequel on accède réellement au Val de Durance. Cet espace matérialise en outre la transition entre la partie plus dense de l'aire métropolitaine et un espace à large dominante rurale et naturelle.

Les autres coupures majeures s'orientent également Est-Ouest, en particulier au Sud et au Nord de l'ensemble Sainte-Tulle - Manosque - Volx, permettant ainsi de relier entre eux les reliefs à dominante naturelle et boisée qui s'inscrivent dans le paysage de part et d'autre de la Durance. Elles permettront de garantir sur le long terme une continuité des espaces non urbanisés d'aération depuis les crêtes jusqu'aux rives du cours d'eau, évitant ainsi une urbanisation continue des espaces agricoles du lit majeur. Outre sa finalité paysagère, le maintien de telles coupures s'avère également important pour le maintien de continuités écologiques, et rejoint ainsi la préoccupation de préservation d'une trame verte.

Les documents d'urbanisme devront à leur échelle préciser les limites de ces coupures, et identifier également celles qui peuvent jouer un rôle important à une échelle plus fine. Ces coupures devront être durablement préservées à la fois de l'urbanisation mais également du mitage par la multiplication des constructions liées à l'activité agricole.

### PRÉCONISATIONS

- ➔ Définir les limites des coupures d'urbanisation identifiées par le schéma d'orientation.
- ➔ Identifier et délimiter les coupures à maintenir à l'échelle communale.
- ➔ Définir des modalités de gestion de ces coupures afin d'éviter leur urbanisation ou leur mitage progressif par des constructions liées à l'activité agricole.



## ➤ Veiller à la qualité paysagère et architecturale des entrées de ville

La qualité du paysage perçu peut-être particulièrement altérée dans les secteurs d'entrées de ville où s'installent de manière préférentielle, le long des axes principaux de circulation, les zones d'activités en particulier commerciales qui recherchent un effet de vitrine et une accessibilité immédiate depuis les voies de transit.

Il s'agit donc, pour les documents d'urbanisme et au cours de la conception des opérations d'aménagement, de mener une réflexion approfondie pour la définition des règles d'implantation, de hauteur, d'emprise, ainsi qu'à la qualité architecturale des constructions par la qualité des matériaux, le choix des couleurs. Des préconisations peuvent également porter sur la densité ou la densification de ces espaces, les surfaces et le traitement des aires de stationnement, la mise en place de choix de végétaux communs....

Dans ces secteurs particulièrement, le respect des éléments paysagers, en particulier de la trame hydraulique liée à l'agriculture (canaux et ripisylves, haies....), en cohérence avec les principes illustrés par l'étude paysagère déjà citée.

### PRÉCONISATIONS

- ➔ Identifier les cônes de vue intéressants le long des routes à grande circulation dans le cadre des PLU et des SCoT, et veiller à leur préservation.
- ➔ Exiger la définition de règles précises garantissant la qualité des projets d'aménagement en secteur d'entrée de ville: implantation et volumétrie des bâtiments, aspect architectural, plantations, aménagement des espaces non bâtis, stationnements, affichage...
- ➔ Éviter la prolifération des zones commerciales ou artisanales en entrée de ville : favoriser les zones d'activités intercommunales.

**OBJECTIF / 2**

## Organiser le développement pour maîtriser la consommation de l'espace et faciliter l'accès aux emplois et aux services

Le caractère naturel et agricole encore largement dominant tend à estomper, du moins statistiquement, l'importance de cet objectif.

Cependant, si le dynamisme démographique est appelé à se prolonger sur les moyen et long termes, les effets cumulés de ces développements épars risquent de devenir perceptibles trop tardivement pour que le territoire puisse se prémunir de leurs impacts négatifs en matière de fermeture des espaces et milieux, d'organisation des déplacements...

Ainsi, on peut constater, dans la limite des outils d'observation aujourd'hui disponibles, une surconsommation relative de l'espace dans le Val de Durance par rapport à des espaces à caractère plus urbain, plus proche d'Aix ou de Marseille.

Ce constat ne doit pas déboucher sur l'adoption d'un modèle similaire à celui d'une métropole ou d'un espace à dominante urbaine.

Ce mouvement serait contraire à l'identité de ce territoire, et nuirait certainement à son attractivité. Mais il ne s'agit pas non plus de céder à la facilité en poursuivant sans réflexion approfondie la consommation d'une ressource foncière financièrement plus abordable qu'au sud de Venelles et facilement accessible et aménageable.

Directement en conflit avec la ressource agricole que constitue le lit majeur de la Durance, cet étalement urbain s'accompagne en outre de nouveaux usages du sol qui pourraient fortement contribuer à accroître encore le phénomène, en particulier lorsque l'on considère le total des superficies des projets de centrales photovoltaïques aujourd'hui recensés.

Par ailleurs, le développement économique souhaitable du Val de Durance doit également s'inscrire dans un projet global économe en espace, qui prévoit une insertion équilibrée sur le territoire, en lien lui aussi avec l'organisation des déplacements et du logement.

**ORIENTATIONS**

### > Promouvoir et réhabiliter les centres-anciens

Plusieurs actions de réhabilitation sont déjà en cours ou en voie de l'être, notamment sur les deux centres principaux que sont Manosque et Pertuis. La réhabilitation du centre de Manosque vient en outre de bénéficier d'une intensification de son financement dans le cadre du plan de relance. Ces interventions doivent être poursuivies, et intensifiées, afin de rendre les centres anciens plus attractifs et profiter de leur capacité à donner satisfaction à une demande de plus en plus importante de petits logements proches des commodités, qui sont par définition en lien direct avec les services et plus économes en déplacement.

Elles contribuent en outre à la limitation de l'émission de gaz à effet de serre et à la lutte contre la précarité énergétique, critères aujourd'hui pris en compte pour l'attribution des aides versées par l'ANAH.

Une des difficultés principales restant la solvabilité des propriétaires bailleurs ou occupants, la mobilisation des aides publiques revêt une importance particulière. De plus, des réflexions sont en cours pour assurer la prise en charge financière des travaux de rénovation thermique par les gains consécutifs en matière de charges. Ces travaux pourraient en outre bénéficier prochainement de soutiens financiers européens, sous des modalités à préciser.

**PRÉCONISATIONS**

→ Favoriser et soutenir les opérations de réhabilitation des centres-anciens, en particulier à Manosque et Pertuis.



## Privilégier le développement des pôles urbains et économiques, en lien avec le développement des transports en commun

La facilité des déplacements automobiles individuels, même si elle rencontre d'ores et déjà certains points d'engorgement, contribue à disséminer les développements résidentiels sur une partie importante du territoire. Ces développements centrifuges entraînent à leur tour une multiplication des déplacements liés au travail, aux loisirs, aux achats... jusqu'à constater de premiers effets de gêne aux usagers sur certaines infrastructures aux heures de pointe.

Ce mode de développement reste en effet largement incompatible avec le développement de transports en commun performants et de modes de déplacement alternatifs à la voiture. A moyen terme, des effets de saturation de certaines infrastructures sont à craindre.

Il s'agit donc de favoriser un mode de développement qui garantisse durablement la mobilité des habitants actuels et futurs, dans des conditions économiques et environnementales optimales. Une telle ambition a des implications à la fois sur la programmation des investissements en matière d'infrastructures et de transports en commun, et sur l'organisation des développements urbains à l'échelle intercommunale.

Une telle orientation vise les projets d'une dimension significative, à vocation d'habitat ou d'activités, qui auront manifestement des impacts non négligeables sur l'évolution du territoire. Elle ne doit bien entendu pas conduire au déclin des villages et à une sanctuarisation des communes les plus à l'écart des réseaux de transport. Celles-ci doivent pouvoir, à leur échelle, bénéficier d'un développement modéré indispensable au maintien des services de proximité, des activités de dimension locale (artisanat, commerce, agriculture...) et à la satisfaction des besoins en logement des populations.

Les investissements en cours sur la voie ferrée, renforcés par le récent plan de relance, notamment entre Aix-en-Provence et Manosque, visent à permettre à terme au fer de constituer une alternative crédible à la voiture pour les déplacements interurbains le long de la vallée, et vers Aix et Marseille.

Pour faciliter l'usage de ce mode de transport, il est nécessaire de renforcer significativement l'offre de service, d'assurer les meilleures interfaces avec le mode routier, qu'il soit individuel ou collectif, par la conception de pôles d'échanges sur le site des principales gares : Manosque, Venelles, Meyrargues.

En outre, les possibilités d'urbanisation nouvelle ou de densification autour de ces futurs pôles d'échanges pourraient faire l'objet d'une attention particulière.

## PRÉCONISATIONS

- Donner la priorité aux investissements de développement des transports en commun plutôt qu'au développement des infrastructures routières.
- Identifier précisément dans les SCoT les lieux de développement à vocation résidentielle ou d'activités, en privilégiant les pôles urbains les mieux desservis par les transports en commun, notamment autour du futur pôle d'échanges de Manosque.
- Veiller à la prise en compte des orientations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA PACA) dans les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et les PLU, en particulier concernant la desserte des zones d'activités par des transports en commun performants.
- Favoriser la création d'autorités organisatrices de transports urbains à l'échelle intercommunale.
- Veiller à la coordination des services de transports collectifs.
- Intégrer la préoccupation de développement des modes doux et des Transports en Commun en Site Propre (TCSP) dans la conception des extensions urbaines, la création de nouvelles infrastructures ou les aménagements importants des infrastructures existantes.
- Faire évoluer les gares de Manosque, Pertuis et Meyrargues par la création de pôles d'échanges et l'analyse des possibilités de densification ou d'urbanisation nouvelle à proximité.
- Étudier l'opportunité de ré-ouverture de la gare de Venelles.
- Veiller à la mise en conformité complète, nécessaire à son développement, du territoire de Pertuis avec la Directive ERU.



## ORIENTATIONS

### Organiser les développements économiques

Sur ce territoire du sud du Val de Durance tout particulièrement, le développement économique ne peut se concevoir au détriment de la préservation des espaces naturels et agricoles. Un soin particulier doit donc être apporté à la réservation et à la desserte des espaces à vocation économique. C'est à cette aune que devra être examinée l'opportunité de créer à terme un échangeur au sud de Manosque. La priorité pour conforter le pôle économique de Manosque revient dans l'immédiat à l'amélioration du réseau local et à la desserte de l'agglomération par les transports en commun, dans le cadre par exemple d'un plan de déplacements à élaborer en parallèle au SCoT.

De façon plus générale, la création comme l'extension des zones d'activités doivent être envisagées dans un cadre intégrant les préoccupations d'organisation du territoire qui supposent des liens nécessaires avec les projets de développement des transports en commun.

En complément, il faut souligner que les pôles principaux que sont Manosque et Pertuis sont logiquement des lieux d'accueil privilégiés des activités économiques industrielles et de services.

Il s'agit donc d'une part d'éviter une trop forte dissémination de zones d'activités de petite taille, parfois en concurrence entre elles. Il s'agit également de définir la vocation de chaque zone, entre activités industrielles, commerciales et de services afin de répondre clairement et de manière organisée aux attentes exprimées par les différentes filières.

Se pose ainsi la question d'un schéma de développement économique articulé avec celui élaboré par la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, qui serait facteur de cohérence sur cette partie Sud du Val de Durance..

### PRÉCONISATIONS

- Privilégier les pôles de Manosque et Pertuis pour l'accueil des activités économiques industrielles et de services, en lien avec les développements urbains et celui des transports en commun.
- Éviter la multiplication de zones d'activités en concurrence entre elles.
- Encourager l'élaboration d'un schéma de développement économique en lien avec celui du Pays d'Aix.



### Préparer l'évolution des zones d'habitat diffus

Cette partie du Val de Durance a connu un développement important des zones NB, concentrées sur le massif du Luberon et le Pays d'Aix. Les préoccupations en matière de consommation d'espace rejoignent dans ces secteurs celles tenant aux difficultés de fonctionnement et de mise à niveau des équipements, l'atteinte aux paysages à travers leur mitage et le maintien d'une certaine mixité sociale. L'évolution des documents d'urbanisme depuis la loi SRU, avec la suppression du zonage NB, rend indispensable la réflexion sur le devenir de ces espaces.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, la directive territoriale d'aménagement prévoit des modalités d'évolution de ces zones compte tenu de l'existence de risques naturels, de l'impact environnemental et paysager de l'urbanisation et de ses conséquences sur l'activité agricole environnante.

Au regard de ces critères, les documents d'urbanisme peuvent opter pour la conception d'un projet d'aménagement ou pour l'affirmation de la vocation naturelle du secteur.

De telles orientations peuvent utilement guider les documents d'urbanisme, en particulier sur le massif du Luberon. Des réflexions peuvent être utilement menées à l'échelle des SCoT et des PLU afin de les adapter aux particularités de chaque territoire.

### PRÉCONISATIONS

- Identifier les possibilités de densification des zones d'habitat diffus selon des critères liés à leur occupation, à la sensibilité paysagère et environnementale des secteurs, à la préservation de l'activité agricole et à la présence de risques naturels.
- Formaliser dans les PLU les projets d'aménagement sur les secteurs à densifier.
- Affirmer l'inconstructibilité des secteurs non densifiables.



## Préserver durablement l'activité agricole

L'activité agricole occupe encore plus de 30% de l'espace. La variété des productions entre plaines, coteaux et plateaux contribue fortement à l'identité des unités paysagères. Si la valeur économique de la production reste la meilleure garantie de la préservation des terres agricoles, celle-ci est rarement pérenne, puisque dépendante des effets de concurrence, parfois à l'échelle internationale, de l'évolution des dispositifs de subvention ou encore de l'existence de filières de transformation de la production agricole locale qui offre des débouchés stables.

Au-delà de sa valeur économique, il est aujourd'hui admis que l'activité agricole a un rôle important à jouer dans la préservation des paysages et de l'environnement. Cette préoccupation contribue à faire progresser les pratiques culturelles, en particulier au regard de la qualité de l'eau et des produits. Elle conduit également à analyser le rôle que peuvent jouer les espaces agricoles dans la constitution d'une trame verte et bleue.

La mise en œuvre de dispositifs de préservation durable des terres agricoles nécessite donc en préalable une meilleure connaissance des potentiels économiques, écologiques et paysagers des différents espaces. Des éléments de connaissance existent sur la qualité des sols, sur les investissements réalisés notamment pour l'irrigation. Ils peuvent servir de base à la mise en œuvre de dispositifs de protection du foncier agricole pour les espaces à fort potentiel. Toutefois, dans une acception plus élargie, il faut veiller au maintien de l'outil de production agricole : les terrains à faible potentiel agronomique peuvent permettre des productions à forte valeur ajoutée, et les cultures d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain. De plus le Val de Durance constitue un espace potentiellement nourricier pour la métropole qui se presse à sa porte.

La pression est croissante sur les espaces agricoles proches des infrastructures, ailleurs cette pression est liée au développement des résidences secondaires, ou encore à la multiplication des projets de centrales photovoltaïques. Il convient donc d'affirmer des orientations sur ce secteur soumis à de multiples pressions. En effet, les PLU actuels, s'ils préservent en grande majorité les terres agricoles, ne peuvent garantir la pérennisation de la vocation du sol.



## PRÉCONISATIONS

- Mettre à disposition des maîtres d'ouvrage des SCoT et PLU des éléments de connaissance du potentiel agricole du territoire, du point de vue de la qualité des sols, des investissements réalisés et des cultures en lien avec les filières de valorisation locales.
- Favoriser l'identification des trames vertes et bleues en priorité sur cet espace aval du Val de Durance (complexes agro-écologiques et liens fonctionnels avec les espaces agricoles et forestiers).
- Identifier les espaces agricoles à intégrer aux trames vertes et bleues, et s'assurer de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- Fixer des limites pérennes aux extensions urbaines dans la plaine agricole en s'appuyant notamment sur les canaux et la topographie.
- Délimiter des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles périurbains au titre des articles L-143.1 et suivants du code de l'urbanisme en compensation aux extensions urbaines, afin de stabiliser la vocation agricole des espaces environnants.

**OBJECTIF / 3**

## Diversifier l'offre de logements

L'attractivité du territoire est aujourd'hui génératrice de développement économique. Mais en contribuant à l'augmentation des coûts du foncier, elle accentue les difficultés d'accès au logement pour les populations locales qui ont un faible niveau de revenus.

En outre, le parc et la production de logements, orientés vers la maison individuelle avec une faible part du parc social et une proportion importante de résidences secondaires, s'adressent à des catégories particulières de la population, notamment les ménages d'actifs plutôt jeunes. Le risque d'une spécialisation à terme d'une grande partie du territoire semble donc bien réel, bloquant encore davantage des parcours résidentiels déjà problématiques.

L'ambition de maintenir l'attractivité du territoire doit aujourd'hui s'accompagner de la préoccupation d'une production adaptée aux caractéristiques des ménages, notamment en matière de revenus, et aux phénomènes de desserrement des ménages.

Cet objectif suppose des actions capables de produire rapidement des effets positifs, mais également des actions à plus long terme, en particulier sur la ressource foncière, afin de garantir une plus grande maîtrise publique des opérations.

**ORIENTATIONS**

### Répondre aux besoins en logement sur des territoires élargis

La question du périmètre géographique d'intervention a déjà été abordée pour l'organisation des déplacements. En matière d'habitat, si la concentration de l'offre sur les villes principales reste largement effective sur le territoire, et si celles-ci sont encore appelées à contribuer le plus fortement à sa diversification, d'autres communes qui connaissent de forts taux de croissance ne peuvent maintenir une offre exclusivement composée de maisons individuelles, reportant ainsi sur les communes avoisinantes la satisfaction d'autres types de besoins: logements locatifs, collectifs ou petites surfaces notamment.

L'article 28 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a étendu l'obligation d'élaborer un PLH aux communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, ainsi qu'aux communes de plus de 20 000 habitants.

Il s'agit donc de privilégier la généralisation des démarches de planification intercommunale dans le domaine de l'habitat sur ces territoires, en particulier autour de Manosque et sur le Luberon, et de veiller à l'évolution du contenu du PLH du Pays d'Aix à l'occasion de sa révision.

**PRÉCONISATIONS**

- Inciter à l'élaboration d'un PLH commun sur Manosque au minimum à l'échelle du SCoT, et autour de Pertuis.
- Contribuer à une meilleure connaissance des besoins en vue d'une territorialisation plus précise des objectifs de production de logements, en particulier dans le Pays d'Aix.
- Développer les conventions opérationnelles (pour la préparation de projets d'ensemble) et les conventions habitat (pour la réalisation de petits programmes mixtes de logements) avec l'établissement public foncier régional sur ces mêmes territoires.



## ➤ Définir une politique foncière anticipatrice et la mettre en œuvre

Une partie du territoire correspondant au périmètre "20 minutes autour d'ITER" a fait l'objet d'études détaillées ayant débouché en 2007 sur la création de zones d'aménagement différé (ZAD) destinées à répondre aux besoins d'accueil des populations et des entreprises générés par l'arrivée du projet ITER.

Il s'agit d'une part d'étendre les interventions foncières publiques sur un périmètre plus large, en cohérence avec les phénomènes de pression urbaine et de croissance démographique constatés.

D'autre part, il est nécessaire de préciser la nature des projets d'aménagement à mettre en œuvre à l'intérieur des ZAD, de définir les zones à aménager en priorité et de préciser l'échéancier de mise en œuvre.

### PRÉCONISATIONS

- Travailler, en liaison avec les démarches d'élaboration des SCoT, à la définition de périmètres à enjeux en vue d'établir des conventions cadres avec l'établissement public foncier régional.
- Soutenir l'élaboration de projets d'aménagement, prioritairement sur les ZAD dont la situation permet la mise en place d'une bonne desserte en transports en commun.



## ➤ Intervenir sur le contenu des opérations

La nécessité d'intensifier les opérations de réhabilitation de l'habitat dans les centres-anciens, évoquée au titre de l'organisation du développement du territoire, s'inscrit également dans l'objectif d'adaptation de l'offre de logements aux besoins de la population. Ces actions permettent également de diminuer un taux de vacance non négligeable dans certaines communes.

Mais d'autres mécanismes permettent d'agir sur la nature des constructions neuves, au service du même objectif. Plusieurs outils ont en effet été créés ou ont tendance à se développer pour répondre à la nécessaire diversification de l'offre de logements.

### PRÉCONISATIONS

- Demander l'inscription d'emplacements réservés dans les PLU pour la réalisation de logements sociaux.
- Étudier comment mettre en œuvre des possibilités de dépassement des règles des PLU relatives au COS, au gabarit, à la hauteur et à l'emprise au sol autorisées par l'article 40 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.
- Délimiter des secteurs dans lesquels est défini un pourcentage de logements sociaux à respecter dans le cadre de la réalisation de programmes de construction, en application du 16° de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme.

## OBJECTIF / 4



### Répondre aux besoins immédiats d'ITER

Le développement actuel du territoire justifie la recherche d'une action publique coordonnée, à mettre en œuvre avant que l'accumulation de projets inorganisés, fortement consommateurs d'espace, ne génère des dysfonctionnements en matière de déplacements ou accroisse encore les difficultés d'accès au logement.

Mais il est par ailleurs nécessaire de répondre aux engagements pris par la France pour l'accueil du projet d'ITER, alors que les travaux d'aménagement du site et de construction vont se préciser et s'intensifier.

Le respect de ces engagements suppose à très court terme de pouvoir loger les salariés des entreprises venant travailler sur le chantier, et d'offrir un site d'implantation à celles qui en ont besoin.

Ce potentiel d'accueil doit pouvoir se mettre en place sans que l'on ait aujourd'hui une connaissance approfondie des besoins qui vont s'exprimer. Ceux-ci dépendront en effet du niveau d'implantation actuel dans la région des entreprises qui auront remporté les appels d'offre, de leur politique de recrutement...

Ces incertitudes conduisent à privilégier, outre la proximité géographique, des modalités de logement ou d'hébergement qui puissent à terme évoluer vers un usage en accord avec les besoins du territoire.

## ORIENTATIONS

### Aménager un ou deux sites à proximité d'ITER pour l'accueil des entreprises intervenant sur le chantier

Il s'agit de permettre aux entreprises de pouvoir si nécessaire disposer d'un espace adapté aux besoins qu'elles pourront exprimer à proximité du site. La difficulté est donc d'anticiper la nature et l'importance de ces besoins, puis de définir les conditions de mise en œuvre de l'aménagement du ou des sites sélectionné(s).

Il semble cependant probable que les besoins s'expriment surtout en terme de stockage de matériel, et de manière limitée en terme de bureaux.

Les ZAD de Vinon-sur-Verdon et de Jouques, au regard de leur situation géographique, pourraient faire prioritairement l'objet d'études de faisabilité, pour l'élaboration d'un projet d'aménagement d'une zone destinée à l'accueil des entreprises pour les besoins de la construction d'ITER. Ces projets devront tenir compte des offres que le CEA se propose de faire autour de Cadarache.

## PRÉCONISATIONS

- **Conduire les études nécessaires d'opportunité, de faisabilité et définir le schéma d'aménagement des ZAD de Jouques et de Vinon sur Verdon pour l'accueil des entreprises qui interviennent sur le chantier ITER.**



## ➤ **Prévoir et faciliter l'aménagement de sites d'hébergement**

La satisfaction des besoins en logements pérennes directement liés à ITER doit être abordée dans la logique de la réponse à apporter aux besoins du territoire en général. L'analyse des lieux de résidence des employés du centre de Cadarache montre une répartition de la grande majorité entre Aix-en-Provence et Manosque.

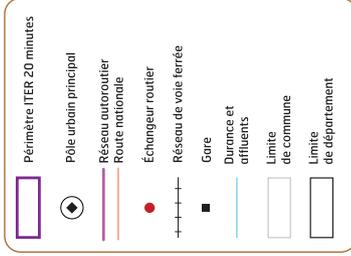
Certaines opérations en cours, dont la ZAC Chanteprunier à Manosque, concourent à renforcer l'offre de logements. La phase chantier, et peut-être dans une certaine mesure la phase d'exploitation par la suite, génère également un besoin spécifique de logement ou d'accueil de salariés pour une durée limitée.

La réponse à ce besoin est aujourd'hui délicate à fournir. Il y a des incertitudes sur le nombre de personnes concernées, des réticences exprimées sur certaines formes d'hébergement provisoire ou encore des craintes sur les difficultés de gestion d'éventuelles structures de cette nature. Les pistes actuellement étudiées et les projets en cours s'orientent notamment vers des possibilités d'extensions dédiées des campings proches (installation d'habitations légères de loisirs), dont le recensement est actuellement effectué par la Mission ITER et la fédération des exploitants. Il paraît cependant important, en particulier lorsque l'hébergement doit se prolonger plusieurs mois, de se préoccuper des possibilités pour les salariés d'accéder aux lieux de service depuis ces lieux d'hébergement. La possibilité de reconverter pour cet usage des sites déjà existants et/ou de garder la perspective d'une reconversion ultérieure de ces sites pour un nouvel usage ne doit pas être écartée.

### **PRÉCONISATIONS**

- ➔ **Faire bénéficier les salariés des entreprises intervenant sur le chantier de l'aide à trouver un logement qui existe déjà pour les salariés d'ITER.**
- ➔ **Travailler à la mise en œuvre des possibilités recensées d'extension de campings, en donnant une priorité à ceux qui permettent le meilleur accès aux services pour les personnes hébergées.**
- ➔ **Rechercher des sites existants susceptibles de reconversion pour cet usage et envisager la reconversion ultérieure de ces sites.**

# Emplacement des ZAD ITER (carte n°24)

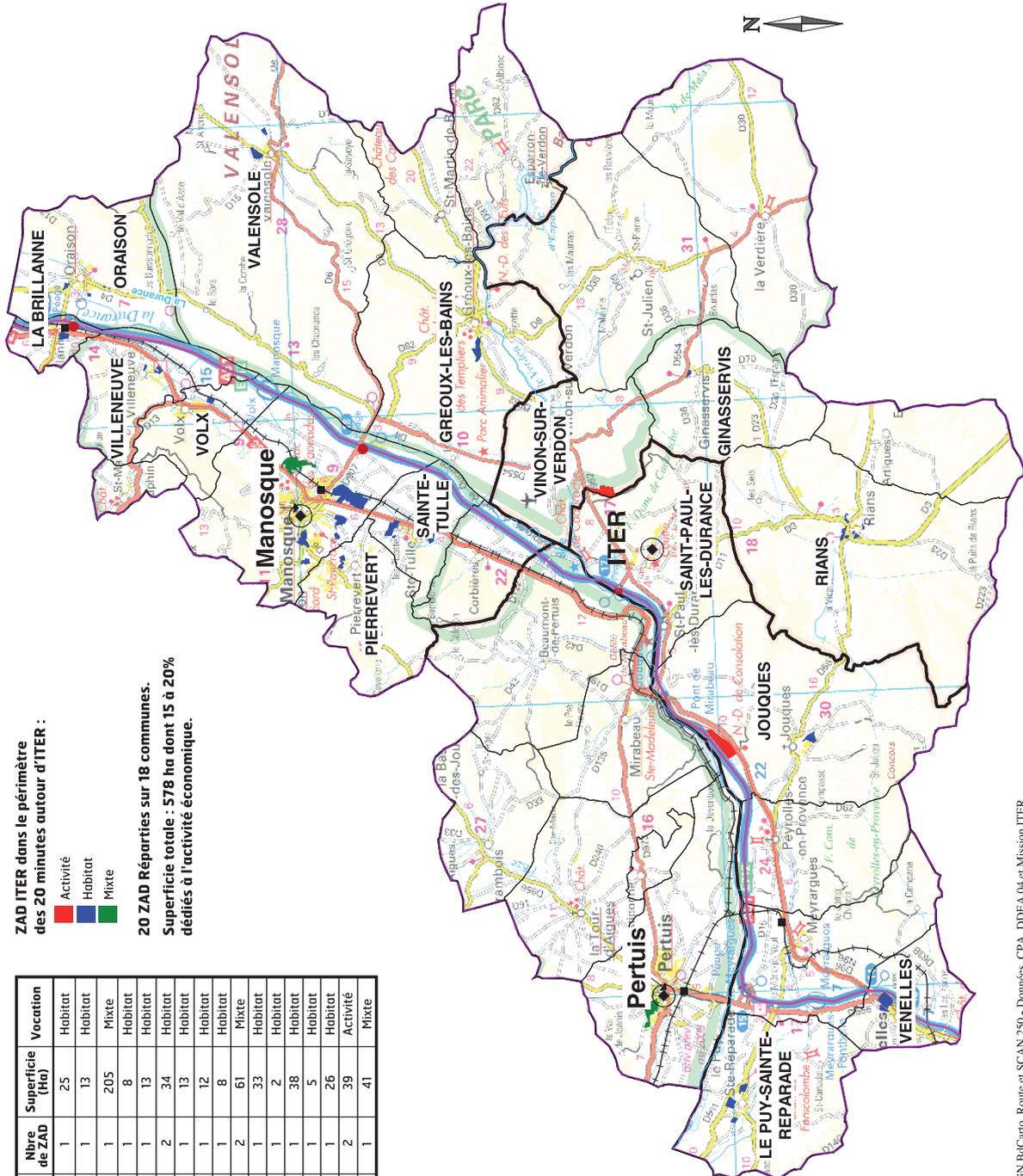


ZAD ITER dans le périmètre des 20 minutes autour d'ITER :



20 ZAD Réparties sur 18 communes.  
Superficie totale : 578 ha dont 15 à 20% dédiés à l'activité économique.

Dép.	Communes	Nbre de ZAD	Superficie (Ha)	Vocation
04	Gréoux-bains	1	25	Habitat
04	La Brillanne	1	13	Habitat
04	Manosque	1	205	Mixte
04	Oraison	1	8	Habitat
04	Pierrevert	1	13	Habitat
04	Sainte-Tulle	2	34	Habitat
04	Valensole	1	13	Habitat
04	Villeneuve	1	12	Habitat
04	Voix	1	8	Habitat
13	Jouques	2	61	Mixte
13	Puy St Réparate	1	33	Habitat
13	Saint-Paul	1	2	Habitat
13	Venelles	1	38	Habitat
83	Ginasservis	1	5	Habitat
83	Rians	1	26	Habitat
83	Vinon/Verdon	2	39	Activité
84	Pertuis	1	41	Mixte



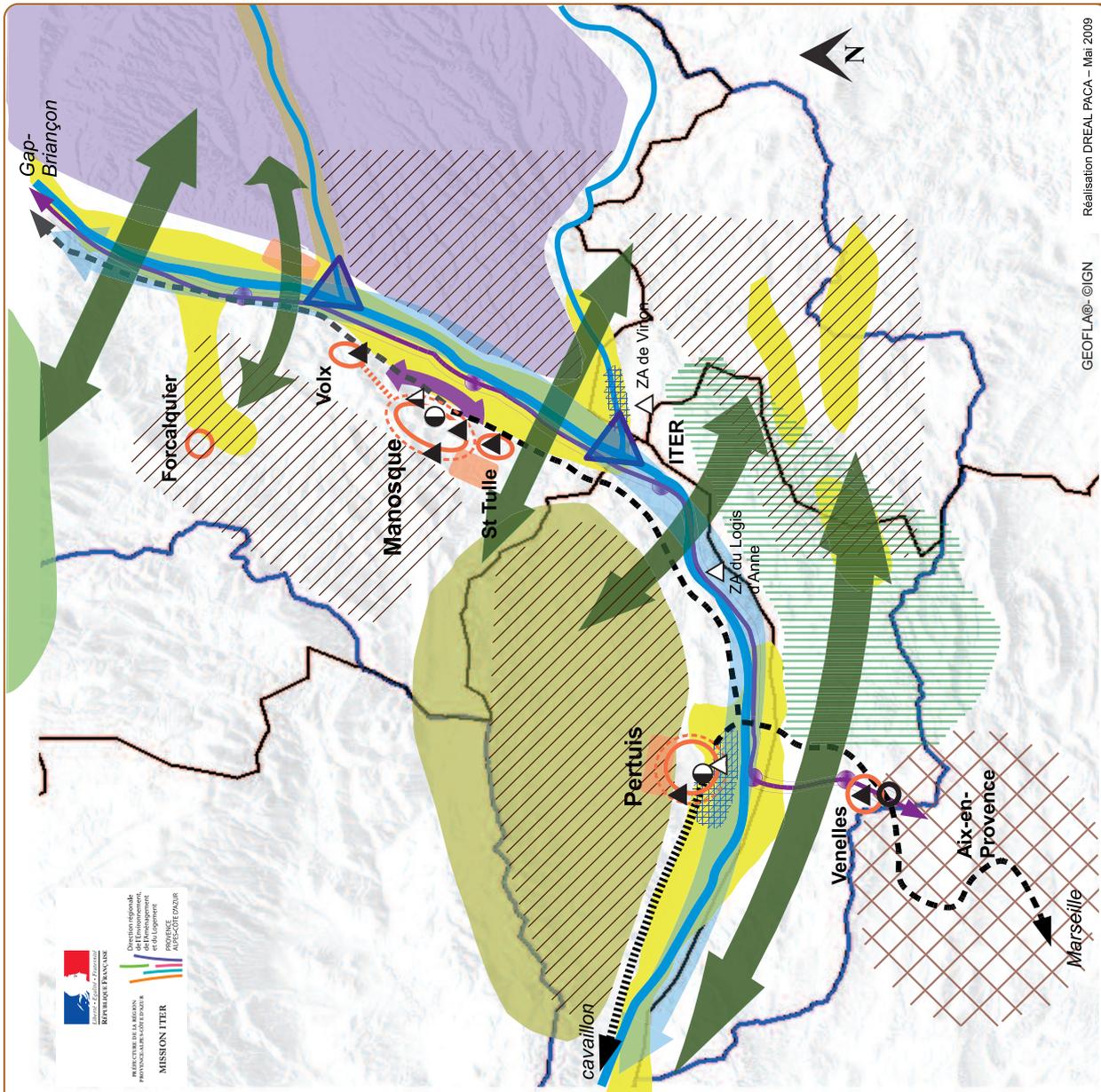
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
MISSION ITER  
ALPES-CÔTE D'AZUR

Réalisation DREAL PACA - Juillet 2009

©IGN B4Curto - Route et SCAN 250 - Domiècs CPA, DDEA 04 et Mission ITER  
Les emplacements des ZAD ne sont pas contractuels.

La carte présente l'emplacement et la taille des ZAD ITER établies en 2007.

# Carte d'enjeux du Sud du Val de Durance (carte n°25)



## Éléments du contexte

- Périètre Dire de l'État
- Limites départementales
- Rivières principales (Durance, Verdon et Asse)
- Autoroute A51 avec échangeurs

## Les espaces à enjeux

- Protéger les terres agricoles de qualité pour l'activité agronomique
- Espace naturel remarquable
- Maîtriser la prégnance de l'économie résidentielle
- Espace naturel remarquable à protéger
- Espace naturel remarquable
- Encadrer la multiplication des projets photovoltaïques
- Maîtriser la résidentialisation et le mitage pour la protection des espaces naturels et agricoles
- Maîtriser l'étalement urbain
- Traiter les conflits avec l'inondabilité
- Espace métropolitain à densifier
- Zone de protection naturelle à étendre
- Continuité naturelle et agricole à préserver
- Corridor écologique des vallées à préserver
- Zone humide à préserver

## Orientations du développement urbain

### Les Réseaux

- Chemin de fer : augmentation de la capacité
- Chemin de fer : amélioration de l'infrastructure
- Chemin de fer : ré-ouverture aux voyageurs
- Gare ferrée ré-ouvrir
- Gare ferrée à transformer en gare multi-modale
- Liaison routière et entrée de ville à améliorer

### Les Pôles et zones d'urbanisation

- Pôle urbain à conforter – Centre-ville à réhabiliter
- Pôle urbain secondaire
- Liaison urbaine à travailler
- ▲ Accueil préférentiel de l'urbanisation
- ▲ Accueil des entreprises liées à ITER
- ▲ Accueil des entreprises de services liés à ITER

Les enjeux et orientations de la zone Sud du Val de Durance.





## II – DES TERRITOIRES AUX DYNAMIQUES DIVERSES

### Bléone-Durance : des pôles industriels et de services à relier et à développer

#### LE CONSTAT : LA PORTE D'ENTRÉE DES TERRITOIRES ALPINS

Un territoire dynamique démographiquement, centré sur deux pôles fortement identifiés

Des activités traditionnelles à l'avenir incertain

Une vallée à l'écart des grands axes

#### LES OBJECTIFS

##### 1 - Affirmer la centralité de Digne et conforter le pôle industriel de Sisteron / Château-Arnoux

→ Conforter le poids démographique de Digne

→ Améliorer l'accessibilité numérique

→ Envisager le développement de fonctions de service à Digne

→ Conforter le positionnement des zones d'activités de Sisteron et Château-Arnoux

##### 2 - Faciliter les déplacements entre le pôle de services et le pôle industriel et maîtriser les développements urbains le long des axes routiers

→ Développer les transports collectifs entre Digne, Sisteron et Château-Arnoux

→ Améliorer l'infrastructure routière entre Digne et l'A 51

##### 3 - Maîtriser l'évolution des espaces naturels, agricoles et urbains

→ Organiser les extensions urbaines

→ Préserver la qualité des espaces agricoles

92

92

92

93

93

94

94

94

95

95

96

96

96

97

97

98

# Bléone-Durance : des pôles industriels et de services à relier et à développer

## LE CONSTAT : LA PORTE D'ENTRÉE DES TERRITOIRES ALPINS

Entre les pénitents des Mées, la montagne de Lure et les pré-Alpes de Digne, cet espace constitue la porte d'entrée des territoires alpins depuis le sud. Les contraintes apportées par un relief prononcé deviennent plus prégnantes, accentuant la concentration des développements urbains et économiques le long de vallées souvent étroites.

L'influence de l'aire métropolitaine Marseille - Aix est ici moins perceptible qu'aux alentours de Manosque. Les effets de desserrement se font moins ressentir, comme le montre le nombre limité de trajets domicile-travail entre ces deux espaces.

Il en est sans doute de même de l'influence du projet ITER sur ce territoire. Les choix résidentiels de ceux qui travaillent à ITER se porteront vraisemblablement moins sur Digne, Château-Arnoux ou Sisteron, que sur Aix-en-Provence ou Manosque. Les entreprises intervenant pour le projet rechercheront probablement aussi une plus grande proximité à la fois du site de Cadarache et de la métropole.

Les confluents, en particulier celui de la Durance et de la Bléone, sont des espaces sensibles car les usages s'y cumulent : lieux de convergence des axes de communication mais également ressource privilégiée pour les activités agricoles et espaces majeurs dans le cadre de la constitution de la trame bleue.

Enfin commencent à se poser ici des questions spécifiques aux espaces montagnards, à la fois attractifs pour le résidentiel et lieux d'activités touristiques hivernales et estivales intensives, mais aussi territoires supports d'activités industrielles traditionnelles dont le maintien s'avère parfois incertain.

### Un territoire dynamique démographiquement, centré sur deux pôles fortement identifiés

L'attractivité de ce territoire connaît un regain mis en évidence par l'évolution constatée entre les deux derniers recensements, et confirmé par l'évolution des autorisations de construire délivrées. Ce territoire, peu peuplé comparativement à l'aire gapençaise ou aux espaces situés plus au sud, a connu une croissance significative depuis 1999. De nombreuses communes sont parvenues à stopper le déclin démographique qui a prévalu jusque dans les années 90, avec une population qui diminuait parfois nettement, autour de Digne en particulier, du fait de l'exode rural et de la forte attractivité de la métropole marseillaise et notamment de sa partie aixoise. Les évolutions vont dans le sens d'un maintien de l'armature urbaine du territoire. Le poids du pôle principal, Digne, est confirmé, ainsi que le maintien du pôle de Sisteron et Château-Arnoux Saint-Auban. Cette organisation s'affirme, le poids démographique des autres communes s'avérant en comparaison très limité. Ces deux pôles perpétuent l'identité que l'histoire leur a donnée. Digne, préfecture des Alpes de Haute-Provence, conserve une économie largement dominée par les services, et en particulier les services publics. L'emploi industriel s'y est peu développé, il reste concentré sur les sites traditionnels de Sisteron et de Château-Arnoux / Saint-Auban. Cette organisation, encore largement lisible, amène à s'interroger sur les synergies pouvant

se mettre en place entre les deux pôles qui concentrent de ce fait la quasi-totalité des logements sociaux.

Enfin, plus à l'écart, sur le plateau de Puimichel, la montagne de Lure et les pré-Alpes de Digne, la part des résidences secondaires dans le parc de logements devient importante, permettant d'identifier une attractivité propre au territoire montagnard, basée sur la qualité du cadre de vie et les activités touristiques.

Ainsi, l'avenir d'activités industrielles soumises à des logiques économiques et fonctionnelles d'échelle internationale, l'évolution de l'économie touristique et du secteur public sont les questions majeures pour le développement futur de ce territoire.



Usines à Château-Arnoux

### Des activités traditionnelles à l'avenir incertain

En 2005, alors que le site ARKEMA employait directement un peu plus de 700 personnes, l'INSEE avait estimé à 1 710 les emplois indirectement générés en PACA, dont 1 100 à Château-Arnoux.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui par ARKEMA interrogent sur la possibilité de maintenir une activité industrielle forte en moyenne vallée de la Durance. Pourtant, la volonté de positionnement sur des filières de production liées au développement des énergies photovoltaïques, ou plus généralement des énergies nouvelles, sont de nature à valoriser les projets de reconversion de ce type d'espace industriel.

Ce questionnement renvoie à la nécessaire cohérence des actions publiques au service d'un tel objectif, en relation en particulier avec les projets portés dans le cadre du pôle de compétitivité CapEnergies.

Les industries agroalimentaires représentent également une part non négligeable de l'activité industrielle, en particulier à Sisteron, mais le nombre d'emplois dans ce secteur apparaît en diminution constante, contrairement à ce qui est constaté dans la région de Manosque.

Ce territoire est particulièrement sensible à l'évolution de l'emploi dans le secteur des services, et dans le public en particulier. La sphère publique représente en effet plus de 40% des emplois dans la zone d'influence de Digne-Sisteron selon l'estimation faite par l'INSEE. Ces emplois sont particulièrement concentrés sur Digne, du fait de son statut de préfecture.

Ce partage des fonctions économiques, entre services publics et privés d'un côté, secteur industriel productif de l'autre, pose plus qu'ailleurs la question des liens entre les deux pôles principaux, Digne et l'ensemble Sisteron / Château-Arnoux.

### Une vallée à l'écart des grands axes

Si le pôle industriel bénéficie d'une bonne accessibilité, Digne se trouve davantage à l'écart du principal couloir de circulation et d'échanges du Val de Durance. Les déplacements d'un pôle à l'autre ne sont praticables que par le mode routier, le plus souvent individuel.

Cette situation spécifique par rapport aux grands axes de circulation, associée à un fort dynamisme démographique et à un relief très structurant pour l'urbanisation, favorise la tendance actuellement constatée d'un développement urbain "en chapelet" d'une part le long de la RN 85 entre Mallemoisson et Digne et d'autre part le long de l'ancienne RN 96 entre Sisteron et Château-Arnoux. A la convergence de ces deux axes, autour de Château-Arnoux, Peyruis, Les Mées et Malijai, les développements urbains s'effectuent de manière totalement désorganisée, appelant de nécessaires réflexions sur l'organisation de l'espace et l'insertion paysagère des extensions urbaines.

**Les deux enjeux essentiels pour ce territoire semblent être la recherche de complémentarités entre pôles urbains, dans un contexte difficile de reconversion d'une partie de l'outil industriel et la valorisation d'un cadre de vie de qualité qui est le meilleur garant de son attractivité à long terme.**

Les objectifs fixés visent donc à conforter l'identité de chacun des pôles, à créer les liens physiques et fonctionnels entre eux et à veiller à préserver la qualité des espaces urbains, agricoles et naturels.

**Ils consistent à :**

#### OBJECTIF / 1

**Affirmer la centralité de Digne sur le territoire, conforter et favoriser l'évolution et la diversification du pôle industriel de Sisteron / Château-Arnoux**

#### OBJECTIF / 2

**Faciliter les déplacements entre le pôle de services et le pôle industriel**

#### OBJECTIF / 3

**Maîtriser l'évolution des espaces naturels, agricoles et urbains**

**A ces trois objectifs sont associées des orientations et des préconisations** qui ont pour ambition d'organiser et de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État sur le territoire et au-delà de poser les bases, portées au débat, d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement.

En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.

Ces orientations sont traduites, lorsqu'elles sont géographiquement identifiables, sur la carte à l'échelle du territoire. Elles peuvent, le cas échéant, apparaître dans les cartes rattachées aux parties thématiques en début de document.

**OBJECTIF / 1****Affirmer la centralité de Digne et conforter le pôle industriel de Sisteron / Château-Arnoux**

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence est à l'écart du principal axe de circulation qui suit le Val de Durance.

Il est difficile dans ces conditions d'attirer des activités productives majeures qui engendrent des flux importants et fréquents d'échanges matériels.

Mais Digne bénéficie de son statut de préfecture et d'un poids démographique prépondérant qui lui permet de maintenir un bon niveau d'activités grâce à la présence de services, en particulier de services à la personne, publics et privés.

En corollaire, le maintien, voire le développement sur place de ces services reste dépendant de l'évolution démographique de la ville-centre.

A ce titre, le déclin démographique constaté à Digne et dans plusieurs des villages environnants, parfois depuis le début des années 60, semble enrayé au vu des résultats des derniers recensements. Le taux de variation annuel de la population est en effet partout devenu positif. Il s'agit donc de mettre en place les conditions les plus favorables pour que ce dynamisme puisse durablement se confirmer.

La présence d'un pôle industriel important est un autre élément majeur, qui fait partie intégrante de l'identité de ce territoire depuis presque un siècle. Les difficultés rencontrées actuellement dans l'évolution du site ARKEMA illustrent les incertitudes sur l'avenir de certaines filières de production et donc la vulnérabilité de la base productive du territoire, parfois même à court terme. Les moyens d'influer sur les décisions par l'intervention publique sont difficiles à définir à l'échelle locale, dans des secteurs d'activité où les stratégies se bâtissent et se mettent en œuvre à l'échelle nationale, voire internationale.

Seule la cohérence des stratégies d'intervention publique, dont celles en matière d'aménagement, peuvent avoir une certaine influence, pourvu qu'elles ne s'inscrivent pas en contradiction avec les critères pris en considération par les entreprises pour décider de leur implantation géographique.

La définition de sites privilégiés par les pouvoirs publics pour la localisation d'activités relève de cette logique, mais celle-ci doit s'inscrire dans une démarche plus globale d'élaboration de stratégies à l'échelle régionale, voire inter-régionale.

L'objectif est ici d'affirmer le rôle que peut jouer le pôle industriel dans la concrétisation du concept de vallée des énergies nouvelles, au regard de sa situation géographique et de son histoire.

**ORIENTATIONS****Conforter le poids démographique de Digne**

La poursuite du premier objectif suppose d'accroître le dynamisme démographique observé lors de la dernière période intercensitaire. La présence de populations est en effet le premier générateur du développement des services. Cet objectif relève bien entendu de l'attractivité générale du territoire, mais il dépend également dans une certaine mesure de la maîtrise des tendances au desserrement que l'on peut observer à partir de la ville centre vers les villages alentours. Il semble donc important d'offrir à Digne même une gamme complète de logements, et d'éviter les effets de concurrence avec sa périphérie immédiate et avec les communes plus proches de l'axe du Val de Durance.

**PRÉCONISATIONS**

- **Doter le territoire d'un périmètre commun pour l'élaboration des documents de planification intercommunale (PLH, PDU et SCoT), regroupant Digne, Château-Arnoux, Sisteron et leur zone d'influence.**
- **Veiller à la constitution d'une offre suffisante et globale de logements à Digne, pouvant répondre aux divers besoins de la population.**

**Améliorer l'accessibilité numérique**

Cette orientation concerne l'ensemble du Val de Durance. Elle est abordée dans la partie relative à l'accessibilité, et vise à la mobilisation de financements afin de doter le territoire des meilleures infrastructures de communication électronique, tout en coordonnant le déploiement des réseaux d'initiative publique. D'autres leviers d'action peuvent être activés pour faciliter le déploiement du haut et du très haut débit, qu'il s'agisse de l'installation de la fibre optique dans les zones d'activités ou de l'incitation des collectivités à mettre à profit des travaux de voirie pour procéder à l'enfouissement, à coût marginal, de fourreaux potentiellement mobilisables par les opérateurs.

L'enjeu d'une telle démarche pour rendre plus attractif le territoire de la confluence Bléone-Durance et renforcer les liens fonctionnels entre Digne et la vallée de la Durance mérite d'être souligné.

**PRÉCONISATIONS**

- **Soutenir les collectivités et leurs initiatives pour accélérer la montée en débit numérique des territoires.**



## Envisager le développement de fonctions de service à Digne

Il s'agit de conforter le positionnement de Digne en tant que pôle majeur de services, en visant particulièrement certaines catégories de services susceptibles de rayonner au moins à l'échelle du territoire de la confluence, sans toutefois entrer en concurrence avec l'autre pôle important du département qu'est Manosque. A ce titre, l'évolution de l'offre en matière d'enseignement supérieur comme en matière de santé, y compris en ce qui concerne le thermalisme, et son organisation à différentes échelles, de celle du Val de Durance à celle de la région, sont des éléments déterminants pour le développement de Digne.

### PRÉCONISATIONS

- Envisager le développement de l'offre en matière de santé à Digne, dans le cadre d'une organisation à l'échelle des Alpes-du-sud.
- Envisager le développement de formations supérieures qualifiantes, en particulier dans les domaines liés aux énergies nouvelles et aux économies d'énergie.
- S'appuyer sur les atouts existants : sport et nature, tourisme vert, thermalisme...



## Conforter le positionnement des zones d'activités de Sisteron et Château-Arnoux

Dans le cadre de la stratégie régionale à définir et à mettre en œuvre pour le développement des filières liées aux énergies nouvelles en relation avec le pôle de compétitivité CapÉnergies, il importe d'identifier des zones d'activités qui, au sein du pôle industriel, puisse être affichées comme lieux privilégiés d'implantation des établissements intervenant dans ce secteur.

La multiplication des projets de fermes photovoltaïques, ainsi que l'implantation potentielle d'activités industrielles en lien avec le photovoltaïque, mais aussi la culture industrielle de ce territoire et de façon plus générale le potentiel régional en énergies renouvelables, plaident pour le développement d'une filière photovoltaïque spécifique. Il convient de favoriser les projets liés au développement des énergies renouvelables, mais plus particulièrement les projets industriels visant à produire des équipements dans ce domaine. Pour ce qui concerne l'implantation des fermes photovoltaïques, l'État doit définir une stratégie et un cadrage pour leur mise en place, en veillant à leur insertion dans le territoire, au regard des enjeux paysagers, agricoles et naturels.

### PRÉCONISATIONS

- Affirmer le pôle industriel de Sisteron Château-Arnoux comme un lieu privilégié d'implantation des entreprises intervenant dans le secteur des énergies nouvelles, dans le cadre d'une stratégie régionale de développement.

**OBJECTIF / 2**

## Faciliter les déplacements entre le pôle de services et le pôle industriel et maîtriser les développements urbains le long des axes routiers

Le confortement de ces deux pôles doit s'accompagner de l'amélioration des liaisons physiques et fonctionnelles qui les unissent.

En effet, actuellement, les déplacements ne sont possibles qu'en mode routier, essentiellement individuel.

Les emplois offerts à Château-Arnoux et Sisteron sont générateurs de déplacements domicile-travail non négligeables. Si aujourd'hui ces déplacements peuvent s'effectuer de manière satisfaisante, hormis quelques points de gêne en traversée d'agglomération, le développement de ces pôles pourrait s'accompagner à moyen terme de difficultés croissantes.

Il en est de même pour Digne, qui cumule les déplacements domicile-travail à ceux liés à son rôle de pôle de services disposant d'équipements de ville-centre, en matière éducative, culturelle... Il est souhaitable d'affirmer la centralité de Digne et donc son offre de services.

Cela suppose donc l'organisation d'un accès performant en transports en commun, qui nécessite l'amélioration de l'infrastructure routière entre Digne et l'A51. En parallèle, les réflexions sur la réouverture de la voie ferrée entre Digne et la ligne des Alpes doivent être accélérées.

Il faut noter que les gares de Sisteron et de Château-Arnoux sont connectées à la ligne des Alpes dans une logique Nord - Sud. En revanche, Digne est reliée à Nice par la ligne des Chemins de Fer de Provence.

Il est donc utile d'envisager le renforcement du service en transports collectifs routiers entre Digne, Sisteron et Château-Arnoux, en même temps que l'amélioration de l'infrastructure routière entre Digne et l'A51.

**ORIENTATIONS**

### ➤ Développer les transports collectifs entre Digne, Sisteron et Château-Arnoux

Dans le cadre de l'organisation des déplacements à l'échelle du territoire évoquée dans l'objectif 1, le développement de cette liaison revêt une importance particulière. Il est difficilement envisageable de réouvrir à court terme la liaison ferrée entre la ligne des Alpes et Digne, toutefois cet équipement est hautement souhaitable. Dans l'attente, l'amélioration des liaisons en transports collectifs routiers peut permettre d'offrir une alternative intéressante aux déplacements par véhicules individuels. Elle est de nature à conforter l'attractivité de Digne en facilitant les déplacements domicile-travail, mais aussi pour l'accès aux services, aux commerces et aux équipements culturels.

**PRÉCONISATIONS**

- ➔ Dans le cadre de l'organisation globale des déplacements à l'échelle du territoire, renforcer prioritairement les liaisons en transports en commun entre Digne, Sisteron et Château-Arnoux.
- ➔ Poursuivre les études sur la faisabilité de la réouverture de la liaison ferrée entre Digne et Saint-Auban, et dans tous les cas préserver cette emprise ferroviaire.

### ➤ Améliorer l'infrastructure routière entre Digne et l'A51

Sans attendre la réalisation éventuelle du barreau autoroutier Digne-Malijai, aujourd'hui incertaine, l'amélioration de l'infrastructure actuelle, dont la capacité atteint parfois ses limites, peut permettre d'améliorer les conditions des déplacements routiers entre Digne et l'A51, notamment pour faciliter son utilisation pour les transports en commun. L'objectif est d'augmenter le niveau de service et la sécurité, tout en préservant les qualités naturelles de cet espace. En outre, les extensions de l'urbanisation dans les communes situées le long de cet axe ne doivent pas conduire à multiplier les points de raccordement sur la RN85 afin de préserver son rôle de transit interurbain.

**PRÉCONISATIONS**

- ➔ Étudier les possibilités d'amélioration de la liaison routière entre Digne et le Val de Durance, en particulier pour les traversées des Mées et de Mallemoisson.
- ➔ Veiller à ce que les documents d'urbanisme limitent l'urbanisation le long de la RN 85, et étudier les modalités de raccordement des voies de desserte sur cet axe afin de préserver au mieux sa fluidité.

**OBJECTIF / 3**

## Maîtriser l'évolution des espaces naturels, agricoles et urbains

Au-delà des apports de l'appareil productif, notamment des industries chimiques, pharmaceutiques ou agroalimentaires, l'essentiel de la richesse du territoire provient des revenus des personnes qui y séjournent.

Cette économie "présentielle" est créatrice d'activités, et son développement dépend largement de la qualité du cadre de vie. Cette qualité provient du panel de services offert par le territoire, notamment en matière de santé ou d'éducation mentionnés plus haut.

Elle est également fonction de la qualité des paysages offerts aux résidents permanents comme aux visiteurs.

Avec les spécificités d'un territoire montagnard, la confluence Bléone-Durance a des atouts qu'il convient de préserver et de mettre en valeur, en portant une attention particulière aux impacts des extensions urbaines, qu'il convient de contenir, au paysage et à l'environnement, ainsi qu'à la qualité des espaces agricoles.

**ORIENTATIONS**

### > Organiser les extensions urbaines

Sans connaître de pression urbaine équivalente à celle constatée autour de Manosque, le dynamisme démographique du territoire se traduit par des extensions urbaines principalement à usage résidentiel, mais aussi à vocation d'activités, essentiellement commerciales, entre Sisteron et Château-Arnoux par exemple.

L'organisation, l'implantation et l'insertion de ces extensions sont des éléments déterminants. Les impacts des développements actuels constatés par endroits auraient pu être fortement limités par une meilleure prise en compte des éléments paysagers, sans remettre en cause les objectifs légitimes de développement.

La mise en place d'un SCoT, évoquée dans l'objectif 1, offrirait le cadre approprié pour une réflexion sur des développements urbains à une échelle cohérente. Dans l'attente d'une telle démarche, il semble utile d'affirmer quelques priorités au regard des "coups partis" observés sur le territoire.

**PRÉCONISATIONS**

- Éviter la multiplication des zones d'activités commerciales en dehors des villes-centre, limiter les extensions de celles qui existent.
- Réorganiser l'espace urbain entre Château-Arnoux, Les Mées et Peyruis.
- Définir des coupures d'urbanisation à préserver le long des axes principaux dans le Val de Durance et la vallée de la Bléone.



## ORIENTATIONS

### ➤ **Préserver la qualité des espaces agricoles**

L'agriculture est une des activités majeures sur ce territoire. Elle est garante d'un maintien de la qualité paysagère, et contribue à préserver la biodiversité.

Elle est aussi le support d'une industrie agroalimentaire, notamment autour de la filière ovine et de l'élevage en général, et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. La vallée de la Bléone, qui dispose d'un réseau d'irrigation développé, se consacre principalement aux cultures fourragères, en lien avec l'élevage.

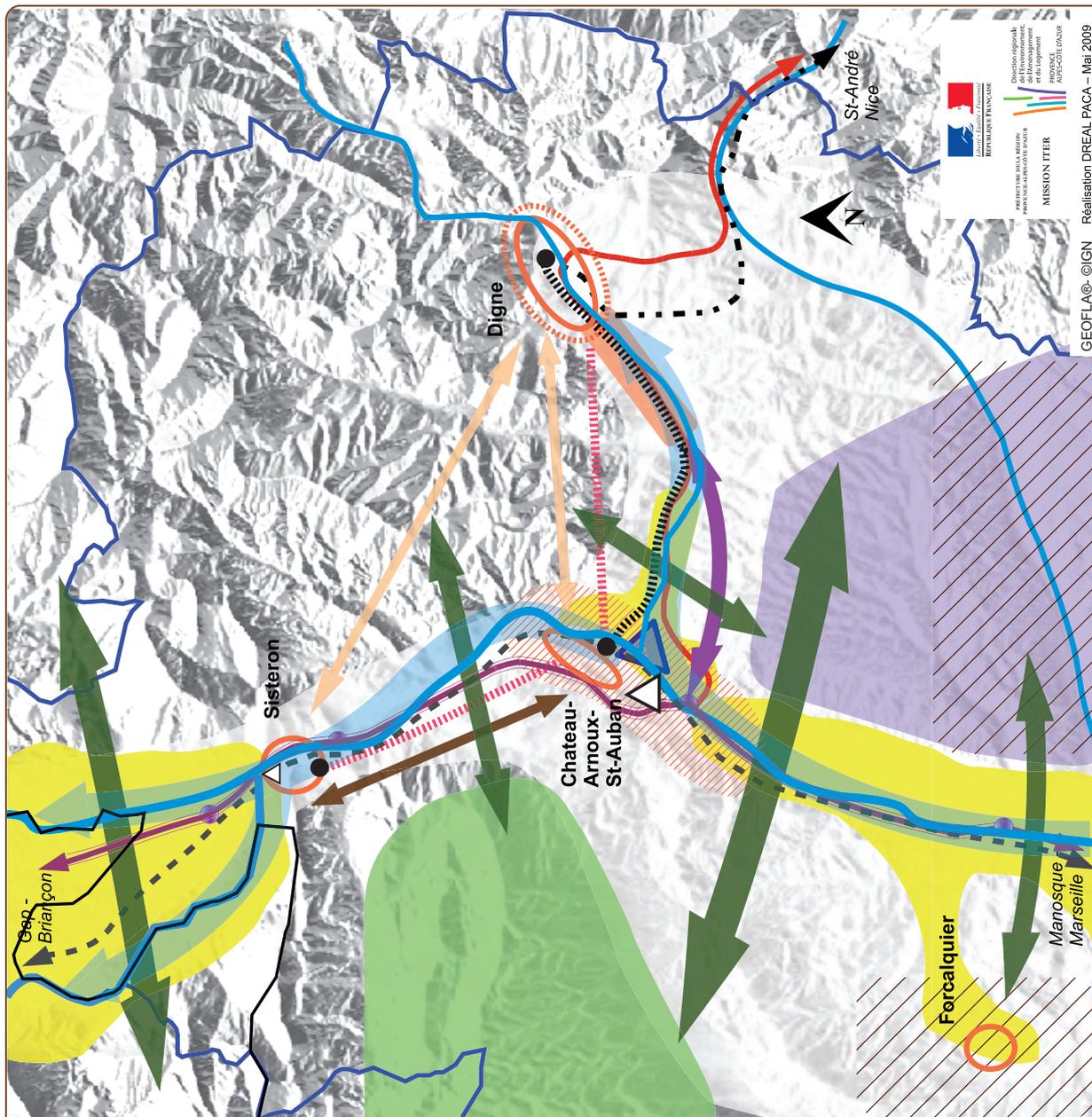
Ce poids de l'industrie agroalimentaire est un argument supplémentaire qui milite pour la préservation du potentiel agricole du territoire.

Une meilleure organisation des extensions urbaines contribuera à limiter les atteintes aux espaces agricoles. Mais il semble important de prémunir également ces derniers contre les phénomènes de mitage et, face à la multiplication des projets de centrales photovoltaïques, d'apporter une réponse équilibrée permettant de concilier l'objectif de préservation des espaces agricoles avec celui d'accroissement de la part des énergies renouvelables.

### PRÉCONISATIONS

- Mettre à disposition des maîtres d'ouvrage des SCoT et PLU des éléments de connaissance du potentiel agricole du territoire, du point de vue de la qualité des sols, des investissements réalisés et des cultures en lien avec les filières de valorisation locales et préciser les enjeux de l'État en terme de maintien du développement agricole.
- Favoriser l'identification des espaces agricoles et naturels constitutifs de la trame verte et bleue et s'assurer de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- Fixer des limites pérennes aux extensions urbaines dans la plaine agricole en s'appuyant notamment sur les canaux.
- Délimiter des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles périurbains au titre des articles L-143.1 et suivants du code de l'urbanisme en compensation aux extensions urbaines, afin de stabiliser la vocation agricole des espaces environnants.
- Travailler à la définition d'orientations à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme pour l'implantation de centrales photovoltaïques, y compris en définissant des zones de développement et des zones d'exclusion sur des critères liés au potentiel des sols, à la sensibilité paysagère et aux enjeux environnementaux en présence.

# Carte d'enjeux de Digne-Sisteron (carte n°26)



Direction régionale de l'Équipement, de l'Environnement, et du Logement  
 MISSION ITER  
 Réalisation DREAL PACA - Mai 2009

## Éléments du contexte

- Périmètre Dire de l'État
- Limites départementales
- Rivières principales (Durance, Bléone et Asse)
- Autoroute A51 avec échangeurs
- Route nationale

## Les espaces à enjeux

- Terres agricoles de qualité à protéger pour l'activité agricole
- Espace naturel remarquable à protéger
- Encadrer la multiplication des projets photovoltaïques
- Maîtriser la résidentialisation et le mitage pour la protection des espaces naturels et agricoles
- Maîtriser l'étalement urbain
- Prégnance du relief – Massif Alpin
- Continuité naturelle et agricole à préserver
- Corridor écologique des vallées à préserver
- Zone humide à préserver

## Orientations du développement urbain

- Les Réseaux**
- Chemin de fer : amélioration de l'infrastructure
  - Chemin de fer : vocation touristique forte
  - Chemin de fer : ré-ouverture aux voyageurs
  - Gare ferrée à conforter
  - Liaison routière à améliorer
- Les Pôles et zones d'urbanisation**
- Pôle urbain à conforter – Centre-ville à réhabiliter
  - Pôle urbain secondaire
  - Synergie Pôle activité – Pôle administratif et de service
  - Synergie des pôles d'activité
  - Urbanisation à réorganiser
  - Organiser les déplacements inter-urbains
  - Zone d'activité à conforter

Les enjeux et orientations de la zone Bléone-Durance.





## II – DES TERRITOIRES AUX DYNAMIQUES DIVERSES

### Le pays Gapençais

#### LE CONSTAT : UN TERRITOIRE DE MONTAGNE EN COURS D'ORGANISATION

102

#### LES OBJECTIFS

103

##### 1 - Conforter, organiser et confirmer pour le long terme le pôle de Gap

104

→ Développer l'offre de formation

104

→ Soutenir l'élaboration de projets de territoire

104

##### 2 - Organiser le développement économique de l'aire Gapençaise

105

→ Définir la vocation et des limites claires  
pour les zones d'activités au débouché de l'A 51,  
et développer une offre à Gap

105

→ Encourager la diversification de l'offre touristique

106

##### 3 - Respecter l'outil agricole et forestier, valoriser son rôle économique, paysager et environnemental

106

→ Préserver des coupures agricoles

107

→ Sensibiliser les communes aux problématiques  
de la consommation de l'espace

107

# Le pays Gapençais

## LE CONSTAT : UN TERRITOIRE DE MONTAGNE...

En venant du sud, le passage de Sisteron, porte de la Provence, matérialise l'entrée dans un territoire de montagne. Marquée géographiquement, cette arrivée l'est aussi administrativement puisque l'on pénètre au même moment dans le département des Hautes-Alpes.

La clue de Sisteron marque le passage dans les territoires de moyenne montagne. Ceux-ci se caractérisent par une altitude moyenne élevée et des formes de relief façonnées par l'érosion glaciaire. La transition climatique entre la Méditerranée et les Alpes est symbolisée par la disparition de l'olivier et l'apparition des premiers alpages.

En même temps, la distance par rapport au site d'implantation d'ITER s'accroît encore. L'influence de ce dernier sur le Pays Gapençais devrait être peu ressentie, même si certains projets de zones d'activités, notamment sur la commune du Poët en limite sud des Hautes-Alpes, ont pu émerger sans se concrétiser.

La volonté d'attirer des activités directement en lien avec ITER, en particulier au cours de la phase de chantier, semble difficile à matérialiser sur ce territoire. Des espaces sont en effet disponibles plus au sud, à proximité du site d'exploitation.

Au nord de Sisteron, l'autoroute continue à longer la Durance alors que la voie ferrée emprunte la vallée du Buëch pour desservir Laragne-Montéglin et Serres, permettant ensuite d'un côté de rejoindre la vallée du Rhône ou Grenoble, et de l'autre Gap en desservant Veynes.

L'autoroute arrive jusqu'à La Saulce en 1999, générant l'implantation de quelques activités à proximité.

Ainsi, les conditions d'accessibilité au territoire ne sont pas comparables avec celles rencontrées au sud du périmètre : le service sur la voie ferrée se fait dans des conditions difficiles, et les projets de prolongement de l'autoroute n'ont pu se concrétiser.

L'activité économique qui se développe ici est également caractéristique d'un territoire de montagne. L'industrie, traditionnellement très peu présente, a aujourd'hui pratiquement disparu. L'agriculture est partagée entre l'arboriculture en Val de Durance, la production fruitière et l'élevage ovin dans la vallée du

Buëch et l'élevage bovin et ovin et le maraîchage dans le Gapençais. Mais l'essentiel de l'activité relève de l'économie présentielle, et notamment du tourisme généré par l'existence des stations de ski, du lac de Serre-Ponçon et des parcs naturels. Ainsi, la construction, le commerce, la santé et l'action sociale sont les secteurs qui emploient le plus d'actifs.

## ...dynamique démographiquement

La situation d'enclavement n'a cependant pas entraîné le déclin de ce territoire. Gap est de loin la ville la plus peuplée du périmètre d'étude, et connaît depuis des dizaines d'années une croissance démographique relativement régulière, exempte des périodes de déclin connues par exemple par Digne.

Beaucoup de communes alentours, souvent de très petite taille, ont cependant perdu de leur population au cours des années 60 et 70, et parfois plus récemment jusque dans les années 90, du fait de l'attractivité plus forte de territoires proches et d'un déclin général de l'espace rural. Si ce phénomène explique pour partie la croissance démographique de Gap, l'ensemble du territoire - à de rares exceptions près - connaît aujourd'hui une croissance démographique prononcée.

Gap reste ainsi, et de loin, le pôle principal de cette partie du Val de Durance, avec près de 40 000 habitants. Loin derrière, Laragne-Montéglin et Veynes accueillent chacune plus de 3 000 habitants, suivies par La Bâtie-Neuve, Chorges et Tallard (de 2 000 à 1 700 habitants), et plusieurs autres communes dont la population dépasse les 1 000 habitants : Serres, La Saulce, La Roche des Arnauds.

L'offre de logements, et en particulier de logements sociaux, se répartit selon ces mêmes principes, et s'avère relativement satisfaisante dans les villes principales.

Gap constitue donc un centre urbain important, en terme d'emplois comme de services, situé à égale distance (en temps de trajet routier) de Marseille et Grenoble, au sein d'un territoire dynamisé par l'essor touristique.

Cependant, les bonnes performances en matière de taux de chômage - celui-ci est inférieur aux taux nationaux et régionaux - ne sauraient masquer le fait qu'une partie de ces emplois sont saisonniers et conservent donc un caractère précaire. De même, la pyramide des âges présente un net déficit pour la tranche entre 20 et 39 ans. Ce déficit est sans doute la conséquence de la rareté de l'offre en enseignement supérieur, mais également de l'obligation pour nombre de jeunes actifs de chercher un premier emploi ailleurs.

## Des attentes fortes en matière d'infrastructures...

Ainsi, malgré le développement observé, le désenclavement est souvent abordé comme le problème à régler pour que le territoire puisse s'inscrire durablement dans des logiques de croissance, en lien avec les métropoles du sud en particulier. Les projets de liaison autoroutière vers Grenoble, d'amélioration de la ligne des Alpes ou de percée ferroviaire de Montgenèvre visent à rendre le territoire plus accessible.



Un Verger dans la plaine de Gap

Le niveau d'investissement à mobiliser pour ces projets d'infrastructures, les conséquences du Grenelle de l'environnement sur les choix d'investissement et les arbitrages entre projets ferrés et routiers notamment, conduisent cependant à devoir envisager pour encore des années le développement de ce territoire sans amélioration sensible de son accessibilité.

Ce point a d'autant plus d'importance que les dynamiques constatées entre Gap et La Saulce montrent que l'évolution des conditions d'accessibilité peut fortement modifier les tendances à l'œuvre sur un territoire.

### ...pour un territoire en cours d'organisation

Le pays Gapençais bénéficie certainement du périmètre de SCoT le plus à même de traiter des questions d'organisation territoriale à la bonne échelle. Centré autour de Gap sur un périmètre suffisamment vaste, il inclut les espaces sur lesquels la dynamique démographique est la plus forte. Il semble en effet déterminant de ne pas remettre en cause l'organisation urbaine actuelle du Pays Gapençais et d'éviter de trop forts phénomènes concurrentiels pour l'accueil de résidents comme en matière de zones d'activités. Ainsi, les

derniers résultats du recensement indiquent que des communes modestes, Tallard et Chorges, ont gagné depuis 1999 autant d'habitants que la ville-centre. La poursuite ou l'amplification de ce type de phénomène, qui peut aboutir à modifier les équilibres entre ville-centre et périphérie, est un élément déterminant pour la cohérence future du territoire.

Une autre question fondamentale pour le territoire est l'adaptation de son activité touristique aux évolutions climatiques sur le long terme. En effet, le recours plus fréquent à la neige artificielle rend aujourd'hui nécessaire un accroissement important des investissements pour maintenir l'activité des stations de ski. Outre les inconvénients énergétiques et écologiques de cette pratique, cette évolution pose les questions de la vulnérabilité de ce type d'activité touristique, et donc des possibilités d'adaptation du territoire à d'autres formes de tourisme.

Le tourisme estival représente déjà pour le Gapençais une part prépondérante, mais l'adaptation des stations de ski vers une diversification des activités est souvent problématique.

Afin de garantir le maintien de l'attractivité du pays Gapençais, les deux enjeux essentiels semblent être **le confortement de son organisation territoriale**, dans une logique de pôle urbain fort et dynamique entre Grenoble et Marseille **et la valorisation des atouts naturels**, par la meilleure prise en compte du cadre naturel et la recherche d'une diversification des activités touristiques.

### Les objectifs fixés visent donc à :

#### OBJECTIF / 1

Conforter, organiser et confirmer pour le long terme le pôle de Gap

#### OBJECTIF / 2

Organiser le développement économique de l'aire Gapençaise tout en respectant la qualité du cadre de vie

#### OBJECTIF / 3

Respecter l'outil agricole et forestier, valoriser son rôle économique, paysager et environnemental

**A ces trois objectifs sont associées des orientations et des préconisations** qui ont pour ambition d'organiser, de mettre en cohérence l'action des différents services de l'État sur le territoire et au-delà de poser les bases, portées au débat, d'une vision partagée avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'aménagement. En effet, une vision commune des principaux enjeux et objectifs est aujourd'hui un préalable indispensable à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques.

Ces orientations sont traduites, lorsqu'elles sont géographiquement identifiables, sur la carte à l'échelle du territoire. Elles peuvent le cas échéant apparaître dans les cartes rattachées aux parties thématiques en début de document.

**OBJECTIF / 1**

## Conforter et organiser pour le long terme le pôle fort de Gap

Pendant plusieurs dizaines d'années, Gap a été pratiquement la seule commune du territoire à connaître un développement démographique constant, résultant en partie sans doute du déclin démographique de nombreuses communes environnantes.

Aujourd'hui, les communes dont la population diminue sont devenues des exceptions, et ce phénomène, s'il se confirme, permettra au territoire de conserver un réseau de villages qui fait partie de ses atouts.

Cependant, des phénomènes récents peuvent être porteurs de changements plus fondamentaux dans l'organisation du territoire. Des villes moyennes du territoire, Chorges et Tallard, ont gagné autant d'habitants que Gap entre les deux derniers recensements. On assiste également au développement de zones d'activités relativement éloignées des zones urbaines, le choix de leur implantation étant dicté par la proximité de l'autoroute jusqu'à La Saulce.

Ce mode de développement, nouveau pour le pays Gapençais, peut être porteur de déséquilibres s'il est généré par des effets de concurrence avec la ville-centre. Il s'agit donc d'organiser les complémentarités entre le pôle principal de Gap, qui doit être confirmé, et le développement des pôles secondaires que sont Chorges, Tallard et Veynes.

**ORIENTATIONS**

### > Développer l'offre de formation

Par son poids démographique et son statut de préfecture, Gap est à même de soutenir une offre importante de services qui lui permet de rayonner sur son environnement proche. Le maintien d'un pôle important au centre des Hautes-Alpes, entre Grenoble et Marseille, est nécessaire au maintien et au développement de ces services à terme. L'attractivité résidentielle de Gap est également un atout déterminant pour le territoire.

Le déficit démographique pour la tranche d'âge des 20 - 39 ans indique pourtant l'intérêt de développer une offre de formation post-bac, qui pourrait être orientée vers les énergies nouvelles et les économies d'énergie notamment.

**PRÉCONISATIONS**

- Développer l'offre de formation supérieure à Gap, en relation avec les énergies nouvelles et les économies d'énergie, et les métiers du tourisme et des loisirs.

### > Soutenir l'élaboration de projets de territoire

Le périmètre du SCoT a été défini sur un territoire qui permet de prendre en compte les différentes dynamiques à l'œuvre sur ce territoire. Il inclut en effet les communes en mesure d'offrir des espaces d'activités au débouché de l'A51, ainsi que les pôles secondaires de proximité qui ont connu pour certains des évolutions démographiques récentes et parfois très soudaines.

De plus, la ville de Gap est aujourd'hui dans l'obligation d'élaborer un PLH, de même que toutes les communes de plus de 20 000 habitants.

La question de l'organisation des déplacements avec des pôles secondaires en croissance risque de devenir pressante. De même, les échanges entre pôles résidentiels et pôles d'activités vont s'intensifier. Il semble donc utile de mieux coordonner l'organisation des transports en commun avec le développement de ces zones, à une échelle intercommunale, par la mise en place de liaisons avec les espaces résidentiels.

**PRÉCONISATIONS**

- Soutenir la démarche d'élaboration du SCoT de Gap notamment par le cofinancement d'études dans les thématiques de l'environnement, du développement économique, des déplacements et de l'habitat.
- Encourager la création d'un syndicat mixte compétent en matière de transport urbain unissant Gap et les pôles secondaires en développement: Chorges, Tallard et Veynes notamment.
- Soutenir la création d'EPCI mieux intégrés.

**OBJECTIF / 2**

## Organiser le développement économique de l'aire Gapençaise

Le développement économique du territoire est aujourd'hui marqué par des évolutions d'un type nouveau, qui peuvent constituer une rupture par rapport aux dynamiques rencontrées jusqu'ici.

La montée en puissance ces dernières années de nouveaux pôles attractifs ne doit pas se faire au dépend du développement de la ville-centre. Il s'agit donc de prémunir le territoire des effets de concurrence interne qui n'aboutiraient qu'à multiplier les déplacements en direction de nouveaux lieux d'emplois.

Par contre, si ce dynamisme est fondé sur l'installation de fonctions nouvelles et non sur un déplacement de fonctions du centre vers sa périphérie, il contribue alors à renforcer l'économie globale du pays Gapençais et à développer et diversifier l'offre à destination des nouveaux actifs qui peinent à accéder à un premier emploi sur place.

Il convient également de veiller à ce que ces développements ne nuisent pas à l'image positive du territoire, garante de son attractivité touristique. Les choix d'implantation, d'intégration paysagère, le traitement architectural des bâtiments doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Par ailleurs, le territoire est confronté à la question de la diversification de l'offre touristique proposée par les stations de ski de moyenne montagne, en relation avec les impacts du changement climatique sur l'enneigement.

**ORIENTATIONS**

### ➤ Définir la vocation et des limites claires pour les zones d'activités au débouché de l'A51, et développer une offre à Gap

La partie sud du département bénéficie d'un accès autoroutier générateur d'attractivité pour bon nombre d'entreprises. Au sein d'un territoire dans lequel la création d'activités industrielles ou productives reste d'une ampleur limitée, cette position peut être porteuse d'effets de concurrence par l'attraction d'activités qui auraient pu s'implanter davantage à proximité des pôles importants. Ainsi, cette offre de terrains, si elle ne s'adresse pas à un type spécifique d'activités, peut contribuer à désorganiser le territoire, voire à dégrader son image et plus globalement sa qualité, sans y apporter forcément de valeur ajoutée. Il s'agit donc, en amont de la création ou de l'extension de ce type de zone, de définir clairement leur vocation en même temps que leur capacité d'accueil et leurs limites géographiques.

Le développement de l'Aéropôle de Gap-Tallard, centré sur l'aéronautique de loisirs et les sports aériens, ou de Micropolis ouvert à l'électronique, l'informatique et le multimédia peuvent servir d'exemples de pôles d'activités thématiques.

Il convient de continuer d'analyser l'opportunité de positionnements ciblés, à destination de filières précises, avec un accueil préférentiel à Gap ou à proximité. Les compétences reconnues sur le territoire, telles celles détenues par le conservatoire botanique de Charance en lien avec le Parc National des Ecrins, doivent être valorisées, prolongées et démultipliées vers d'autres secteurs.

**PRÉCONISATIONS**

- ➔ Veiller à la non-prolifération de zones d'activités "banales" autour de Gap.
- ➔ Soumettre le soutien à la création de nouvelles zones ou à l'extension de zones existantes à l'élaboration d'une stratégie claire de leur positionnement économique.
- ➔ Garantir, grâce à une politique foncière active, une offre suffisante à moyen terme pour l'accueil d'activités à Gap.



## ORIENTATIONS

### ➤ Encourager la diversification de l'offre touristique

Pour faire face aux aléas climatiques, les stations de ski de moyenne montagne entourant le Gapençais, qui constituent une partie de l'offre touristique dans les Alpes du Sud, ont multiplié leurs investissements pour la production de neige de culture qui devient le principal poste pour la grande majorité des stations haut-alpines. La production de neige de culture se systématisait afin de permettre le fonctionnement de la station en réduisant l'aléa climatique.

Cette stratégie a cependant ses limites. Outre les impacts environnementaux accrus du fait du détournement de la ressource et de l'intensification de la pratique, ce mode de fonctionnement a également des conséquences importantes en matière de consommation et donc de coût énergétique.

La moyenne montagne étant considérée par les chercheurs comme un des milieux les plus touchés par les changements climatiques, la question de la reconversion de ces espaces revêt une importance primordiale.

Il s'agit de trouver un équilibre entre le maintien de l'activité ski, qui constitue le fondement historique de l'attractivité des stations, et une démarche de diversification qui puisse générer progressivement de nouveaux modes de fréquentation. La capacité d'évolution de l'offre touristique des stations se heurte souvent à des problèmes de rentabilité des activités autres que le ski, et aux capacités d'investissement de la station.

Au-delà de cette question se pose également celle de la valorisation des atouts du territoire en vue du développement du tourisme estival, déjà prépondérant sur de nombreux secteurs. De nombreuses pistes existent qui méritent d'être renforcées et prolongées telles que le développement du tourisme vert (découverte des milieux naturels, marche, ...) et du tourisme culturel, ou des offres plus ciblées par exemple s'adressant aux retraités (cadre de vie, ensoleillement, qualité de l'air ...), ou encore l'organisation de séminaires d'entreprises, ....

### PRÉCONISATIONS

- Soutenir les démarches de diversification à l'échelle de plusieurs stations (vallées, massifs...).
- Travailler à l'harmonisation des dispositifs de soutien aux investissements des stations.
- Soutenir les démarches de développement de l'offre touristique en direction de publics ciblés.

## OBJECTIF / 3



### Respecter l'outil agricole et forestier, valoriser son rôle économique, paysager et environnemental

Le développement de l'économie présentielle dépend notamment de la pérennité de la qualité des paysages et du cadre de vie.

Les espaces naturels, largement dominants, bénéficient le plus souvent d'une protection réglementaire. Si on cumule les surfaces de ces zones protégées avec celles des terrains non accessibles car présentant des reliefs prononcés, on constate que peu d'espaces sont favorables à l'installation des activités humaines.

La prégnance du relief, en même temps qu'elle favorise la préservation des espaces naturels, tend donc à accentuer les conflits d'usage sur les terres de bas de vallées à fort potentiel agricole, qui bénéficient en outre des meilleurs équipements en irrigation et sont également proches des infrastructures routières, et donc facilement aménageables.

Comme dans la moyenne vallée, ce conflit est en outre exacerbé aujourd'hui par la multiplication de projets de fermes photovoltaïques qui offrent aux agriculteurs des possibilités de complément de revenus importants et stables dans le temps.

## ORIENTATIONS

### Préserver des coupures agricoles

Le maintien d'espaces agricoles de dimension satisfaisante est un élément déterminant pour le territoire. Face au desserrement de Gap au profit de certaines communes périphériques, le risque est de voir une continuité urbaine se mettre en place progressivement le long des principaux axes routiers.

La préservation de tels espaces vise plusieurs objectifs : le maintien d'un outil de production, la préservation de la qualité paysagère du territoire et la protection d'espaces nécessaires au maintien de la biodiversité constitutifs de la trame verte et bleue (dont la mise en place figure dans les engagements du Grenelle de l'environnement).

Sur ce dernier point, la démarche actuellement en cours à Gap, dans le cadre du PLU, peut être étendue au périmètre du SCoT, voire au-delà.

### PRÉCONISATIONS

- Mettre à disposition des maîtres d'ouvrage des SCoT et PLU des éléments de connaissance du potentiel agricole du territoire, du point de vue de la qualité des sols, des investissements réalisés et des cultures en lien avec les filières de valorisation locales.
- Fixer des limites pérennes aux extensions urbaines dans la plaine agricole, en particulier entre Gap et Chorges, et entre Gap et Tallard.
- Identifier les espaces agricoles à inclure dans les démarches de définition des trames vertes et bleues à l'échelle du SCoT.
- Travailler à la définition d'orientations à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme pour l'implantation de centrales photovoltaïques, y compris en définissant des zones de développement et des zones d'exclusion sur des critères liés au potentiel des sols, à la sensibilité paysagère...



### Sensibiliser les communes aux problématiques de la consommation de l'espace

La vaste étendue des espaces naturels ne facilite pas la perception des dynamiques à l'œuvre dans le Pays Gapençais. Ainsi, la consommation de l'espace n'est pas une préoccupation pour la plupart des communes, qui voient souvent dans le développement résidentiel sous forme quasi-exclusive d'habitat individuel, la seule possibilité de maintien ou de développement de la population communale.

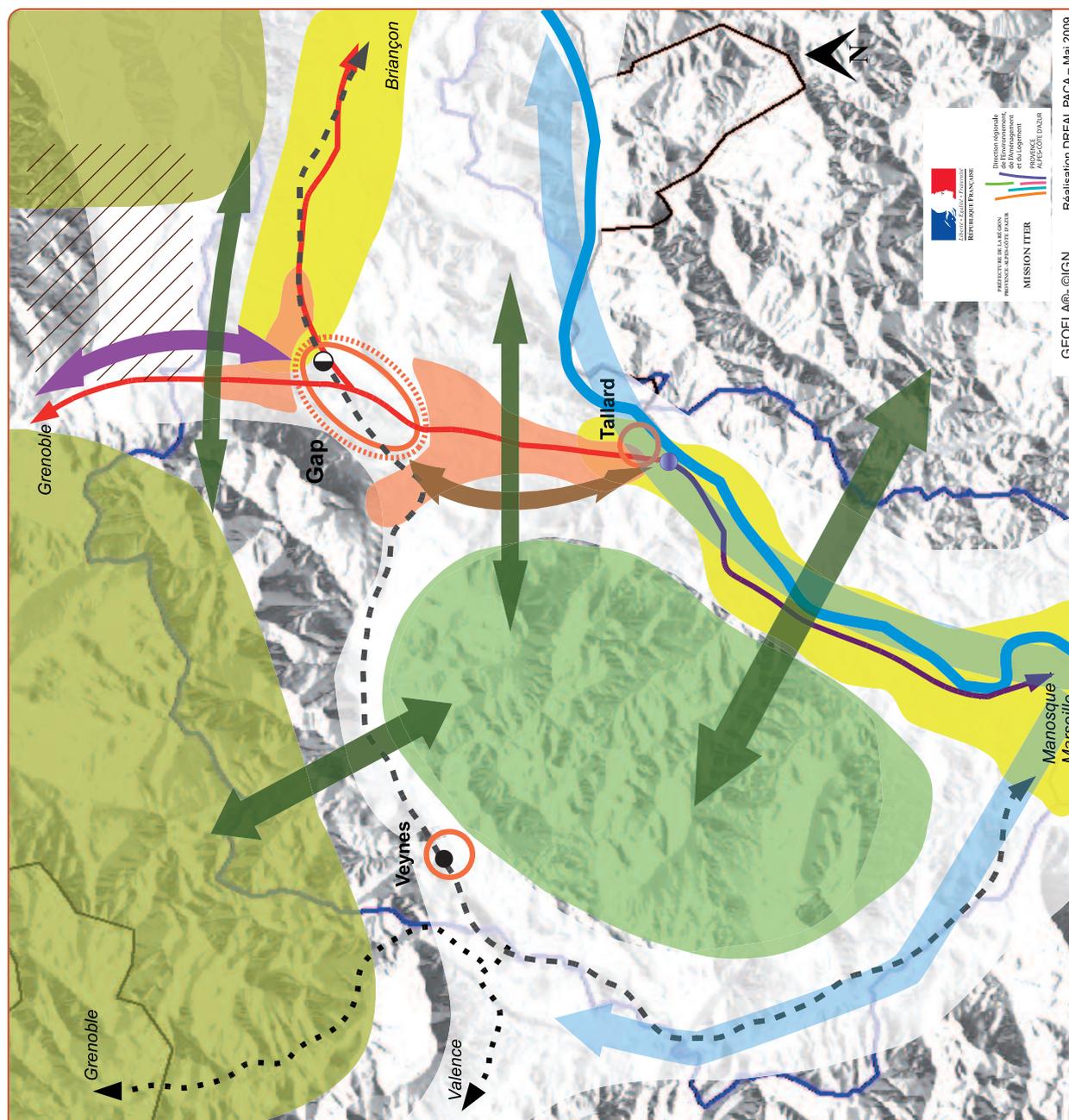
La difficulté consiste à anticiper les conséquences liées aux effets cumulatifs de ce type de développement lorsqu'il concerne un nombre important de communes de taille parfois très limitée.

La DDE des Hautes-Alpes a publié récemment une étude sur la consommation de l'espace dans le département qui analyse, par intercommunalité puis par commune, l'évolution de l'espace urbanisé depuis les années. Cette évolution est comparée à celle de la population, mettant en évidence à la fois la baisse de la densité qu'entraînent les formes urbaines récentes et le fort accroissement des surfaces urbanisées dans les petites communes. Une première identification des contraintes spatiales permet d'apprécier l'importance de l'urbanisation par rapport au "potentiel" communal.

### PRÉCONISATIONS

- Exploiter l'étude sur la consommation de l'espace réalisée par la DDE 05 afin de mettre en lumière les grandes tendances actuelles d'évolution de l'urbanisation par territoires (SCoT, vallées, massifs...).
- Sur la base de ces éléments, réfléchir dans le cadre de l'association à l'élaboration des documents d'urbanisme et la construction de scénarii prospectifs de développements urbains.

## Carte d'enjeux de Gap (carte n°27)




  
 République Française
   
 Direction régionale
   
 de l'environnement,
   
 de l'énergie et du logement
   
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
   
 PACA
   
 DREAL PACA
   
 MISSION ITER
   
 GEOFLA® - ©IGN
   
 Réalisation DREAL PACA - Mai 2009

### Éléments du contexte

-  Périmètre Dire de l'État
-  Limites départementales
-  Rivières principales (Durance)
-  Autoroute A51 avec échangeurs
-  Route nationale
-  Chemin de fer

### Les espaces à enjeux

-  Terres agricoles de qualité à protéger pour l'activité agricole
-  Espaces naturels remarquables à protéger
-  Massif Alpin – Espace protégé - Développer le tourisme vert
-  Maîtriser la résidentialisation et le mitage pour la protection des espaces naturels et agricoles
-  Maîtriser l'étalement urbain
-  Prégnance du relief – Massif alpin
-  Continuité naturelle et agricole à préserver
-  Corridor écologique des vallées à préserver

### Orientations du développement urbain

- Les Réseaux**
-  Chemin de fer : amélioration de l'infrastructure
  -  Gare ferrée à conforter
  -  Gare à organiser avec les autres TC
  -  Liaison routière à améliorer
- Les Pôles et zones d'urbanisation**
-  Pôle urbain à conforter – définir les limites de l'urbanisation
  -  Pôle urbain secondaire
  -  Organiser le développement économique

Les enjeux et orientations de la zone de l'aire Gapençaise.

# Bibliographie

Producteur	Intitulé	Date de publication
METLM, MAAPAR, MEDD, MDI	Rapport sur la Durance	2002
DIREN Provence-Alpes-Côte d'Azur	Val de Durance - Paysage Patrimoine et Milieu Naturel	2003 - 2006
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plan Durance Multi-Usages	2005
CRCI Provence-Alpes-Côte d'Azur	Étude de stratégie régionale sur les zones d'activité (Ernst&Young)	2005
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Schéma Régional d'Aménagement de Développement du Territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006
Communauté du Pays d'Aix-en-Provence	Schéma de développement économique du Pays d'Aix	2006
DRE PACA / EPFR PACA	Étude pour la mise en place des ZAD ITER (CETE Méditerranée)	2006
Préfecture des Bouches-du-Rhône	DTA des Bouches-du-Rhône	2007
DDE des Alpes-de-Haute-Provence	Dire de l'État sur le SCoT de la région de Manosque	2007
DIREN PACA	Repère de territoire : les territoires autour d'ITER	2007
DRE PACA / Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Étude sur l'accessibilité et les caractéristiques socio-économiques des territoires de PACA (JLR Conseil)	2007
EPFR PACA	Démarche prospective urbaine en vue de la définition de ZAD dans le cadre du projet ITER (Sémaphores)	2007
RFF	Étude préliminaires relatives à l'augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire d'Aix à Manosque CPER 2007/2013 (Inexia-Systra)	2007
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Études préliminaires relatives à l'augmentation de capacité de la ligne ferroviaire d'Aix-en-Provence à Manosque et à la desserte de Cadarache (Eureca-SMA+)	2007
DIREN paca	Profil environnemental de la région PACA	2007
DDE du Vaucluse	Dire de l'État sur le SCoT du Sud Luberon	2008
DRE PACA	Contribution au dire de l'État sur le Val de Durance : note sur l'occupation et la vocation de l'espace (CETE Méditerranée)	2008
DRE PACA	Contribution au dire de l'État sur le Val de Durance : note sur l'eau (CETE Méditerranée)	2008
DRE PACA	Contribution au dire de l'État sur le Val de Durance : note sur la préservation et la gestion des milieux naturels et aquatiques (CETE Méditerranée)	2008
DRE PACA	Contribution au dire de l'État sur le Val de Durance : note sur le logement des ménages pauvres et modestes (CETE Méditerranée)	2008
Préfecture et Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence	Document de recommandation relatif au développement de l'énergie solaire dans le département des Alpes-de-Haute-Provence	2008
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	Contrat de rivière Durance	2008
PNR du Luberon	Charte du Parc Naturel Régional du Luberon	2008
PNR du Verdon	Charte du Parc Naturel Régional du Verdon	2008
INSEE PACA	Les déplacements domicile-travail en 2004. Approche par zone d'emploi	2008
INSEE PACA / DRE PACA	Val de Durance : démographie, revenus, emplois et navettes domicile-travail	2008
Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Les énergies du paysage : Val de Durance de Manosque à Sisteron (L'école du Paysage de Versailles)	2008
Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Étude sur le Val de Durance / ITER : développement économique et foncier d'activité (SOFRED-ADIT-SAUNIER)	2008 - 2009
Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur (DREAL PACA)	Les incidences des projections socio-démographiques sur les besoins en logement et les programmes pour l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Guy Taieb Conseil)	2009
DREAL PACA	Avis relatif à l'implantation d'un demi-échangeur (entre les échangeurs de Saint-Paul et de Manosque) (CETE Méditerranée)	2009
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Mission ITER) - Conseil régional	Étude sur les espaces et les filières agricoles de la zone ITER Val de Durance (Dialter - Terre@terre)	2009
DREAL PACA	Étude sur le potentiel de développement de l'énergie solaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur (AXENNE)	2009
DDE des Hautes-Alpes	Étude de la consommation de l'espace dans le département des Hautes-Alpes	2009
Secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire	Rapport sur la gouvernance du territoire impacté par le projet ITER (dit "rapport de la mission Falco")	2009
Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du bassin Rhône-Méditerranée-Corse - 2010-2015	En cours d'élaboration

# Lexique

<b>AMM :</b>	Aire Métropolitaine Marseillaise	<b>NRA-ZO :</b>	Nœud de Raccordement d'Abonnés - Zones d'Ombres
<b>ANAH :</b>	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat	<b>PAPAM :</b>	Plantes A Parfums Aromatiques et Médicinales
<b>CAD :</b>	Contrat d'Agriculture Durable	<b>PDU :</b>	Plan de Déplacements Urbains
<b>CEA :</b>	Commissariat à l'Énergie Atomique	<b>PLH :</b>	Programme Local de l'Habitat
<b>CETE :</b>	Centre d'Étude Technique de l'Équipement	<b>PLU :</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>CLAP :</b>	Connaissance Locale de l'Appareil Productif	<b>PNR :</b>	Parc Naturel Régional
<b>CPA :</b>	Communauté du Pays d'Aix-en-Provence	<b>PPRI :</b>	Plan de Prévention des Risques Inondation
<b>CTE :</b>	Contrats Territoriaux d'Exploitation	<b>PRQA :</b>	Plan Régional de la Qualité de l'Air
<b>DDAF :</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	<b>RFF :</b>	Réseau Ferré de France
<b>DDE(A) :</b>	Direction Départementale de l'Équipement (et de l'Agriculture)	<b>SAGE :</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>DIREN :</b>	Direction Régionale de L'ENVironnement	<b>SCoT :</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>DRAC :</b>	Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture	<b>SCP :</b>	Société du Canal de Provence
<b>DRAAF :</b>	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	<b>SDAGE :</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>DRE :</b>	Direction Régionale de l'Équipement	<b>SDAP :</b>	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
<b>DREAL :</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>SEM :</b>	Société des Eaux de Marseille
<b>DRIRE :</b>	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	<b>SMAVD :</b>	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
<b>DTA :</b>	Directive Territoriale d'Aménagement	<b>SMCSV :</b>	Le Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors Sainte-Victoire
<b>EPCI :</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale	<b>SRU :</b>	Solidarité Renouvellement Urbain
<b>EPFR :</b>	Établissement Public Foncier Régional	<b>TC(SP) :</b>	Transports en Commun (en Site Propre)
<b>ERU :</b>	Eaux Résiduaires Urbaines	<b>(T)HD :</b>	(Très) Haut Débit
<b>INES :</b>	Institut National de l'Énergie Solaire	<b>ZAC :</b>	Zone d'Aménagement Concerté
<b>INSEE :</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	<b>ZAD :</b>	Zone d'Aménagement Différé
<b>ITER :</b>	International Thermonuclear Experimental Reactor	<b>ZICO :</b>	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
<b>MAE :</b>	Mesures Agro-Environnementales	<b>ZNIEFF :</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
		<b>ZPS :</b>	Zone de Protection Spéciale
		<b>ZSC :</b>	Zone Spéciale de Conservation



Ce “dire” de l’État a été réalisé dans le cadre d’une commande de la Mission préfectorale ITER à la Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement en Provence-Alpes-Côte d’Azur (DREAL PACA).

Il a été rédigé par l’unité Politiques des Territoires du Service Territoires, Évaluation, Logement, Aménagement, Connaissances (STELAC). Il s’appuie largement sur une série de diagnostics thématiques réalisés par la DREAL, le Centre d’Étude Technique de l’Équipement Méditerranée (CETE Méditerranée) et l’INSEE PACA, tous disponibles sur demande.

La DREAL remercie les services de l’État qui ont apporté leur collaboration à la réalisation de ce document : Direction Régionale de l’Architecture et de la Culture (DRAC PACA), Direction Régionale de l’Agriculture, de l’Alimentation et de la Forêt (DRAAF PACA), Directions Départementales de l’Équipement (DDE) 05 et 13, Directions Départementales de l’Équipement et de l’Agriculture (DDEA) 04, 83 et 84, Directions Départementales de l’Agriculture et de la Forêt (DDAF) 05 et 13, Services Départementaux de l’Architecture et du Patrimoine (SDAP).

Le STELAC remercie aussi les services de la DREAL qui ont participé à l’élaboration du “dire” : Service Énergie, Construction, Air et Barrages (SECAB), Service Biodiversité, Eau, Paysages (SBEP), Service Transports et Infrastructures (STI), Service Prévention des Risques (SPR).



## Pour en savoir plus

Les documents suivants

- “Dire” de l’État - Orientations des politiques publiques (novembre 2009 - 110 pages)
- Synthèse du “dire” de l’État
- Atlas cartographique du “dire” (novembre 2009 - 30 pages)
- Diagnostic général du Val de Durance (fiches analytiques, études INSEE, CETE, ...)

Sont à votre disposition sur le site de la DREAL PACA

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> ; dans la rubrique “aménagement du territoire”

Et si vous voulez en savoir encore plus, visitez le SIT (système d’information territorial) de la préfecture <http://www.paca.sit.gouv.fr/....> (nom d’utilisateur : “iter”, puis mot de passe : “territoires”)

### DREAL PACA

16, rue Zattara  
13332 Marseille cedex 3  
Tél. : 04 91 28 40 40 / Fax : 04 91 50 09 54  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

### Mission ITER

Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur  
Bd Paul PEYTRAL - 13282 Marseille cedex 20  
Tél. : 04 91 15 60 00  
[www.paca.pref.gouv.fr](http://www.paca.pref.gouv.fr)